

Abdeslam SEDDIKI

Le Maroc

Entre Changement Et Inertie,
Chroniques de l'année 2019



Le Maroc entre changement et Inertie.

Chroniques de l'année 2019

Le Maroc entre changement et Inertie

ISBN : 978-9920-32-947-7

Dédicaces

A mon épouse laila

A mes chers enfants Younes et Reda

sommaire

Avant-propos	7
Vingt ans de règne : Le Roi visionnaire	9
La confiance	15
Le partage	18
L'initiative	21
Le ciblage	24
La précarité	27
Halieutis	30
Les langues	33
La femme	36
Le digital	39
Tendances	42
L'anticipation	45
La dette publique	47
La question salariale	50
Le civisme fiscal	53
Vers la fin de la carotte fiscale ?	56
La stratification sociale	59
Bilan d'étape : le dit et le non-dit	62
Leadership au féminin	66
La gauche : c'est maintenant !!	69
Le passage à GMT + 1 : l'irréversibilité ?	72
L'hégémonie	75

<i>Foot et développement</i>	78
<i>Le retour estival</i>	80
<i>Le sursaut</i>	83
<i>Jeunesse et espoir</i>	86
<i>Loi de finances 2020 : quelles priorités et quels moyens?</i>	89
<i>Où sont les « classes moyennes » ?</i>	92
<i>Le déficit commercial n'est pas une fatalité.</i>	95
<i>Le loup dans la bergerie</i>	98
<i>La conscience écologique</i>	102
<i>Le remaniement a enfin eu lieu : et après ?</i>	106
<i>La Banque Mondiale et Nous</i>	109
<i>Le PLF 2020 : manque de vision politique.</i>	112
<i>Le Maroc entre les acquis de la Marche Verte</i>	116
<i>et la nécessité d'une Marche Démocratique</i>	116
<i>Le dividende démographique</i>	119
<i>Le PPS dans l'opposition.</i>	122
<i>Mi-figue, mi-raisin</i>	125
<i>Radioscopie de l'entreprise marocaine</i>	128
<i>PISA 2018 : ça va mal pour le Maroc !!</i>	131
<i>Quels impacts du salaire minimum sur l'économie marocaine ?</i>	134
<i>2019 : un bilan mitigé</i>	137

Avant-propos.

Ce recueil de chroniques de 2019 devait être publié au cours du deuxième trimestre 2020. L'apparition du coronavirus en mars 2020 et l'aggravation de la crise sanitaire depuis cette date ont rendu ce vœu irréalisable. Ainsi, il nous a semblé nécessaire de nous adapter à cette nouvelle situation pour opter en faveur d'une solution de rechange consistant à publier les chroniques en format PDF au lieu de format papier. Cette démarche cadre parfaitement avec le télétravail et l'enseignement à distance qui ont été encouragés au cours de cette période en vue de protéger la santé des citoyens.

En mettant ainsi à la disposition des lectrices et des lecteurs cette publication qui vient à la suite de notre précédent ouvrage « Positions et Propositions », reprenant les chroniques de 2017 et 2018, nous souhaitons attirer leur intérêt pour les affaires de la cité et susciter en eux suffisamment de curiosité intellectuelle et de critique constructive. Pour ma part, Je resterai attentif aux remarques et critiques, d'où qu'elles viennent, et j'espère qu'elles seront nombreuses. Je réalise l'enjeu de l'écriture que je considère comme une forme de militantisme.

Ceci étant, il nous semble utile de justifier le choix du titre de cet ouvrage qui est « le Maroc entre changement et inertie ». En effet, tout observateur attentif et un tant soit peu objectif de la société marocaine ne manquera pas de relever cette réalité ambivalente : d'un côté, on constate une dynamique de changement à tous les niveaux avec une volonté politique clairement exprimée ; d'un autre côté, on relève des signes de résistance au changement et des comportements conservateurs qui donnent l'impression que le pays est en train de faire du « surplace ». Une forme d'agitation dans l'immobilisme. Ce dilemme freine sérieusement l'évolution du pays et réduit ses chances d'émerger dans les plus brefs délais.

Ainsi, à chaque fois que le pays entame une réforme de structure vitale pour la société, on assiste à une levée de boucliers de la part des forces hostiles au progrès ou des forces qui tiennent à sauvegarder leurs intérêts bien établis et à perpétuer les situations de rente. On prendra à cet effet, trois exemples qui montrent cette résistance au changement. Le premier cas est relatif à la question des langues. Bien que cette question ait été tranchée par la Constitution, d'aucuns ont saisi l'occasion de l'examen au parlement de la loi-cadre sur l'éducation, pour soulever des problèmes qui n'ont pas lieu d'être soulevés, retardant ainsi de plusieurs mois l'adoption du texte en question afin d'entamer la réforme de notre système éducatif en souffrance. Le deuxième cas est relatif au retard de la mise en œuvre de la Constitution 2011 dans deux domaines stratégiques, voire existentiels, pour le pays, à savoir les langue et culture amazigh d'une part et la question de la parité d'autre part. Le troisième cas est relatif à la question des inégalités à la fois sociales et territoriales qui dénotent un décalage flagrant entre les discours et les réalisations concrètes sur le terrain.

Bien sûr, il ne s'agit nullement de nier les progrès accomplis par le Maroc notamment depuis l'accession au trône de SM Le Roi en 1999. L'article publié à l'occasion du vingtième anniversaire d'intronisation du Roi et repris en ouverture de la présente publication, rappelle dans les grandes lignes les grands chantiers du Règne dans différents domaines. Malheureusement cette volonté royale d'aller de l'avant et de faire du Maroc une force régionale émergente, ne s'est pas accompagnée par une mobilisation de tous les acteurs concernés et notamment au niveau des élites susceptibles de porter et de soutenir le changement.

C'est ce défi majeur que le pays doit absolument relever au cours des toutes prochaines années. La crise sanitaire que nous vivons en a montré la nécessité et l'urgence.

Vingt ans de règne : Le Roi visionnaire

Une rétrospective sur 20 ans de règne est une gageure. Évaluer ces deux décennies encore plus, eu égard à la forte densité des événements survenus durant cette période et aux mutations technologiques et géopolitiques qu'elles ont connues.

L'exercice auquel nous nous prêtons n'a pas la prétention d'être exhaustif ni péremptoire quant aux années écoulées, mais s'inscrit dans une démarche citoyenne visant à participer à la célébration du 20ème anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi.

On ne saurait décrypter l'action et la vision de Mohammed VI sans évoquer les éléments clés qui ont construit l'Homme, le Prince Héritier et le Souverain. Sa formation au Collège Royal, son doctorat portant sur « la coopération entre la CEE et l'UMA » brillamment soutenu à l'Université de Nice-Sophia Antipolis d'une part, et les multiples missions conduites en tant que Prince Héritier d'autre part, lui ont permis de construire une vision claire pour le Maroc.

Proclamé Roi, il savait donc déjà ce qui l'attendait et a aussitôt dessiné la direction qu'allait conduire son pays. Dans son premier discours adressé à la nation, le 30 juillet 1999, le Roi a donné le cap et tracé la feuille de route qu'allait engager le Maroc à l'aune du 21e siècle :

« Nous sommes extrêmement attachés à la monarchie constitutionnelle, au multipartisme, au libéralisme économique, à la politique de régionalisation et de décentralisation, à l'édification de l'Etat de droit, à la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés individuelles et collectives, et au maintien de la sécurité et de la stabilité pour tous.

Nous souhaitons que le Maroc, sous notre règne, aille de l'avant sur la voie du développement et de la modernité, et qu'il accède au troisième millénaire, doté d'une vision prospective, en parfaite cohabitation et une entente réciproque avec nos partenaires préservant son identité et sa spécificité, sans se refermer sur soi, dans le cadre d'une authenticité reconfirmée et d'une modernité qui ne renie guère nos valeurs sacrées ».

Cette vision prospective sera clairement déclinée deux années plus tard et pourrait se résumer par le nouveau concept d'autorité, la lutte contre la pauvreté et la marginalisation. Ce sont des principes fondateurs qui ont été réitérés par le Roi à chaque occasion.

Soucieux de rétablir la confiance et d'instaurer un climat d'apaisement qui manquaient au Maroc d'alors, Sa Majesté a décidé de la création de l'Institut Équité et Réconciliation (IER) pour dépasser les malentendus du passé et les inscrire sur le registre de la mémoire collective. C'est dans ce cadre que s'inscrit en 2005 le lancement d'une politique ambitieuse de lutte contre la pauvreté à travers l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH). Celle-ci fait aujourd'hui école et beaucoup de pays s'en inspirent. En effet, l'INDH couplée à d'autres mesures sociales importantes ont permis de ramener le taux de pauvreté au Maroc à moins de 7% contre 30% en 2004.

En outre, deux questions sociétales et culturelles majeures bloquaient la société marocaine et créaient un climat de crispation et de tension : la question de la femme et la question amazigh. Celles-ci ont su être traitées dans la sérénité, avec une grande pédagogie.

Toujours en 2005 fut lancée la mise en œuvre effective de la couverture médicale qui a donnée des résultats globalement satisfaisants. En effet, le taux

de couverture médicale est passé de 15% en 2005 à près de 70% aujourd'hui, RAMED inclus.

Le Roi est un Homme de dossiers. Il veille toujours à connaître dans les détails la nature des problèmes afin d'agir de la façon la plus pertinente possible et d'apporter les solutions appropriées. Ainsi, cela l'a conduit à commander une étude sur le cinquantenaire, mettant à l'œuvre l'expertise marocaine, et visant à établir un diagnostic global du Maroc depuis l'indépendance. Embrassant tous les domaines, cette étude a débouché sur des propositions qui demeurent d'actualité. Cinq principales orientations ont ainsi été arrêtées pour « le Maroc Possible » : la planification, la participation, la prise de décisions fondée sur la concurrence, l'évaluation, l'« accountability » ou la reddition des comptes.

Toutefois, la réalisation majeure du Souverain demeure sans conteste l'adoption d'une nouvelle constitution en 2011. Celle-ci a placé le Maroc sur les rails de l'Etat de droit et l'a mis au niveau des pays développés. Plus qu'une simple évolution, il s'agit là d'une révolution.

Nécessairement, il fallait développer le pays sur le plan économique en donnant la priorité, dans un premier temps, aux infrastructures de base faisant ainsi jouer les recettes keynésiennes qui ont fait leurs preuves ailleurs.

Progressivement, le Maroc se transforme en quelques années en chantier ouvert suite à l'édification d'infrastructures modernes et attractives. Il en est ainsi du port Tanger Med, du réseau autoroutier, du réseau de la voie ferrée, du TGV Al Boraq, de l'infrastructure hydraulique, de la réalisation de mégaprojets culturels, de la centrale solaire Noor pour préparer le pays à la transition énergétique, du grand port de Nador en cours d'achèvement, du plan de développement des provinces du Sud, des investissements massifs

pour l'aménagement de la région du Nord .. La liste peut être étendue à souhait.

Sur le plan économique, malgré l'abandon de la planification, des plans sectoriels d'envergure furent lancés sous la houlette du Roi et avec Son suivi régulier. Ainsi, en est-il du Plan Maroc Vert pour l'agriculture, Plan Halieutis pour la pêche maritime, Plan Emergence devenu Plan d'accélération industrielle pour l'industrie, Vision 2010 et 2020 pour le tourisme, Maroc Numeric pour l'économie numérique etc...Malgré leurs limites et les critiques dont ils font l'objet, dont notamment le manque de convergence, ces programmes ont donné des résultats relativement satisfaisants. Il suffit aujourd'hui de rappeler que le Maroc est devenu leader du continent africain au niveau du secteur automobile.

Cependant, l'infrastructure physique, aussi utile et nécessaire soit-elle, ne suffit pas à elle seule pour déclencher le développement inclusif dont le Maroc a besoin. Elle doit nécessairement aller de pair avec le développement du capital humain. Un progrès significatif a été fait dans ce sens tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Mais force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des moyens consentis.

Une fois la confiance rétablie à travers des actions concrètes sur le terrain, Sa Majesté le Roi s'est alors intéressé à l'international et en premier lieu au continent africain dont nous faisons partie intégrante. L'objectif visé étant d'assurer le retour du Maroc à l'Union Africaine. La tâche était ardue face à des adversaires qui ne veulent consentir à aucun compromis. Le Souverain a su s'y prendre avec intelligence, clairvoyance, souplesse et esprit d'écoute en plaçant son action sur le moyen terme. Ainsi a-t-il en quelques années effectué plus de 40 voyages dans près de 30 pays et veillé à la signature de dizaines d'accords et

de conventions économiques portant sur des projets d'intérêt vital pour la population africaine. Ce faisant, le Roi a mis en vogue une nouvelle conception de coopération Sud-Sud aux antipodes de la conception néocoloniale fondée sur l'exploitation, voire le pillage des ressources dont regorge notre continent. Dans ce chemin semé d'embûches, le Roi a fait prévaloir la stratégie sur la tactique en mettant en avant les bienfaits de la diplomatie économique.

Qui pourrait oublier aujourd'hui ces moments d'une émotion inouïe lors de la prononciation par le Souverain de son discours pour annoncer à ses paires le retour du Maroc à sa maison, l'Afrique. Le discours prononcé par le Roi exprime à la fois un sentiment d'amertume suite au temps perdu et aux occasions manquées par les peuples africains, mais surtout une marque d'espérance pour un meilleur avenir d'une Afrique solidaire, démocratique et libérée des servitudes.

Le bilan de ce qu'a accompli le Maroc ces deux dernières décennies est largement positif et ses retombées sont visibles. Le Maroc d'aujourd'hui est totalement différent de celui du début du millénaire. Mais comme tout développement est contradictoire, ce progrès n'a pas touché de la même manière l'ensemble des Marocains et la totalité des Régions du Royaume. D'ailleurs, le Roi est le premier à le reconnaître en soulignant l'essoufflement de l'actuel modèle de développement et en appelant les institutions majeures du pays à réfléchir à un nouveau modèle de développement qui soit axé sur l'inclusion sociale et la satisfaction des besoins fondamentaux de la population.

Nous avons réussi dans l'essentiel : maintenir le pays en équilibre. Et cela grâce au génie du Roi. C'est une chance historique pour nous Marocains d'avoir un Roi de la trempe de Mohamed VI : un Roi profondément humaniste, épris

de valeurs de justice sociale, attaché à la démocratie, aimé par Son peuple parce qu'il est sensible à ses problèmes et attentif à ses doléances.

Mobilisons-nous donc à ses côtés, chacun dans son domaine de compétences, pour réaliser ensemble cette ambition collective qui est la nôtre et réaliser le grand dessein pour lequel le Souverain s'est engagé depuis son accession au trône, voire bien avant.

(Publié le mardi 30 juillet 2019)

La confiance

La confiance peut être vue de plusieurs manières : d'abord, une confiance en soi ; ensuite, la confiance vis-à-vis des autres qu'ils soient des individus, des collectifs (famille) ou des institutionnels (Etat, organisations représentatives...) ; enfin, la confiance dans l'avenir. Une personne qui a confiance en elle-même est nécessairement mieux préparée à faire confiance aux autres. Sa force intrinsèque l'y incite. Et à chaque fois que la confiance règne entre individus et vis-à-vis des institutions, cela ne fait que créer les conditions de la stabilité et de la cohésion nationale. A contrario, à chaque fois que la confiance se détériore, il devient difficile, voire impossible de procéder à des régulations sociales en vue de résoudre un certain nombre de conflits ou de malentendus qui risqueraient de surgir à un moment ou à un autre. Par conséquent, la confiance est un signe de progrès, d'engagement citoyen autour d'un projet collectif et de responsabilité éthique. Elle est le ciment des organisations sociales. Le plus grand danger qui guette un pays réside dans la perte de confiance.

Qu'en est-il concrètement au Maroc ? En se référant à un rapport publié récemment (septembre 2018), nous pouvons déceler un certain nombre d'indicateurs fort utiles à ce sujet. S'agissant de la confiance interpersonnelle, elle est située à un niveau très faible. Ainsi, les Marocains préfèrent être prudents avec les gens plutôt que de faire confiance à leurs concitoyens. Cette donnée ne tombe pas du ciel subitement. Elle mérite d'être analysée en profondeur. Une chose est cependant certaine : cette méfiance qui règne entre les citoyens est le produit d'une extension de rapports mercantilistes et utilitaristes où l'intérêt individuel tend à l'emporter sur l'intérêt collectif.

Le même sentiment se vérifie au niveau des institutions à de rares exceptions. Ainsi, les Marocains, nonobstant une légère amélioration au cours des dernières années, notamment depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, ne font pas beaucoup confiance dans le système judiciaire, et encore moins dans les institutions représentatives : partis politiques, parlement et gouvernement. Ce qui n'est pas de bon augure pour l'évolution de notre jeune démocratie qui a besoin plus que jamais pour son mûrissement d'institutions réellement représentatives et jouissant d'une grande confiance et d'une adhésion de masse des citoyens. D'ailleurs, le taux de participation aux élections ne cesse de dégringoler au fil des scrutins, sans perdre de vue ceux qui donnent leur voix moyennant des sommes sonnantes et trébuchantes !

Face à ces éléments inquiétants, les Marocains demeurent attachés dans leur écrasante majorité à certaines institutions que l'on qualifierait de traditionnelles comme la famille et la nation.

La famille, comme cellule de base, ne s'est pas effritée sous l'effet de la désintégration des rapports sociaux de production et d'échange traditionnels (précapitalistes). Elle continue d'exister et de jouer son rôle protecteur et stabilisateur. C'est un lieu où se manifeste un très haut degré de confiance avec un lien de solidarité très fort qui domine les autres liens sociaux. Pour combien de temps encore ? Personne ne peut le prévoir !

A côté de la famille, on relève chez les Marocains un attachement total à la nation dans ses composantes historique et spirituelle. Même dans les moments de colère et de mécontentement, aucun citoyen n'ose toucher à la nation et ses constances fédératrices.

Cela est important, mais ce n'est pas suffisant. Il convient absolument de généraliser la confiance à d'autres champs pour libérer les esprits et mettre fin

aux attitudes négatives de suspicion qui risqueraient d'anéantir toute velléité de changement. Retrouver confiance, n'est pas une mince affaire. Il faut des signaux forts et des actions concrètes sur le terrain de nature à produire un électrochoc : corriger partout les dysfonctionnements, lutter contre les injustices de toutes sortes qu'elles soient entre groupes sociaux, entre sexes, entre cultures, entre générations, ou entre territoires. De toutes les façons, nous avons besoin de ces rapports de confiance pour aller de l'avant.

(Publié le mercredi 9 janvier 2019)

Le partage

La question des inégalités retient de plus en plus l'attention des gouvernements, des instituts de recherche et des milieux divers y compris la société civile. C'est dans ce sens qu'un programme de recherche collaboratif sur cette question a vu le jour au début des années 2000 et qui réunit aujourd'hui plus d'une centaine de chercheurs couvrant plus de 70 pays sur tous les continents. Ce collectif vient de publier un volumineux rapport sur les inégalités mondiales (2018) s'intéressant plus particulièrement à un groupe de pays développés et émergents mais dont la méthodologie et les conclusions peuvent s'appliquer à d'autres pays.

On se rend compte que la croissance quand elle se produit, ne profite pas de la même manière à tout le monde. Un chiffre donne le vertige : les 1% des individus recevant les plus hauts revenus dans le monde ont profité deux fois plus de cette croissance que les 50% des individus les plus pauvres ! Un démenti cinglant à la théorie dite de « ruissellement ». Fait inquiétant, cette concentration de la richesse entre une poignée d'individus qui font à eux seuls la pluie et le beau temps s'est accompagnée par un appauvrissement conséquent des Etats puisque la richesse publique est soit négative ou proche de zéro. Cette situation est due à un transfert du patrimoine public vers le privé par le biais notamment des privatisations. Ce qui limite la capacité de ces Etats à combattre les inégalités puisqu'ils sont pris en otage par l'impératif des équilibres macro-économiques et la limitation de ressources. Ainsi, pour l'ensemble des pays étudiés, les inégalités économiques se sont aggravées et dans le meilleur des cas elles ont stagné.

Au-delà de ce diagnostic, l'intérêt du rapport réside dans les solutions qu'il préconise pour combattre les inégalités. Les mesures proposées portent sur la

politique fiscale, les politiques éducatives, la gouvernance des entreprises et les politiques salariales, outre la transparence des données et la création d'un registre mondial des titres financiers pour lutter contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Il va sans dire que de telles mesures revêtent une importance capitale, mais elles peuvent rester au niveau des vœux pieux tant qu'on n'a pas défini les politiques à mettre en œuvre pour y parvenir. Sur ce chapitre, le rapport reste muet à l'exception d'une déclaration annoncée par ses rédacteurs : « avec ce rapport, le laboratoire sur les inégalités mondiales vise à combler un déficit démocratique et à fournir aux différents acteurs de la société les données nécessaires pour participer à des débats publics ancrés dans les faits ».

Les politiques de lutte contre les inégalités ne tombent pas du ciel. Elles nécessitent des luttes sociales et des compromis positifs entre les principaux acteurs. Il faut être naïf pour croire que ceux qui ont acquis des privilèges vont d'eux-mêmes y renoncer en pensant aux plus démunis et aux plus pauvres, que ceux qui en ont trop se tournent vers ceux qui sont dans le besoin. On peut trouver quelques personnes ici et là rompues à cet esprit philanthropique. Mais une hirondelle ne fait jamais à elle seule le printemps. Car nous sommes dans des systèmes (de production et d'échange) qui génèrent constamment des inégalités. Et c'est là où réside le mal. Par conséquent, toute politique de lutte contre les inégalités doit s'attaquer aux racines de ce phénomène.

A contrario, il faut être rêveur et déconnecté de la réalité pour penser à une égalité parfaite entre individus du moins sur le plan économique. Mais on peut facilement imaginer un niveau optimum d'inégalités. C'est à ce niveau que des luttes sont menées un peu partout à travers le monde. Elles ont comme dénominateur commun la défense du pouvoir d'achat, le respect de la dignité

humaine, la valorisation du travail de telle sorte que celui qui travaille plus gagne plus et l'égalité des chances en améliorant les « capacités » des gens....

En somme, il faut changer le référentiel et le modèle de société en vigueur. Nous avons besoin d'un modèle de société respectueux de l'être humain et de son environnement, un modèle de société basé sur le partage des bienfaits et des sacrifices, où le collectif l'emporte sur l'individuel. Ni trop d'injustices, ni parfaite justice. Juste une vie paisible et une société harmonieuse dans laquelle il fait beau de vivre.

(Publié le mercredi 16 janvier 2019)

L'initiative

Face à la crise (aux crises) qui nous rattrape(nt) de partout, il faut des alternatives pour ne pas sombrer dans la fatalité et tomber dans le désespoir. Les êtres humains sont dotés de suffisamment d'intelligence et de créativité pour ne pas subir passivement les crises multidimensionnelles auxquelles ils font face. A longueur de journée, on entend parler de crises. Un terme qui se conjugue avec toutes les situations. A tel point que l'on se demande si l'humanité est condamnée à vivre avec. Citons pèle mèle : crise d'emploi, crise économique, crise financière, crise des valeurs, crise identitaire, crise culturelle, crise de l'éducation, crise de la famille, crise écologique, crise mondiale, crise agricole, crise de l'enseignement, crise de la santé, crise du logement, crise énergétique...Ces crises peuvent être conjoncturelles liées à un événement particulier ou structurelles liées au système dominant.

Les crises conjoncturelles sont relativement faciles à résoudre. Elles ne nécessitent pas des remises en cause fondamentales. Il suffit d'agir sur les causes qui les ont engendrées ou à la limite de laisser le temps au temps pour s'en occuper. Par contre, les crises structurelles nécessitent une action en profondeur et une remise en cause du système qui les génère. Par exemple, la crise de surproduction, qui caractérise le système capitaliste, ne peut être dépassée que par le dépassement de ce système et de sa logique productiviste qui consiste à produire toujours plus. Car tout ce qui est produit n'est pas nécessairement utile à la vie des espèces humaines, animales et végétales. La surproduction se manifeste nécessairement par une surexploitation des ressources naturelles et un épuisement de ces dernières d'une part, et par un excès d'émission du gaz à effet de serre d'autre part.

Ce qui nous ramène à dire que la crise n'est pas vécue de la même manière par tout le monde. Pour certains, elle est vécue comme une opportunité à saisir alors que pour d'autres, et c'est la majorité, elle est vécue comme un enfer et avec des souffrances aiguës. C'est à ces derniers qu'on doit penser en premier lieu. L'histoire retient toujours les noms des dirigeants audacieux qui réalisent de grands projets en vue justement d'alléger les souffrances de leur peuple. D'ailleurs, les peuples ne se mobilisent pas par des slogans creux et sans contenu. La parole est utile certes, mais ce sont les actions concrètes qui sont le plus attendues. Comme par exemple déclarer la guerre à la destruction de la nature, à la paupérisation de la population, à l'enrichissement illicite et sans vergogne, aux injustices de toutes sortes.

Comme à chaque chose malheur est bon, les crises sont des moments propices pour accoucher du changement. C'est suite aux crises systémiques que le monde a changé progressivement. La souffrance peut être créative pour paraphraser Schumpeter. Mais encore faut-il qu'il y ait des projets rassembleurs autour desquels se mobilisent les gens afin de « tailler dans la montagne du désespoir une pierre d'espérance » (Martin Luther King).

Ne désespérons surtout pas. Prenons des initiatives individuellement et collectivement qui vont dans le sens du progrès social, de notre épanouissement en tant qu'êtres humains. Chacun de nous dispose d'une marge, aussi étroite soit-elle, pour agir. Par exemple, face à la crise de notre système éducatif, l'Etat ne peut être rendu seul responsable. La société est dans son ensemble concernée. Nous avons produit dans le passé de beaux textes comme la Charte Nationale de l'éducation et de la formation. Nous disposons aujourd'hui d'une vision 2015-2030 élaborée par le CSEFRS, laquelle vision est déclinée dans une loi-cadre en cours d'examen au parlement. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut des hommes et des femmes qui traduisent ces projets

en actes et initiatives sur le terrain. Comme l'a fait justement cette enseignante dans un établissement de Kenitra qui a été citée dans un rapport de la Banque Mondiale sur l'enseignement dans le monde publié tout récemment. Voici ce qui a été écrit à son sujet : « ...Dans la salle de classe aux couleurs vives dont elle a elle-même peint les murs, cette enseignante utilise You Tube pour créer des outils pédagogiques grâce auxquels tous ses élèves apprennent et participent en s'amusant. Ici, chaque lettre de l'alphabet est associée au bruit d'un animal et à un mouvement. Quand elle prononce un mot, elle l'épelle à voix haute avec les sons et les gestes associés pour que les élèves l'écrivent. Elle peut ainsi facilement repérer les enfants en difficulté et adapter le rythme de la leçon pour leur permettre de rattraper les autres. Tous ses élèves sont attentifs et participent à la classe, sans craindre de se tromper. La volonté de cette enseignante est de veiller à ce que TOUS les enfants apprennent ». Saluons comme il se doit l'initiative et la créativité de cette enseignante dévouée à son métier.

(Publié le mercredi 30 janvier 2019)

Le ciblage

S'achemine-t-on vers l'adoption d'une politique de ciblage des populations bénéficiant des aides sociales ? Lequel ciblage mettrait fin à une dilapidation des moyens publics et des détournements déguisés de toutes sortes ? Un pas vient d'être franchi dans ce sens suite à l'adoption par le Conseil de Gouvernement jeudi dernier d'un projet de loi relatif au « dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social et portant création de l'Agence nationale des registres ».

Il est prévu, à cet effet, la création de deux registres : un registre national de la population (RNP) et un registre social unifié (RSU). Le premier registre est ouvert à tous les personnes physiques marocaines ou étrangères résidant sur le territoire marocain. Il comprend un certain nombre d'informations concernant l'état civil, les empreintes digitales, l'image de l'iris, et « l'identifiant civil et social » selon la règle : une personne, un identifiant. En revanche, le RSU est réservé aux ménages désirant bénéficier des programmes d'appui social géré par les administrations publiques, les collectivités territoriales et les organismes publics. Il va sans dire que l'inscription au RSU passe nécessairement par l'inscription préalable de chaque membre du ménage au RNP. Pour chaque ménage inscrit au RSU, on attribue un score sur la base duquel les aides seraient arrêtées. Ce score fera l'objet d'une révision régulière soit à la suite de la collecte des données nouvelles sur les ménages concernés, soit à la demande de ces derniers.

Pour gérer ce système, il est prévu la création d'une Agence Nationale des Registres sous forme d'établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Administrée par un CA et gérée par un DG, elle se voit dotée de larges prérogatives qui consistent notamment à gérer les deux

registres, à attribuer à chaque personne l'identifiant civil et social (ICS), à donner ses avis sur les questions relatives aux programmes d'appui social, à faire des études d'évaluation desdits programmes,

Pour ceux qui expriment des craintes sur le respect des données personnelles et de la vie privée des citoyens, le projet de loi est rassurant. L'article 3 stipule que « le traitement des données s'effectue dans le respect de la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ». Qui plus est, toute personne inscrite au RNP ou au RSU a le droit de demander de consulter la liste des administrations publiques, des collectivités territoriales et des organismes publics et privés qui ont consulté ou reçu au cours des six mois précédant sa demande (article 22). Exception faite, et c'est compréhensible, « des autorités chargées de la défense nationale et de la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou de la prévention des infractions et leur répression ».

Telle est, exposée à grands traits, l'économie de ce projet de loi. Le texte doit passer d'abord la phase parlementaire avant son entrée en vigueur. Mais tout laisse croire, nonobstant les enjeux du texte et les problématiques qu'il soulève, que les parlementaires vont travailler à un rythme accéléré pour son adoption dans des délais raisonnables. Il y a urgence. D'ailleurs, le gouvernement a le plein droit de demander l'examen d'un texte donné en priorité.

L'importance de ce texte est on ne peut plus évidente. Il va nécessairement susciter le débat et pourquoi pas des controverses. C'est tant mieux pour l'exercice démocratique. Le débat sur le texte, mais surtout sur le contexte. Il est légitime de se poser des questions sur les conditions et les garanties de sa mise en œuvre dans la mesure où l'établissement des deux

registres n'est pas une mince affaire. De la qualité des données recueillies dépendra la nature des politiques publique à mettre en place. Par ailleurs, les coûts d'identification, comme l'ont montré les cas des pays qui nous ont précédés en la matière peuvent s'avérer trop élevés, du moins durant la première phase de lancement. Aussi, nous pensons que la réussite de ce système est tributaire à la fois de l'adhésion de la population et de l'engagement de l'administration pour éviter toute erreur d'appréciation ou de faux pas de départ.

Mais ne préjugeons de rien. Pour l'heure, le texte tant attendu est là. Il appartient désormais aux Représentants de la Nation de faire convenablement leur travail en le disséquant. A l'administration, aux élus et aux média de faire, par la suite, un travail de sensibilisation et d'explication. Mais il ne faut surtout pas commettre l'erreur de s'occuper du ciblage tout en délaissant les classes moyennes. Une croissance suffisamment inclusive est plus que jamais un impératif. Vivement le nouveau modèle de développement ! (Publié le mercredi 6 février 2019)

La précarité

Les chiffres annuels sur l'emploi viennent d'être publiés par le HCP. Ils ont été largement reproduits par la presse nationale soit avec un effet d'annonce pour saluer une baisse du chômage en 2018, soit pour relever une donnée qui fasse sensation. Il nous semble utile cependant d'interroger ces chiffres pour les « faire parler » et en tirer les conclusions qui s'imposent.

Ainsi, au cours de l'année écoulée, 112 000 emplois ont été créés (91000 en milieu urbain et 21000 en milieu rural) contre 86000 une année auparavant. Par secteur d'activité, la création de ces emplois est ventilée comme suit : le gros de l'effectif, avec 65000 emplois (58%), a concerné les services, contre une moyenne annuelle de 90000 durant la période 2008-2013 et 35000 durant la période 2014-2017 ; l'agriculture, forêt et pêche n'a créé que 19000 emplois contre 42000 une année auparavant et une perte annuelle moyenne d'environ 75000 postes en 2015 et 2016 ; le BTP en a créé 15000 au lieu de 22000 comme moyenne annuelle au cours de la période 2015-2017 ; l'industrie y compris l'artisanat a créé 13000 emplois (11000 en milieu urbain et 2000 en milieu rural) ,soit un léger mieux par rapport à la moyenne annuelle de la période 2015-2017 (10000).

Ces chiffres traduisent d'une façon on ne peut plus claire, les traits saillants d'une économie en voie de développement pour ne pas dire « sous-développée ». Ainsi, l'essentiel des emplois se crée dans le secteur des services ou le secteur dit tertiaire. Et contrairement aux pays développés qui disposent d'un tertiaire qu'on qualifierait de « supérieur » (banques, assurances, loisirs, culture, services divers ...), le tertiaire dont il s'agit dans les PVD, est un « fourre-tout » regroupant, à côté des activités susmentionnées, marginales du reste, une série d'autres activités parasites et de survie qui constituent

l'ossature du secteur informel et non structuré, lequel a pignon sur rue par les temps qui courent. D'ailleurs, les chiffres ne trompent pas : sur les 65000 emplois créés dans le secteur des services, 34 000 « postes » sont le fait du « commerce de détail hors magasin », comme les vendeurs ambulants et autres « ferrachas », 13000 emplois concernent les services personnels domestiques et 12000 autres sont créés dans la restauration et l'hôtellerie. On le voit, la précarité bat son plein. Les emplois décents sont au compte goûte quand ils ne sont pas carrément absents, du moins dans ce genre de tertiaire.

L'agriculture crée de moins en moins d'emplois, phénomène qui s'accroîtra sûrement à l'avenir pour une raison évidente : outre le fait qu'il s'agit d'une loi d'évolution universelle, l'intensification et la modernisation du secteur, en cours, vont libérer des forces de travail en masse et éjecter une bonne partie de la paysannerie de la sphère productive. C'est un fait connu que le monde rural connaît un excès de la population et l'agriculture ne peut pas à elle seule créer autant d'emplois pour absorber 40% de la population active du pays ! A titre d'exemple, dans les pays développés, la part de la population active dans l'agriculture ne dépasse guère les 5%. Pour améliorer les conditions de vie dans le monde rural, réduire le sous-emploi et le chômage déguisé et réguler davantage le phénomène de l'exode rural, nous n'avons d'autre issue que de multiplier des activités non agricoles en créant des centres émergents qui offrent un cadre de vie humainement acceptable.

Dans ces conditions, l'industrie demeure une exigence pour développer le pays, créer des emplois qualifiés et générer une transformation qualitative de la société. Il convient de noter à cet égard que nous avons encore du pain sur la planche. Le PAI en cours est peu créateur d'emplois et faiblement intégré au reste de l'économie. C'est un fait observable et mesurable. D'ailleurs, les

postes créés au cours de l'année l'ont été dans les activités industrielles considérées « labor intensive » comme le « textile, bonneterie, habillement ».

Pour ce qui est du taux de chômage, il a enregistré une baisse de 0,4 point (9,8% contre 10,2%) avec une baisse conséquente du nombre de chômeurs de 48000 personnes. Mais ceci n'est qu'un miroir aux alouettes. Car les tendances lourdes du marché de travail demeurent inchangées : une baisse inquiétante du taux d'activité surtout pour les femmes (à peine 22,2 %) ; un chômage de longue durée qui touche essentiellement les diplômés, y compris les lauréats de la formation professionnelle, (paradoxe de l'employabilité), les jeunes et les femmes. Le tout sous la coupole de la précarité. Sans parler des jeunes NEET (Neither in Employment nor in education or training) sans emploi ni formation, et qui constituent une véritable bombe à retardement.

C'est dire que la bataille pour l'emploi est loin d'être gagnée. A supposer qu'elle ait commencé. Il s'agit de faire feu de tout bois pour remédier au chômage. D'abord par une croissance riche en emplois. Ensuite par des mesures de protection en améliorant par exemple l'IPE dans le sens d'un assouplissement des critères d'éligibilité, comme tremplin vers une assurance-chômage. Enfin en améliorant la gouvernance du marché du travail et l'attractivité territoriale pour créer de véritables bassins régionaux d'emploi... L'emploi, rien que l'emploi, tout pour l'emploi : voilà le mot d'ordre et la priorité pour le Maroc d'aujourd'hui et de demain.

(Publié le mercredi 13 février 2019)

Halieutis

Alors que le Maroc dispose d'une côte qui s'étend sur 3500 km, le secteur de la pêche ne représente que 1% de la valeur ajoutée nationale (PIB). C'est un paradoxe réel et non des moindres qui montre que notre potentiel halieutique est loin d'être exploité comme il se doit. En vue de développer le secteur, un plan décennal a vu le jour en 2009, baptisé « halieutis », avec des objectifs chiffrés pour l'horizon 2020 : assurer un PIB annuel de 22 MM DH avec une production en volume de 1,66 million de tonnes, créer 115 000 emplois directs et 510. 000 emplois indirects, réaliser 3,1 MM \$ comme chiffre d'affaires à l'export, porter la consommation locale du poisson à 16 kg/hab. et assurer la durabilité de la ressource. Pour ce faire, 16 projets stratégiques ont été prévus et des actions ciblées ont été lancées. Où en sommes-nous aujourd'hui par rapport à ces objectifs ?

Les données disponibles pour 2017, en attendant celles de 2018, nous permettent de conclure que le bilan est globalement positif. Le verre est plein à plus de moitié pour ainsi dire. Ainsi, la production totale a atteint 1,4 MT soit un taux de réalisation de 84% par rapport à l'objectif fixé pour 2020. Au niveau des exportations, le taux de réalisation est de 70,5%. Pour ce qui est de l'emploi, les objectifs ont été apparemment dépassés avec 700 000 emplois directs et indirects, bien qu'on ne distingue pas entre les uns et les autres. Il en est de même de la consommation locale qui n'est pas loin de la moyenne des 16 kg/hab. Celle-ci demeure toutefois insuffisante si on se compare à des pays fortement consommateurs de poisson comme le Japon (33 kg/hab.) ou l'Espagne (27kg/hab.) qui s'approvisionne, faut-il le rappeler, du marché marocain essentiellement. Cette consommation limitée du poisson dans un pays comme le nôtre est due essentiellement à un effet prix, aggravé par les

défaillances de la chaîne d'approvisionnement et les disparités manifestes entre les régions du littoral et les régions de l'intérieur. Une autre insuffisance réside dans la transformation de la matière première puisque 40 % des exportations se font à l'état frais, occasionnant ainsi un manque à gagner tant en termes de création de valeur ajoutée qu'en termes d'emplois.

En définitive, ce bilan positif ne doit pas occulter les éléments de faiblesse et les goulots d'étranglement du secteur. D'où la nécessité de revoir la politique suivie pour en faire, à l'avenir, un levier stratégique du nouveau modèle de développement de notre pays et un moyen d'assurer notre sécurité alimentaire. A cet égard, il faut saluer le travail préliminaire que vient de réaliser tout récemment le CESE en publiant un avis sur la question.

Ainsi, le CESE nous invite à dépasser l'approche traditionnelle de la richesse halieutique pour nous inscrire dans une optique nouvelle : celle de l'économie bleue. « Le concept de l'économie bleue, en plus des secteurs maritimes traditionnels tels que la pêche, le tourisme et les activités portuaires, comporte désormais de nouveaux secteurs porteurs de forts potentiels de croissance : aquaculture, écotourisme, bioproduits marins ou biotechnologie, construction navale, etc » est-il dit dans le rapport.

Pour tirer profit du potentiel de son espace maritime, le Maroc devrait, de l'avis du Conseil, se doter d'une stratégie de l'économie bleue selon une approche éco systémique, qui consolide durablement les secteurs productifs traditionnels (pêche, infrastructures portuaires, tourisme...), qui accélère la croissance autour de secteurs émergents (comme l'aquaculture) et qui identifie des secteurs d'avenir, comme notamment les biotechnologies et la gestion des ressources génétiques liées à la biodiversité marine. Une telle stratégie doit intégrer les principes de la durabilité et de la soutenabilité afin de positionner

le Maroc dans une économie durable, inclusive, équitable, prospère et intégrée dans les flux d'échanges internationaux.

On regrettera, cependant, que l'auto saisine du Conseil n'ait pas procédé au préalable à un diagnostic de l'existant ne serait-ce que pour avoir un avis émanant d'une institution dont la crédibilité et le sérieux ne sont plus à démontrer.

Espérons, dans tous les cas, que cette réflexion du CESE servira de point de départ à l'élaboration par les pouvoirs publics d'un nouveau plan de développement. Serait-ce un « halieutis bis » ?

(Publié le mercredi 20 février 2019)

Les langues

On s'attendait à un débat de fond sur le projet de loi-cadre relatif à la réforme de l'éducation formation autour de l'école que nous voulons pour nos générations actuelles et futures et on a eu droit malheureusement à des polémiques stériles et marginales qui escamotent entièrement ce débat. Cette dérive, nous l'avons sentie venir il y a plus d'un an dans un article publié en janvier 2018 en écrivant notamment : « l'essentiel y est : obligation de l'enseignement fondamental à partir du préscolaire, renforcement des langues étrangères aux côtés de nos deux langues nationales dans la perspective de maîtriser quatre langues au niveau de la classe terminale, révision des programmes en les débarrassant des scories rétrogrades et passéistes, valorisation des ressources humaines, restructuration de la recherche scientifique, mobilisation des moyens financiers additionnels, mise en place d'une gouvernance basée sur la transparence, la responsabilité et la redevabilitéC'est donc une opportunité historique, peut-être la dernière ?, qui nous est offerte pour enfin remédier aux maux qui taraudent notre système éducatif. A chacun de prendre ses responsabilités. Il ne faut surtout pas qu'on continue à perdre notre temps à discuter sur le sexe des anges !... »

En focalisant la discussion autour de la langue d'enseignement, avec des arrières pensées conservatrices et passéistes, voire populistes et hypocrites, on cherche délibérément à mettre les bâtons dans les roues de la réforme de notre système éducatif et à perpétuer, par conséquent, le système actuel dont tout le monde déplore le caractère injuste, inéquitable et improductif. Le débat autour des langues n'a pas lieu d'être. Car la question est tranchée définitivement par la loi suprême du pays. La constitution, dans son article 5, tout en reconnaissant l'arabe et l'amazigh comme langues officielles, stipule «

l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères les plus utilisées dans le monde, en tant qu'outils de communication, d'intégration et d'interaction avec la société du savoir, et d'ouverture sur les différentes cultures et sur les civilisations contemporaines ». Le projet de loi-cadre qui a suscité autant de polémiques et de guéguerres ne dit pas autre chose ! Il ne fait que reprendre à la lettre une disposition constitutionnelle.

En effet, à l'heure de la mondialisation et du développement sans précédent des savoirs et connaissances, l'ouverture sur les langues étrangères est plus que jamais un impératif pour tirer profit des acquis de la civilisation humaine et des résultats de la recherche scientifique. Il ne faut pas voir dans la langue plus qu'un outil de travail et un véhicule d'acquisition et de transmission des connaissances. Même la langue nationale s'enrichit à partir des langues étrangères. Et le fait d'enseigner une matière scientifique ou plusieurs au cours du secondaire ne touche en aucune manière à notre identité comme le prétendent d'aucuns. Au contraire, c'est un moyen de préparer l'apprenant à poursuivre ses études supérieures, que ce soit au Maroc ou à l'étranger, avec succès. A titre d'exemple, n'est-il pas utile pour un élève qui envisage de poursuivre des études de médecine d'étudier les SVT ou la chimie en français ou en anglais ? N'est-il pas raisonnable pour un futur ingénieur de télécommunications d'étudier l'informatique ou les statistiques dans une langue autre que l'arabe ? etc... D'ailleurs, notre système a bien fonctionné selon ce schéma pendant des décennies et avec des résultats probants.

Ce faisant, on ne réinventera pas la roue. Tous les pays qui se développent ou qui se sont développés procèdent de la même manière. Avec une dose plus ou moins forte d'ouverture sur les langues étrangères. Pouvons-nous imaginer un professeur de Chaire au Japon spécialiste de la civilisation

arabe sans qu'il ne maîtrise comme il se doit la langue et la culture arabes ? Tel est l'enjeu de l'utilisation des langues étrangères.

Soyons donc clairs et débattons à visage découvert sur l'avenir de notre école et sa place dans le projet de société qui convient à notre pays à l'heure actuelle. Sommes-nous pour une école publique qui assure une réelle égalité des chances, qui garantit une formation de qualité, une école ouverte sur son environnement (local, national et international), compétitive et attractive, une école qui contribue à l'émancipation de l'esprit et au développement de la créativité, une école qui anticipe le futur pour préparer les enfants d'aujourd'hui à mieux le vivre en leur inculquant les méthodologies scientifiques qui les aident à résoudre les problèmes qui se posent... ?

Telles sont les vraies questions qui se posent à nous aujourd'hui et auxquelles le projet de loi-cadre apporte des réponses, ou tout au moins des esquisses de réponses. Par conséquent, le vrai débat doit porter sur le contenu de l'enseignement, les méthodes pédagogiques employées, les moyens à mettre en œuvre, le statut de l'enseignant et sa place dans la société, la gouvernance du système...

Se focaliser sur les questions linguistiques, somme toute dépassées, serait un moyen de noyer le poisson pour détourner l'opinion publique des vraies problématiques et de servir des desseins non avoués et non avouables ! A-t-on au moins envisagé de consulter les premiers intéressés que sont les élèves et leurs parents ? De grâce, ne ratons pas encore une fois le rendez-vous avec cette opportunité qui nous est offerte. Nous avons perdu suffisamment de temps et de moyens. Arrêtons les dégâts, c'est l'avenir de tout un peuple qui est en jeu.

(Publié le mercredi 27 février 2019)

La femme

La journée mondiale de la femme célébrée le 8 mars de chaque année constitue une occasion pour traiter de la question de l'égalité hommes-femmes et de la problématique féminine en général. Il ne s'agit pas cependant de céder à un effet de mode et se limiter à un cérémonial de routine pour avoir bonne conscience en applaudissant aux efforts accomplis et éventuellement en déplorant les retards enregistrés. Nous sommes en face d'une problématique beaucoup plus complexe qui nécessite un combat de tous les jours et une lutte incessante sur plusieurs fronts : au sein de la famille qui est la cellule de base où se produit la ségrégation ne serait-ce qu'au niveau de la réalisation des tâches domestiques ; au sein de l'école et des instituts de formation où la ségrégation se transforme en idéologie et valeurs ; dans la vie quotidienne où elle s'exerce au vu et au su de tout le monde y compris dans les programmes audio-visuels, les coutumes sociales perpétrées consciemment ou inconsciemment ; les discriminations rencontrées dans l'accès au travail et l'exercice des responsabilités à tous les niveaux.

Il faut rappeler que l'origine de cette discrimination remonte loin dans l'histoire tant elle est antérieure à l'apparition des sociétés de classes. En effet, la première division du travail a pris au départ la forme d'une division sexuelle. En ce sens que les femmes se spécialisaient dans des tâches domestiques alors que les hommes s'adonnaient aux activités de la pêche et de la cueillette. Cette division a généré de facto un rapport de domination au profit des hommes. Et elle n'a fait que changer de forme avec les différents modes de production qui se sont succédé à travers l'histoire : esclavagisme, féodalisme, capitalisme. C'est dire en définitive que la question de la femme, ou de la condition féminine, est inscrite au cœur des rapports de production dominants

et de leur superstructure correspondante. Il a fallu que des femmes prennent conscience, se révoltent contre cette discrimination qui leur est imposée et s'organisent en conséquence pour voir enfin la question de l'égalité inscrite dans les pactes internationaux relatifs aux droits humains et dans les constitutions des différents pays.

C'est le même processus qui est suivi partout dans le monde. Un processus lié au rapport de forces entre progressistes et conservateurs, à la nature des rapports de production dominants sachant que l'idéologie dominante est l'idéologie de la classe dominante. Il n'y a pas de question de la femme en elle-même, comme le laissent entendre les mouvements féministes et sexistes qui cherchent à opposer hommes et femmes. C'est une question fondamentalement sociétale qui oppose des projets de société différents. Ce qui n'exclut pas la prise en considération de certaines spécificités propres au sexe sans tomber, toutefois, dans les excès des fondamentalistes qui confinent la femme dans un rôle rétrograde et lui imposent une tenue vestimentaire méprisante et aliénante !!

Où en est le Maroc aujourd'hui dans ce processus ? Force est de relever que d'importants acquis ont été réalisés tant sur le plan législatif (code de la famille, constitution de 2011, levée des réserves sur la CEDAW, loi contre la violence faite aux femmes...) que sur le plan politique (présence renforcée de la représentativité des Femmes au parlement et dans les collectivités territoriales) et professionnel (accès, même insuffisant, des femmes à certains métiers considérés à tort comme masculins). Mais beaucoup de disparités subsistent et le chemin s'annonce encore long et périlleux pour parvenir à l'égalité et à la parité. A commencer par la question litigieuse et controversée de l'égalité en matière d'héritage. Ceux qui s'y opposent et se défendent bec et ongle s'appuient sur une interprétation passéiste des textes. Ce sont

d'ailleurs les mêmes milieux qui se déchainent pour bloquer toute velléité de changement dans le sens progressiste et moderniste.

Aujourd'hui, les forces de progrès dans notre pays sont appelées à dédoubler d'effort et à multiplier les initiatives pour donner un nouvel élan à la question de la femme. Cela passe par le renforcement de sa place dans la vie active, la marche franche vers la parité, la lutte sans merci contre toutes formes «d'asservissement» et d'instrumentalisation de la femme, l'harmonisation des textes juridiques avec la constitution de 2011 y compris une révision du code de la famille. Une chose est sûre : pas de nouveau modèle de développement sans la pleine intégration de la femme et le respect de la parité à tous les niveaux de la vie en société. Ce faisant, le Maroc ne sera que plus prospère et plus équitable !

(Publié le mercredi 6 mars 2019)

Le digital

Quel avenir du travail à l'ère du digital et de la 4ème révolution industrielle ? Quelles formes d'organisation et de management succéderont à l'organisation classique et taylorienne ? Comment les systèmes de protection sociale vont-ils s'adapter à ces nouvelles réalités ? Autant de questions que se posent des chercheurs et des économistes et qui interpellent nécessairement les pouvoirs publics, les partenaires sociaux, les défenseurs des droits humains. A cet effet, l'Organisation Internationale du Travail a lancé la réflexion sur le sujet depuis 2016 en invitant les pays membres à ouvrir le débat. Elle prévoit d'organiser une Conférence Internationale à l'occasion du Centenaire de sa création.

L'économie digitale n'est pas un phénomène marginal. Elle est en passe d'envahir l'ensemble des activités et contribue d'ores et déjà à hauteur de 25% dans le PIB des pays développés. Les entreprises du digital sont aujourd'hui parmi les 2000 les plus riches du monde et génèrent des profits faramineux. Plus de la moitié des habitants de la planète sont connectés à internet. Presque la totalité de la population des pays développés l'est. Ces mutations, appelées à se renforcer à l'avenir, auront à coup sûr, des impacts considérables sur les rapports de production, les modes de consommation, l'organisation du temps et de l'espace...Et c'est à juste titre que l'on parle de révolution !

Le changement fondamental concernera le travail qui a connu, on le sait, des transformations continues au fil des temps. On est passé d'un travail simple à un travail complexe, d'un travail concret à un travail abstrait. Pour faire court, on est passé progressivement du « travail torture » vers le travail épanouissement et essence de l'homme. Le risque est grand de voir cet acquis de la civilisation humaine remis en cause sous l'ère digitale avec le

développement de l'ubérisation de l'économie et de la société. On assiste, en effet, à de nouvelles formes d'utilisation de la force de travail comme le travail dit collaboratif. Ainsi, le travail est non seulement flexible, mais n'est plus localisé dans un temps et un lieu déterminés. Il y aura de moins en moins de différence entre travail et non travail, vie professionnelle et vie privée.

Les plateformes numériques, en mettant en relation des offreurs et des demandeurs de services, contribuent ainsi, à découper le travail en prestations individualisées en tâches fragmentées et à accentuer de ce fait l'individualisation et la précarisation des relations de travail. C'est un travail commandé par ordinateur, payé le plus souvent à la tâche et réalisé par des personnes qui ne sont ni des salariés ni de véritables entrepreneurs. On assiste ainsi, à un certain abêtissement qui rappelle par certains côtés les pires formes d'asservissement du travail humain. Ce « capitalisme de plateforme » n'est autre qu'un retour à un nomadisme de type nouveau. L'emploi salarié est remis en cause non pas pour le dépasser dans un sens progressiste, mais pour lui substituer cette nouvelle forme d'exploitation basée sur la flexibilité et la précarité.

Il ne faut pas se laisser piéger par la technique. Celle-ci doit rester au service de l'homme et non l'inverse. Il faut absolument une riposte d'ensemble et un programme d'action centré sur la sauvegarde de la dignité et les valeurs humaines. Pour ce faire, il faut s'opposer au démantèlement du droit du travail et de la protection sociale. La compétitivité ne doit en aucune manière se faire au détriment de l'homme et de la négation de sa personnalité comme l'envisage une certaine conception de « doing business » qui ne tient nullement compte des variables sociales et de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Il faut absolument réintroduire un minimum d'éthique dans l'économie. C'est l'homme qui doit être l'alpha et l'oméga de l'acte productif.

Outre la satisfaction de ses besoins, un investissement dans le potentiel humain est nécessaire en rendant effectif le droit universel à la formation tout au long de la vie afin de donner la possibilité aux hommes et aux femmes d'acquérir des compétences nouvelles, de les actualiser, de se perfectionner pour mieux maîtriser les processus productifs et technologiques. Du reste, la protection sociale doit être généralisée à toutes les personnes quel que soit leur statut socio- professionnel. Aussi, Le travail ne doit pas se faire au détriment de la vie, d'où la nécessité d'une maîtrise du temps dans le sens d'un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle pour combattre le stress et la polyvalence. Enfin, le dialogue social doit être promu à tous les niveaux et faire partie des politiques publiques.

En somme, si personne ne peut s'opposer à la technique, encore faut-il qu'elle soit au service de l'être humain et du travail décent. Le pire n'est pas encore sûr, mais c'est maintenant qu'il faut agir!(Publié le mercredi 13 mars 2019)

Tendances

Les données publiées récemment par le HCP relatives à l'emploi et aux caractéristiques du marché du travail pour l'année 2018 méritent une analyse dynamique afin d'en tirer les tendances lourdes et d'en dégager des scénarios d'évolution future de l'économie et de la société marocaines. Pour ce faire, nous avons pris comme année de référence 2009 et ce pour au moins deux raisons : la disponibilité des statistiques détaillées d'une part et le recul historique suffisamment long d'autre part. Ainsi, la période 2009-2018, soit une décennie, nous semble largement suffisante pour déceler des dynamiques, là où elles existent, et dégager les traits fondamentaux d'une évolution de type qualitatif. Les changements sociaux et sociétaux qui ne sont pas visibles sur une année, peuvent, par contre se prêter facilement à une lecture analytique au terme d'une dizaine d'années.

Au niveau de la population âgée de 15 ans et plus, son nombre est passé de 22,68 M à 25,95 M respectivement en 2009 et 2018, soit une augmentation de 14,4 % au cours de la période considérée. Le taux d'activité a connu, par contre un repli de 3,7 points passant de 49,9% en 2009 à 46,2% en 2018, avec cependant, une différence manifeste selon le sexe : les femmes enregistrent un taux d'activité ne dépassant pas le tiers de celui des hommes. C'est un phénomène on ne peut plus inquiétant qui n'est pas en adéquation avec les ambitions de modernité affichées par le pays. Le recul du taux d'activité en général s'expliquerait par le rallongement de la période de scolarité d'une part et par le retrait « volontaire » du marché du travail d'autre part. En valeur absolue, les effectifs de la population active sont passés de 11,31 M à 11,979

M, soit une augmentation de 669 000 en 10 ans correspondant à un taux de 6 % sur toute la période.

La population dite active comprend deux catégories : celle qui exerce un emploi et celle qui est en chômage : la première a vu son effectif passer de 10,28 M à 10,81 M pendant la période de référence ; la deuxième en revanche est passée de 1,03 M à 1,168 M avec un taux de chômage quasiment inchangé entre les deux années (9,5% en 2009 et 9,8% en 2018) avec les mêmes caractéristiques : un chômage structurel, de jeunes, de diplômés et de femmes !! Ce qui traduit le peu d'efficacité des politiques publiques en matière de création d'emplois et de maîtrise du niveau de chômage.

Au cours de cette période, on relève une tertiarisation manifeste de l'économie au détriment des secteurs productifs : la part de « l'agriculture forêt et pêche » dans l'emploi est passée de 40,5 % à 30,5 % ; celle de l'industrie, y compris l'artisanat, a reculé de 12,3% à 11,7% ; le BTP a vu sa part augmenter de 9,4% à 10,8% ; les services ont réalisé un bond de plus de 5 points passant de 37,6% à 42,8%. Une telle structure reflète l'originalité de la croissance de type périphérique : la baisse de la population active dans le primaire ne se traduit pas par un déplacement de la population vers l'industrie, mais plutôt vers un « saut » dans le tertiaire avec toutes les conséquences qui en découlent quant à la qualité de l'emploi et des exigences du travail décent.

Ainsi, le procès du travail demande de moins en moins de qualification et fait la part belle aux sous-qualifications et à la précarité. Le niveau de qualification ne s'est amélioré que timidement au cours de la décennie étudiée générant ainsi de faibles gains de productivité pour l'économie dans son ensemble. Et tant que notre économie continuera à s'appuyer plus sur des

mains agissantes au lieu des têtes pensantes, elle ne gagnera pas des parts de marché et ne relèvera pas en définitive les défis de la compétitivité.

Par ailleurs, et en dépit de l'entrée en vigueur de l'AMO en 2005, les progrès réalisés en matière de couverture médicale demeurent insuffisants puisque elle ne touche que 26 actifs sur 100 en 2018 contre 18 actifs sur 100 en 2009, sachant que les salariés sont plus couverts que les indépendants.

Dans l'ensemble, on est en face d'une société qui évolue lentement. Les dynamiques sociales sont lentes quand elles ne sont pas absentes. Dans une formation sociale à dominante capitaliste où la logique du marché doit en principe prévaloir, le rapport salarial ne concerne que moins de la moitié de la population active. Ce sont les formes de travail précapitalistes qui prédominent sans être dominantes : pas de protection sociale, pas de syndicalisme, pas d'organisation professionnelle. Voire pas de rémunération comme c'est le cas des aides familiales. Cette forme d'asservissement de la force de travail, bien qu'en diminution, concerne toujours 16% des actifs !! Le capitalisme à la marocaine s'accommode parfaitement d'une telle situation et ne se presse pas à introduire des changements révolutionnaires. D'ailleurs, l'esprit d'entreprise dont on se gargarise se fait de plus en plus timide : la part des employeurs dans la population active est passée de 2,7% à 2,4%.

Tels sont quelques enseignements tirés à grands traits d'une analyse dynamique de l'emploi. Militer pour un travail décent garant de la dignité humaine, c'est protéger des millions de jeunes de basculer dans l'informel ou de se faire enrôler dans les courants conservateurs et obscurantistes.

(Publié le mercredi 20 mars 2019)

L'anticipation

«Gouverner, c'est prévoir» dit l'adage, même si au Maroc pour reprendre une formule chère à Lyautey «gouverner c'est pleuvoir». Il est bon de rappeler cette évidence en ces temps de turbulences sociales et de grèves qui touchent différents secteurs dont en particulier celui des enseignants dits «contractuels » ou pour emprunter l'expression utilisée par les intéressés et les milieux syndicaux «soumis à la contractualisation». Ce qui se passe présentement est loin d'être un fait anodin ou un simple incident de parcours. C'est une réaction qu'on attendait d'une certaine manière pour le moins qu'on puisse dire, maladroite et improvisée, de gérer les grands dossiers et les questions délicates comme celle dont il est question aujourd'hui.

Un gouvernement ne doit pas fonctionner en «sapeur-pompier». Il est là pour gérer le pays dans la durée et partant, anticiper tous les problèmes qui risqueraient de se poser à moyen et long termes pour leur trouver des solutions à l'avance. Pour ne parler que de la question de l'éducation et du recours à cette formule maudite de «contractualisation» que le gouvernement a finalement abandonnée à son corps défendant, elle n'aurait pas dû se poser si elle avait été gérée autrement.

Les besoins en enseignants étaient connus de tous et sont facilement calculables à partir des données démographiques, de la pyramide des âges et des départs à la retraite. Au lieu de procéder au recrutement régulier des enseignants en leur dispensant la formation requise, condition sine qua non d'un enseignement de qualité, on a fait au contraire la politique de l'autruche pour ne pas aggraver le poids de la masse salariale!

Cette négligence et ce laisser-aller, on les paie aujourd'hui cash ! On a eu recours dans la foulée au recrutement de milliers de contractuels dont le

nombre a culminé à 70000, soit le quart du nombre total des enseignants : sans préparation, sans formation, sans encadrement. Qu'on ne vienne pas déplorer la baisse de la qualité de l'enseignement et la désaffection de l'école publique!

Qui plus est, la contractualisation, prévue au départ comme simple moyen d'appoint pour parer à certains besoins limités dans le temps et dans l'espace, s'est métamorphosée, par un phénomène de génération spontanée, en un moyen privilégié de recrutement de masse. Ce qui a dénaturé la politique de contractualisation et l'a vidée de son sens. Fort heureusement, le gouvernement a rectifié le tir en y apportant des modifications substantielles y compris sur le statut de contractuel pour lui substituer celui d'employé, mais une fois le mal déjà fait.

Emettons le vœu de voir cet épisode des enseignants contractuels définitivement réglé dans l'intérêt bien compris du pays et des parties concernées : enseignants, élèves et leurs familles. Puisse-t-il servir de leçon pour ne plus donner l'occasion à l'avenir à ceux qui passent pour des professionnels de pêche en eaux troubles. Le même espoir est valable pour l'aboutissement du dialogue social qui s'enlise depuis des années pour des raisons incompréhensibles.

Cette situation de crispation, on ne le dira jamais assez, n'est dans l'intérêt de personne. Il faut absolument y mettre fin pour ouvrir des horizons au pays et lui permettre de mieux respirer. C'est de la responsabilité en premier lieu du gouvernement. C'est à lui d'anticiper et d'agir.

Publié le 27 - 03 - 2019

La dette publique

Quel est le niveau de la dette publique au Maroc ? Est-il vraiment excessif comme on le lit souvent ici et là ? Ya-t-il un niveau optimum d'endettement des Etats qu'ils doivent s'efforcer de respecter ? Le présent article tentera d'y apporter des éléments de réponse dans le but de dissiper un certain nombre de confusions qui entourent ce mystère de la dette. Voyons d'abord ce que disent les chiffres après avoir rappelé la définition de cette notion.

La dette publique comporte deux composantes : la dette du trésor et la dette des établissements publics garantie par l'Etat. Cette dette provient soit du marché intérieur (sous forme notamment de souscription aux bons du trésor ouverte tant aux particuliers qu'aux institutionnels), soit d'origine extérieure (provenant de la part des institutions multilatérales, des Etats, ou du marché financier international). Autre élément à rappeler : une dette peut être contractée à un taux d'intérêt fixe ou à taux variable : chacune de ces deux formules a nécessairement des avantages et des inconvénients. Bien sûr, le taux d'intérêt est déterminé par une série de variables qui ne relèvent pas exclusivement des conditions du marché, mais englobent d'autres facteurs tels que la stabilité macro-économique, le risque-pays, son positionnement géostratégique, l'intérêt qu'il représente pour la partie créancière etc...

Pour ce qui est des chiffres, ils ont évolué comme suit durant la période 2012-2017 : l'encours de la dette du trésor est passé respectivement de 493,6 MM DH (58,2% du PIB) à 692,3 MM DH (65,1% du PIB), soit un taux d'augmentation de 40 % durant la période envisagée et une moyenne annuelle de 8%. Toutefois, cette augmentation est due essentiellement au recours au marché intérieur puisque la part de la dette intérieure est passée de 44,4% du PIB à 50,7% du PIB de 2012 à 2017 alors que la composante extérieure n'a évolué que de 0,6 point durant la même période en passant de 13,8% à 14,4%

du PIB. Pour sa part, la dette publique dans son ensemble, en se référant aux chiffres publiés par la Cour des Comptes, est évaluée en 2017 à 970 MM DH, soit 91,2% du PIB, une différence de près de 10 points par rapport aux données publiées par le Ministère des Finances. La différence est due au fait que la Cour des Comptes prend également en considération la dette non garantie. Cette divergence méthodologique reste évidemment sujette à discussion.

Bien que la dette publique soit à dominante interne (plus de deux tiers), la question qui intéresse le plus l'opinion publique et préoccupe les décideurs est celle la dette extérieure. Et pour cause ! Les deux composantes relèvent de logiques séparées et revêtent des enjeux différents. Aussi, et pour ne pas déroger à la règle, intéressons-nous à la dette extérieure publique. Celle-ci est passée de 212,7 MMDH en 2012 (25,1% du PIB) à 332,5 MM DH en 2017(31,3% du PIB) soit une augmentation de 56,3% durant la période et un accroissement moyen annuel de 11,2%. Toutefois, la dette du trésor a vu sa part diminuer de près de 9 points au cours de cette période au bénéfice de celle des établissements publics. En 2017, la dette extérieure du trésor ne représente que 46% contre 54% pour la dette du secteur public. Cet inversement de tendance s'explique essentiellement par le recours de plus en plus massif des établissements publics à l'emprunt extérieur comme moyen privilégié de financer les grands projets réalisés ou en cours de réalisation : transport ferroviaire, ports, aéroports, eau et électricité, phosphates...Par ailleurs, la dette publique extérieure marocaine est essentiellement d'origine multilatérale (Banque Mondiale, BAD et BEI) et bilatérale (pays de l'UE et du CCG). Par conséquent, la dette privée, caractérisée par son coût élevé tant au niveau du taux d'intérêt que de la conditionnalité, représente en moyenne entre 20 et 25%.

Au vu de ces données, on peut supposer que la dette extérieure marocaine ne suscite pas d'inquiétude outre mesure. Elle est soutenable. Mais cela ne doit aucunement être un motif pour continuer à lever des fonds à l'infini sur le marché international. La prudence doit être de rigueur eu égard à la situation somme toute fragile de notre tissu productif et de nos finances publiques. S'il est admis qu'en matière d'endettement, il n'y a pas de limite particulière, force est de reconnaître que tout dépend de la situation de chaque pays. A nous d'apprécier le niveau de la dette qui soit en adéquation avec nos moyens. Le Maroc qui connaît une situation de déficits jumeaux (déficit budgétaire et déficit commercial) ne peut pas s'accommoder d'un endettement excessif. On ne doit surtout pas oublier ce qui nous est arrivé au début des années 80 du siècle dernier. Le meilleur moyen de vivre en paix et de préserver notre indépendance consisterait à vivre en fonction de nos moyens et à compter sur nos propres forces. Ce qui n'exclut nullement le recours au capital étranger, dans des limites raisonnables. Toute solution de facilité est à écarter.

C'est pourquoi il faut revenir aux fondamentaux pour mobiliser nos ressources disponibles et potentielles et qui sont loin d'être négligeables. L'organisation des assises fiscales les 3 et 4 mai prochain est une opportunité historique pour un débat national débarrassé de la langue de bois et de la fuite en avant. Le moment est venu, dans le sillage de la mise en place d'un nouveau modèle de développement, pour procéder à une évaluation objective de notre système fiscal et penser une réforme fiscale audacieuse fondée sur l'équité, la rationalité, l'efficacité et le patriotisme. Tout doit être fait dans la transparence.

(Publié le mercredi 3 avril 2019)

La question salariale

La série d'accidents survenus récemment dans le transport des travailleurs et travailleuses agricoles, ayant causé des pertes humaines et plusieurs blessés, n'est pas un simple incident de parcours ou un simple accident de circulation qui viendrait alourdir le nombre des accidents enregistrés chaque année. Il s'agit d'une question gravissime qui relève des conditions de travail dans un secteur qui tourne le dos à la législation de travail et ignore les dispositions minimales des conventions relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs et notamment de la femme salariée dont l'essentiel est inscrit noir sur blanc dans notre code de travail.

En la matière, s'il est difficile de faire un distinguo entre ce qui relève d'un accident de circulation ou d'un accident de travail, force est de constater que les employeurs, les exploitants agricoles, prennent trop les choses à la légère et n'accordent que peu d'intérêt à la gestion de la force de travail, tant ils sont obnubilés par leurs bilans de fin d'année et les « résultats d'exploitation » attendus ! Les progrès certains réalisés dans le secteur agricole tant au niveau de la mécanisation, de l'intensification et de la modernisation ne se répercutent que timidement sur les conditions de travail et l'amélioration du niveau de vie de ceux et celles qui sont à la base de ce progrès. C'est une dynamique à sens unique. Les données suivantes, bien que non exhaustives, l'attestent.

Ainsi, le nombre de salariés déclarés à la CNSS, est ridiculement bas. Il dépasse à peine 250000 sur un total que l'on pourrait estimer à plus de 1 million de travailleurs, pour la plupart des saisonniers et de sexe féminin. Une caractéristique de taille du salariat agricole : 60% sont des femmes !! Et ce sont elles qui pâtissent le plus des mauvaises conditions de travail et qui font l'objet

d'une exploitation sans vergogne. Mais là où le bât blesse, c'est le niveau du salaire minimum légal. Fixé à la journée, 70 DH, le SMAG est rarement respecté par les employeurs. Des témoignages divers et des enquêtes multiples réalisées sur le terrain par des ONG et des chercheurs dont on ne peut guère douter de leur crédibilité, montrent que ces rémunérations ne dépassent pas 40 à 50 DH par jour dans la cueillette de la fraise à titre d'exemple. Une telle situation est fortement préjudiciable non seulement aux travailleurs et à leur famille, mais aussi aux intérêts du pays. Le respect de la clause sociale est une condition qui est prise en compte dans le commerce international. Elle le sera davantage à l'avenir

Il est grand temps, par conséquent, de procéder à une réelle mise à niveau sociale de notre agriculture, en commençant notamment par l'agriculture capitaliste et les grandes exploitations qui disposent d'une assise financière confortable. En commençant par le commencement : le respect strict de la législation de travail. Ce qui relève de la responsabilité des pouvoirs publics et de l'autorité de l'Etat. A cet effet, le corps des inspecteurs de travail, tout comme celui de la sécurité sociale, doit être étoffé pour pouvoir couvrir l'ensemble des exploitations. L'inspecteur du travail et l'inspecteur de la sécurité sociale doivent travailler la main dans la main pour réaliser plus de complémentarité et de synergie.

Pour ce qui est du SMAG, le moment est aussi venu de mettre fin aux tergiversations pour passer à l'application immédiate d'une mesure inscrite dans les accords d'avril 2011 consistant à aligner le SMAG sur le SMIG d'une façon progressive dans un délai de 3 ans. Huit ans après, pour des raisons inadmissibles et des motifs inconséquents, on n'a pas bougé d'un iota. Cette question ne doit pas faire l'objet normalement d'une nouvelle négociation. Le relèvement du SMAG au niveau du SMIG, contrairement aux allégations de ses

détracteurs, ne saurait nullement pénaliser la compétitivité de nos exportations ou réduire la rentabilité de la grande exploitation. Lier le salaire à la compétitivité est une vision bornée et dépassée.

En tout état de cause, le salaire demeure un élément parmi d'autres de la reproduction de la force de travail. S'y ajoutent les conditions de travail, le respect de la liberté syndicale, la santé et sécurité au travail, le respect des droits de la femme salariée. Un intérêt particulier doit être accordé à l'amélioration des conditions de transport des travailleurs qui parcourent chaque jour parfois des dizaines de kilomètres dans des conditions de promiscuité et de gravité indescriptibles. A ces camionnettes à plateau découvert (pick-up) destinées normalement au transport des marchandises, il faut substituer des minibus comme c'est le cas dans le transport du personnel en zone urbaine. Si ce mode de « transport » était valable à une certaine époque, il n'est plus acceptable de nos jours.

Le progrès est un tout. Il est d'abord et avant tout humain...

(Publié le mercredi 24 avril 2019)

Le civisme fiscal

Les troisièmes assises fiscales prévues les 3 et 4 mai constituent un rendez-vous de taille pour jeter les fondements d'une véritable réforme fiscale. Placées sous le mot d'ordre de l'équité fiscale et préparées minutieusement dans une approche participative inédite, ces assises diffèrent fondamentalement des deux précédentes réunies en 2009 et 2013. Cette fois, c'est tout un travail en profondeur qui a été réalisé en amont. Une note de cadrage bien élaborée a été envoyée aux différents acteurs pour les inviter à présenter leur contribution en la matière, des groupes de travail thématique ont été constitués pour réfléchir à l'avance sur les principales problématiques posées.

Toutes les conditions sont donc réunies pour lancer à partir de Skhirat les jalons d'une nouvelle fiscalité qui soit en harmonie avec les exigences du nouveau modèle de développement. Il faut rappeler que la fiscalité n'est pas une affaire de technique et de technocrates. C'est une problématique éminemment politique dans la mesure où elle met en jeu des intérêts divergents et procède par conséquent de choix de classe. En instaurant un taux donné et pas un autre, en exonérant tel produit et pas un autre, on fait, qu'on le veuille ou non, des choix politiques. Et à partir du moment où ce choix est tranché, le technique peut intervenir pour le concrétiser et lui donner un sens pratique. Ce choix, croyons-nous, réside désormais dans l'équité fiscale.

L'équité fiscale peut être comprise de deux manières : une équité horizontale et une équité verticale. Horizontale dans la mesure où les contribuables qui disposent d'un revenu égal doivent s'acquitter d'un impôt égal. Verticale, en ce sens que la personne qui dispose d'un revenu supérieur

à celui d'une autre doit payer, en proportion, plus d'impôts. Ce qui explique le principe de la progressivité.

On rappellera aussi que la fiscalité joue une double fonction : d'une part, c'est un moyen de financer les actions régaliennes de l'Etat et les biens publics ; d'autre part, c'est un moyen de redistribution des revenus et de correction des inégalités et dysfonctionnements générés au niveau de la répartition primaire. La réforme envisagée doit apporter des réponses à cette double finalité. Ce qui nécessite une répartition équitable des charges publiques conformément aux dispositions de la Constitution. C'est le seul moyen d'encourager le civisme fiscal.

Ainsi, il faut œuvrer pour l'élargissement de l'assiette fiscale et ce de deux manières : d'abord en menant une lutte sans merci contre la fraude et l'évasion fiscales qui font perdre à l'Etat, et donc à la collectivité, des milliards de DH ; ensuite en intégrant progressivement le secteur informel qui est resté à l'abri de toute contribution, notamment la composante « formelle de l'informel ». Par ailleurs, les dérogations fiscales doivent être rationalisées et limitées au strict minimum tout en faisant l'objet d'une évaluation rigoureuse pour en apprécier la portée. Elles ne doivent en aucune manière se transformer en cadeaux fiscaux accordés sans contrepartie. Cela relève de la gabegie.

Un système fiscal équitable est un système qui renforce les liens de solidarité au sein de la société et cimente par conséquent la cohésion nationale. L'IS doit être le fer de lance pour la croissance en stimulant l'investissement productif et en pénalisant la spéculation et les rentes de toutes sortes. L'impôt sur les revenus doit être un moyen de soutenir le pouvoir d'achat des couches défavorisées et des classes moyennes, en révisant à la baisse les taux appliqués aux pensions de retraite. Au niveau de la TVA,

tout en soumettant les biens de luxe à un taux de 30 % ou plus, les biens de première nécessité, dont les médicaments, doivent être soumis à des taux réduits ne dépassant pas 5%, si ce n'est entièrement exonérés.

La conduite de ce chantier à son terme constituera une étape importante sur la voie de la démocratisation du pays et du renforcement de la légalité de l'impôt. Celle-ci se mesurera par rapport à la qualité des services rendus par la puissance publique aux citoyens et in fine par la nature des dépenses publiques. Il faut absolument que le contribuable puisse vérifier sur le terrain que l'impôt qu'il a payé a bien servi à quelque chose.

Publié le mercredi 1er mai 2019)

Vers la fin de la carotte fiscale ?

Les assises fiscales tenues les 3 et 4 mai derniers ont bel et bien tenu leur promesse. Le succès de l'événement est incontestable tant sur le côté logistique que sur le côté scientifique. Ce qui montre à l'évidence, que lorsque les choses se préparent à l'avance et on laisse au temps le temps sans faire dans la précipitation et verser dans le sensationnel, on atteint forcément de bons résultats. C'est l'une des leçons à retenir de ces assises. Mais tout n'est pas encore joué, et les choses sérieuses vont désormais commencer en traduisant dans un projet de loi cadre les dizaines de recommandations adoptées aux termes des travaux de cette rencontre.

Certes, chacun appréciera à sa façon la pertinence et la qualité de ces recommandations. Elles ont le mérite d'exister et vont constituer certainement une base sérieuse pour l'élaboration dudit projet de loi-cadre. Elles sont présentées en quatre axes : droits fondamentaux, rationalité économique, cohésion et inclusion, bonne gouvernance. Au total, on dénombre plus d'une centaine même si celles qui ont un impact financier et peuvent, par conséquent, chambouler l'ordre fiscal, se comptent sur les bouts des doigts. Rappelons-en juste quelques-unes avant de porter une appréciation d'ensemble.

Ainsi, au chapitre « droits fondamentaux », il y a lieu de mentionner l'engagement de l'Etat à faire respecter la loi pour tous, l'égalité devant et par l'impôt, la préservation des équilibres macro-économiques, le devoir de transparence et le droit à l'information avec la publication d'un rapport annuel sur la fiscalité, la sécurité juridique du contribuable, l'équilibre des droits entre le contribuable et l'administration en élaborant une charte du contribuable, la progressivité de l'impôt et l'équité fiscale. Dans l'ensemble, les recommandations inscrites dans cet axe visent fondamentalement à renforcer l'Etat de droit dans le domaine de la fiscalité pour être en phase avec les dispositions de la constitution de 2011.

Au chapitre « rationalité économique », on rentre, pour ainsi dire, dans le vif des débats et au cœur de la problématique fiscale. Ainsi, il est question de l'élargissement de l'assiette fiscale dont les recettes supplémentaires qui en découlent seront réparties entre la baisse de la pression fiscale et le financement de la couverture et des aides sociales. De même, il est fait mention d'une fiscalité au service de la compétitivité de l'entreprise. Et cela à travers la garantie de la neutralité totale de la TVA, la baisse progressive du taux marginal de l'IS, la normalisation progressive entre les taux bas sectoriels et ceux appliqués à l'export, aux zones franches et à Casablanca Finance City, la rationalisation des incitations fiscales en mettant en place un dispositif institutionnel d'évaluation des impacts socio-économiques de ces incitations, le regroupement de tous les impôts et taxes (y compris la fiscalité locale et la parafiscalité) dans le même code. Des mesures de soutien pour le développement de l'industrie de la culture et du monde associatif sont également mentionnées.

Au chapitre « Cohésion et inclusion », il s'agit de faire jouer à la fiscalité son rôle de redistribution du revenu et de lutte contre différentes formes de discrimination et de précarité. Il est préconisé entre autres : de réaménager de manière optimale les taux de tranches de l'IR pour soutenir le pouvoir d'achat des faibles revenus et des classes moyennes ; de réformer la fiscalité du patrimoine pour plus de justice fiscale et de rationalité économique ; de surtaxer la plus-value foncière découlant d'un changement de statut foncier ; d'instaurer une fiscalité spécifique sur le patrimoine non productif et les activités spéculatives ; d'affecter une partie des recettes de la TVA à la généralisation de la couverture et des aides sociales ; de réviser en profondeur la fiscalité locale sans oublier l'intégration de l'informel.

Au chapitre « bonne gouvernance », il faut retenir les recommandations suivantes : approches nouvelles pour une meilleure adhésion à l'impôt (créer le métier d'assistance fiscale, élaborer des guides fiscaux, communiquer et

vulgariser la matière fiscale) ; poursuite des efforts de modernisation et de dématérialisation ; lutte contre la corruption ; création d'un conseil national de prélèvements obligatoires.

On remarquera que nous sommes ici au niveau des principes généraux sur lesquels il est pour le moins difficile de diverger. Annoncer, comme on l'a fait lors de la lecture des recommandations, le fait qu'elles aient été adoptées à l'unanimité relève d'une maladresse ou au moins d'une bévue. Unanimité à quel niveau ? Du Comité scientifique ? Du comité de rédaction des recommandations ? Mais ne jouons pas les cassandre et mettons cette bévue de côté pour retenir l'essentiel et voir ce qui nous reste encore à faire au cours des semaines et mois prochains.

Dans cette perspective, nous estimons qu'il faudrait poursuivre le travail dans le même esprit, celui de l'ouverture, et avec la même démarche participative. Les recommandations retenues, malgré leur caractère pléthorique, n'épuisent jamais l'intelligence collective. L'oubli est humain. Restons donc ouverts à d'autres propositions qui pourraient venir de différents milieux. Sachant qu'en dernière instance, c'est le peuple, à travers ses représentants, qui tranchera. A ce moment-là, l'unanimité sera vivement souhaitable. Pour y parvenir, il faut faire prévaloir l'intérêt national qui transcende les intérêts catégoriels. L'intérêt national nous dicte la prise en considération de la fiscalité écologique qui était absente des débats et des recommandations. Il en est de même de l'approche genre en retenant l'idée de crédit d'impôt pour encourager l'intégration des femmes dans le travail salarié...

Dans tous les cas, l'heure est à la mobilisation nationale autour de ce projet et à la sensibilisation tout azimut pour faire de la fiscalité une préoccupation de tous les citoyens.

(Publié le mercredi 7 mai 2019)

La stratification sociale

Comment la société marocaine s'est-elle restructurée et quelles sont les catégories et classes sociales qui la composent ? Question on ne peut plus délicate et dont la réponse demande des enquêtes sur le terrain et des études multidisciplinaires pour appréhender une réalité sociale par définition complexe. Surtout quand on a affaire à une société en transition. On se hasarderait à présenter une première lecture qui demande à être affinée à l'avenir.

Partons d'abord d'une évidence : le caractère dominant du mode de production capitaliste et de la production marchande en général. Qui dit dominant ne dit pas nécessairement exclusif. Ainsi, à côté du capitalisme en tant que système dominant, existent d'autres formes et modes de production telles que la petite production marchande (paysannerie, artisans, petit commerce...) et autres activités dites indépendantes.

Les deux classes fondamentales qui caractérisent le mode de production capitaliste sont la bourgeoisie et la classe ouvrière. Ce sont les deux faces de la même médaille et aucune d'elles ne peut exister sans l'autre. Une classe sociale se définit comme un vaste groupement de personnes qui se distinguent par leur position par rapport aux moyens de production, leur rôle dans l'organisation sociale et leur niveau de conscience sociale. Entre la bourgeoisie et la classe ouvrière, la ligne de démarcation est la possession ou non des moyens de production. Ces deux composantes sont relativement récentes. Leur histoire est liée à celle du capitalisme dont la naissance remonte au protectorat. Rappelons que les premières unités capitalistes ont vu le jour dans les mines et l'agriculture avant de s'étendre aux industries de transformation surtout à partir des années trente du siècle dernier.

Bien sûr, chaque classe sociale se désagrège en couches et strates. Au sein de la bourgeoisie, on peut distinguer la bourgeoisie financière, la bourgeoisie industrielle, la bourgeoisie agraire, la bourgeoisie commerciale. Une autre distinction tient au volume du capital et à l'assise financière : on parle dans ce cas de grande, moyenne et petite bourgeoisie. Entre ces différentes fractions, peuvent apparaître des contradictions secondaires mais jamais antagoniques. Cependant, force est de constater que la classification d'antan distinguant bourgeoisie compradore et bourgeoisie nationale n'a plus raison d'être à l'ère de la mondialisation et de la complexification des alliances entre le capital national et le capital étranger.

Pour ce qui est de la classe ouvrière, comptant à peu près 5 millions de personnes, elle se compose de travailleurs manuels et de travailleurs qualifiés avec une dominante de la première catégorie. C'est plus une « classe sociale en soi » qu'une « classe sociale pour soi » : la différence entre les deux réside dans la conscience sociale. C'est une classe peu organisée sur les plans syndical et politique en dépit du rôle historique qu'elle a joué dans la lutte pour l'indépendance et dans les différentes luttes sociales après l'indépendance. Cette composante de la classe ouvrière non organisée et non engagée politiquement forme ce qui est convenu d'appeler le « lumpenprolétariat » qui est le vis-à-vis- de la « lumpenbourgeoisie » pour reprendre la terminologie d'un auteur latino-américain (André Gunder Frank). C'est une caractéristique propre au capitalisme périphérique.

A côté de ces deux classes fondamentales qui structurent le champ social et qui sont loin d'imposer leur hégémonie au sens gramscien du terme, on trouve : les paysans sans terre et la petite et moyenne paysannerie dans les campagnes, les artisans et les petits commerçants dans les villes. La paysannerie vit sous la menace de se voir dépossédée de ses terres et se verra jetée dans les rangs du lumpenprolétariat. Les artisans sont menacés en permanence par la concurrence des produits industriels. Les petits

commerçants risqueraient, à leur tour, de disparaître avec le développement des grandes surfaces et des grandes chaînes de distribution. Ces couches sociales sont dans une position défensive et mènent des activités qui assurent dans le meilleur des cas leur survie et celle de leur famille. Elles sont sous la menace permanente de l'extension des rapports de production capitalistes.

Au niveau de la représentation politique de ces forces sociales, on constate soit une sous-représentation, soit un amalgame d'identification et d'appartenance. Les seules catégories relativement bien organisées sont les professions indépendantes représentées par des conseils nationaux élus d'une façon démocratique : avocats, médecins, architectes, notaires, artistes, écrivains Les classes populaires – ouvriers, artisans et petits commerçants-sensées être du côté des partis de gauche, votent plutôt en faveur des partis conservateurs de droite. Même la couche des intellectuels, traditionnellement engagée à gauche, se détourne vers les partis traditionnels et conservateurs. Ce phénomène de « retraditionalisation » de la société marocaine et du retour à un passé mythifié inquiète fortement. Il freine l'évolution sociale et empêche l'émergence de nouvelles dynamiques de progrès social et d'émancipation des esprits. Une société qui tourne le dos à la rationalité est vouée à la stagnation et au pire à la régression.

Aussi, dans l'étape actuelle que traverse la société marocaine, la contradiction principale est double : celle qui oppose capital et travail et celle qui se situe au niveau de la position par rapport à la rationalité et à la liberté de pensée. Et c'est par rapport à cette double contradiction que les forces politiques doivent se positionner pour lever tout amalgame et agir dans la clarté. A quoi bon de se déclarer de gauche si on ne dispose pas d'une pensée rationnelle et libérée des tabous ? C'est dire aussi combien on a besoin d'un courant de pensée libéral et d'une bourgeoisie porteuse d'un projet de société qui s'identifie à ce courant.

(Publié le mercredi 15 mai 2019)

Bilan d'étape : le dit et le non-dit.

En application de l'article 101 de la constitution, le Chef du Gouvernement a présenté devant les deux chambres du parlement le bilan à mi-parcours de son équipe. L'initiative est en elle-même louable tant qu'elle contribue à l'enracinement des pratique démocratiques et à donner vie et dynamisme à une situation politique qui est, le moins qu'on puisse dire, atone. C'est une occasion idoine pour enclencher un débat autour des grandes questions du pays et apprécier les réponses, si réponses il y a, de l'équipe Othmani pour y remédier. Par la présente chronique, nous comptons modestement y contribuer.

Comment y procéder ? Quelle grille de lecture adopter ? Il me semble de prime abord qu'il y a trois manières de lire ce bilan :

1) le soumette à une critique externe et le juger sur la base d'a priori idéologiques et des idées préconçues. Ici, la réponse est prête avant de connaître la nature du problème. Elle consiste à adopter une attitude de rejet en ne voyant que du noir et du brouillard. Cette attitude nihiliste qui se renforce par le mécontentement populaire se place dans un certain conformisme intellectuel et va jusqu'à dénigrer avec une bassesse inouïe, tout ce qui marche ;

2) une deuxième lecture s'inscrit en opposition frontale à la première en versant dans une apologie extrême et dans une autosatisfaction à la limite de la béatitude. Sa devise : « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes imaginables ». Comme les extrêmes se rejoignent, ces deux grilles de lecture ne présentent pas beaucoup d'intérêt si ce n'est le ronronnement verbal et ne font pas, par conséquent, avancer la réflexion ;

3) entre ces deux lectures, il y a de la place pour une troisième, celle de la raison et de l'analyse. Celle qui interroge la conscience humaine et met à rude épreuve son intelligence. Celle qui ne se contente pas du refus systématique ni du suivisme aveugle. C'est à cette lecture que je me suis personnellement exercé, m'obligeant, par précaution d'usage, à ne pas faire de commentaire à chaud et à agir dans le feu de l'actualité en prenant, chemin faisant, le recul nécessaire pour conduire une analyse qui est de mon point de vue, objective, critique mais engagée il va sans dire.

Ces considérations méthodologiques étant faites, passons, à présent, au crible la déclaration du Chef du gouvernement en prenant en considération son exposé devant les parlementaires (70 pages) et le texte plus détaillé distribué sous forme de rapport analytique (358 pages). On notera que les deux documents ont été élaborés selon le plan du programme gouvernemental présenté pour obtenir l'investiture du parlement. Ledit programme comprend, rappelons-le, 5 axes :

- ✓ Soutien à l'option démocratique et aux principes de l'Etat de droit et consécration de la régionalisation avancée.
- ✓ Renforcement des valeurs d'intégrité, réforme de l'administration et ancrage de la bonne gouvernance.
- ✓ Développement du modèle économique, promotion de l'emploi et développement durable.
- ✓ Renforcement du développement humain et de la cohésion sociale et spatiale.
- ✓ Renforcement du rayonnement international du Maroc et promotion de ses causes justes à travers le monde.

Si cette méthode peut paraître séduisante à première vue, elle prêche néanmoins par son simplisme et son esprit scolastique. On s'est limité à remplir les cases par un « copier-coller » scolaire, à tel point qu'on se perd dans les détails. Les quelques mesures phares, qui se compteraient sur les bouts des doigts, auraient mérité à elles seules, de faire l'objet d'un rapport analytique de la part du Chef du Gouvernement. Malheureusement, elles ont été noyées dans un flot de mesures et de soi-disant « réalisations ».

En effet, le Chef du Gouvernement était attendu sur des questions et des problématiques précises qui ont pour la plupart un caractère national préoccupant, qui sont à l'origine d'un malaise social visible et qui placent le pays en position de stand-by et de manque de visibilité. Qu'on en rappelle quelques-unes : le blocage persistant pour l'adoption du projet de loi sur la réforme de l'éducation ; le blocage relatif à l'adoption de la loi organique sur la langue amazigh et la loi organique relative au Conseil des cultures et langues ; la mise en œuvre de la couverture médicale et sociale au profit des indépendants ; la situation macro-économique du pays et les prévisions arrêtées en fin de mandature ; les conséquences politiques et les soubresauts sociaux du hirak ; l'état réel de la cohésion au sein de la majorité gouvernementale ... Sur ces questions et d'autres, ayons le courage de le dire en toute responsabilité et franchise : le Chef du Gouvernement est resté muet. Ne parlons pas de son silence sur le nouveau modèle de développement ? Pas une phrase. Pas un mot ! Est-ce par crainte de piétiner sur des domaines qu'il considère, à tort ou à raison, ne relevant pas de ses prérogatives ? Est-ce à cause de la nature de l'Homme qui se contente, visiblement, d'un Smig politique et n'arrive pas à se sentir à l'aise dans son costume de Chef de Gouvernement lui préférant celui d'un Premier Ministre ? En tout cas, de telles

interrogations nous semblent tout à fait légitimes à poser tant elles renvoient à la construction démocratique dans notre pays.

Pour ne pas parvenir à se saisir de ces questions stratégiques, le Chef du Gouvernement s'est laissé piégé par des détails et des réalisations qui relèvent à plus de 90% de la gestion des affaires courantes, à tel point que les réseaux sociaux et les commentateurs à tout va n'ont retenu de cette intervention que son lapsus sur la femme rurale ! C'est bien dommage

Reste à savoir dans quelle mesure il a séduit et convaincu l'opinion publique de ses choix ? A-t-il rassuré le pays pour se mettre sérieusement au travail ? En l'absence d'instituts de sondage qui mesurent le baromètre de satisfaction des citoyens, seuls les prochains jours nous apporteront les réponses, ou du moins les premiers indices à ces interrogations.

(Publié le mercredi 22 mai 2019)

Leadership au féminin.

A chaque fois que les femmes sont aux commandes des entreprises, les résultats obtenus sont meilleurs. C'est ce que révèle un rapport publié récemment par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et intitulé : « Femmes d'affaires et femmes cadres. Les arguments en faveur du changement ». Ce rapport est réalisé sur la base d'une enquête mondiale auprès de quelque 13 000 entreprises dans 70 pays situés dans les cinq parties du globe. Ses conclusions sont édifiantes et traduisent la nécessité d'une mixité sociale au sein des entreprises aussi bien au niveau des postes d'exécution que des postes de direction.

Ainsi, dans 60 % des entreprises concernées, moins de 30 % des cadres supérieurs et des cadres dirigeants sont des femmes. Ce taux varie nécessairement selon les régions. Et comme on pouvait s'y attendre, c'est la région MENA (Moyen Orient Afrique du Nord) qui enregistre le taux le plus bas (à peine 10%). Par ailleurs, la présence accrue des femmes dans la population active s'est avérée stimulante pour le produit intérieur brut au niveau national. On estime, à cet égard, qu'un accroissement du taux d'activité des femmes de 1% entraîne un accroissement du PIB de 0,16%. Ce qui est loin d'être négligeable.

Parmi les entreprises sondées qui disent avoir amélioré leurs résultats, plus de 60% signalent un accroissement de leur rentabilité et de leur productivité. L'égalité entre les hommes et les femmes est également rentable pour l'économie dans son ensemble.

Il a été également constaté & que les entreprises dotées de politiques d'égalité des chances dans l'emploi et de cultures favorisant la mixité ont 60% de chances supplémentaires de voir leurs profits et leur productivité

augmenter et sont près de 60% plus susceptibles de connaître une meilleure réputation de leur entreprise, plus de facilités à attirer et à conserver les talents et un surcroît de créativité et d'innovation.

Parmi les entreprises interrogées qui suivent l'impact de la mixité dans l'encadrement, 74% déclarent des hausses de profits de 5 à 20%. Les rédacteurs du rapport montrent que les entreprises dotées d'une culture inclusive ont une probabilité plus élevée de 9% d'avoir un meilleur rendement. Ce sont des chiffres qu'il ne faut pas négliger si l'on considère les mesures que doivent prendre les sociétés pour rehausser leurs marges de 2 ou 3%. Les entreprises qui font état de ces résultats considèrent la diversité hommes-femmes comme partie intégrante d'une vaste dynamique de pratiques entrepreneuriales innovantes et durables et comme contribuant à de meilleurs résultats.

Toutefois, on considère qu'une culture inclusive requiert une masse critique de femmes parmi les cadres, les hauts dirigeants et dans les conseils d'administration d'au moins 30%. Les bénéfices peuvent être spectaculaires quand la parité règne au conseil d'administration.

Dans la pratique, la plupart des entreprises n'atteignent pas ce niveau de diversité hommes-femmes. Et ce pour au moins deux raisons soulignées dans le rapport : la première tient à ce qui est désigné par le «tuyau percé» qui illustre la raréfaction des femmes à mesure qu'on monte les échelons de l'encadrement, ce qui entretient une domination masculine parmi les PDG et dans les conseils d'administration. Plus de 78% des entreprises interrogées déclarent avoir un homme pour PDG. Quand la taille de l'entreprise grandit, le pourcentage de PDG femmes chute, de 26 % dans les petites entreprises à 20 % dans les entreprises de taille moyenne et seulement 16 % dans les grandes entreprises ; la deuxième raison concerne les «murs de verre». Les femmes

sont plus souvent cadres dans des fonctions d'appui, comme les ressources humaines, la finance et l'administration, tandis que les hommes dominent les fonctions considérées comme plus stratégiques, telles que la recherche et le développement, l'exploitation et le contrôle de gestion, qui conduisent habituellement aux postes de direction générale et aux conseils d'administration. Il en découle que moins du tiers des entreprises sondées ont atteint la masse critique de 30% de femmes administratrices et que 13% des entreprises ont des conseils exclusivement masculins.

La question de l'égalité homme-femme n'est pas un simple slogan. Elle a une portée humaine, économique et culturelle, voire civilisationnelle. Le développement et le changement ne peuvent se réaliser sans la participation des femmes. Certaines entreprises, pour avoir compris cette évidence s'efforcent d'adopter de meilleures politiques et pratiques de recrutement. Mais une hirondelle ne fait jamais le printemps. Il faut une révolution dans les comportements et les mentalités et des politiques publiques réellement inclusives.

Pour un pays comme le Maroc, où le taux d'activité des femmes ne dépasse pas la moitié de la moyenne mondiale (24% contre 48%), où sa présence dans les CA des entreprises est insignifiante, il a encore du pain sur la planche s'il ambitionne engranger les dividendes de la mixité. Peut-être qu'il faille songer à instaurer une discrimination positive pour encourager dans un premier temps l'accès des femmes à l'emploi et dans un second temps leur présence dans les organes dirigeants des entreprises. Porter le taux d'activité des femmes à sa moyenne mondiale, se traduirait par une augmentation de 4 points au niveau du PIB. Le jeu (et l'enjeu) en vaut la chandelle !

(Publié le mercredi 29 mai 2019)

La gauche : c'est maintenant !!

La situation qui prévaut dans le pays appelle plus que jamais la présence d'une gauche forte. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Affaiblie, désunie, elle a du mal à se remettre en position de combat pour agir et apporter des solutions comme elle l'a fait par le passé. Ce reflux de la gauche marocaine n'est pas étrange au contexte mondial marqué par une offensive néo-libérale sans précédent et une montée de mouvements populistes et fondamentalistes qui ne sont, en fait, que l'enfant bâtard de ce néo-libéralisme.

A ces causes exogènes, communes à l'ensemble de la gauche de par le monde, on peut déceler des causes endogènes propres à la gauche marocaine. Celles-ci sont de trois ordres : d'abord, la gauche marocaine a pâti de sa participation au gouvernement et montre des signes de fatigue visibles. Bien qu'elle ait contribué à servir les intérêts du pays, force est de constater qu'elle n'a pas pu concilier entre les impératifs de la gestion des affaires publiques et les exigences de sa proximité des citoyens. Ce qui lui a fait perdre une bonne partie de son audience auprès des électeurs qui se sont retournés vers les courants populistes ou, pire, se sont repliés sur eux-mêmes en renforçant le courant abstentionniste et nihiliste ; ensuite, trop occupée par la gestion du quotidien et du court terme, elle a négligé la réflexion sur les questions stratégiques que connaît le monde. Elle est restée, dans l'ensemble, attachée aux dogmes et aux stéréotypes de son âge d'or. Alors que le monde évolue à vive allure et des problèmes d'un type de nouveau font leur apparition, la gauche s'est montrée muette et inaudible au moment où d'autres courants – notamment les intégristes- ont pu saisir cette opportunité pour imposer leur hégémonie quitte à s'allier avec le diable ; la troisième raison de ce recul de la gauche tient à sa désunion, à l'hémorragie dont elle a fait l'objet et à l'état de

déchirement interne qu'elle connaît même à l'heure actuelle. Ces scissions, si elles pouvaient se justifier dans des cas limite, ne sont pas assises sur des bases objectives et des approches politiques divergentes. Au contraire, elles sont pour l'essentiel dues à des causes subjectives et relèvent d'une lutte de personnes et non de projets. Ce qui ne fait qu'ajouter de la confusion à un champ politique écartelé et fragmenté.

Ce constat, pas trop réjouissant étant fait, allons-nous conclure que le temps de la gauche est fini et prendre à notre compte certaines thèses relatives à la fin du clivage droite-gauche ? Absolument pas. La gauche a de beaux jours devant elle à condition qu'elle tire les enseignements du passé et qu'elle envisage l'avenir avec de nouvelles lunettes. La question dépasse le choix de participer ou non au gouvernement. Les valeurs qui constituent l'ADN de la gauche ne sont jamais aussi présentes sur le terrain qu'aujourd'hui. Mais malheureusement, elles s'expriment et se développent sans elle (la gauche) quand ce n'est pas à ses dépens. Ce qui est paradoxal.

Ce faisant, le terrain est abandonné au bénéfice des extrémistes de droite et de gauche pour « encadrer » à leur façon les mouvements sociaux qu'a connus le Maroc ces derniers mois. Rien de plus menaçant pour la démocratie qu'une évolution de la société sur ses marges !

C'est dire combien c'est pressant pour la gauche de retrouver sa place naturelle. Elle doit être au cœur des dynamiques sociétales et au centre du combat pour la démocratie et pour plus de justice sociale et territoriale. Elle en a les moyens et l'art de le faire tout en veillant à la préservation des intérêts suprêmes de la Nation. Mais elle doit procéder au préalable, avec détermination et courage, à une remise en cause de certaines pratiques et se regarder bien dans la glace.

En premier lieu, elle est appelée à actualiser son « bagage » idéologique à la lumière de l'évolution du monde, pour le rendre attractif vis-à-vis de la jeunesse qui n'a pas vécu l'ère de la guerre froide ni celle de la lutte pour l'indépendance ou même de la Marche Verte. Qui, parmi les militants de gauche, serait en mesure de donner une définition claire de l'impérialisme aujourd'hui, pour ne citer que cet exemple? Dans le passé, il suffisait de rabâcher la définition de Lénine selon laquelle « l'impérialisme est le stade suprême du capitalisme » !

En deuxième lieu, elle ne doit pas tergiverser en matière de fonctionnement démocratique interne. On ne peut pas exiger de l'autre plus de démocratie si on ne l'est pas à notre niveau. Il y va de la crédibilité de la gauche.

En troisième et dernier lieu, la gauche doit absolument réussir là où elle a échoué dans le passé et réaliser un vœu cher à ses dirigeants historiques, à savoir son unité. Une unité dans l'action s'entend. Sans volonté d'hégémonisme et dans le respect de la diversité. Pour cela, elle doit dépasser les querelles de chapelle aggravées par certains comportements d'égo.

C'est de cette gauche que le pays a aujourd'hui besoin. C'est cette gauche renouée et « dépoussiérée » qui peut constituer une alternative démocratique à même de redonner espoir à notre jeunesse et de rehausser la place de notre pays sur l'échiquier régional et international.

(Publié le mercredi 12 juin 2019)

Le passage à GMT + 1 : l'irréversibilité ?

Après les remous suscités par la décision gouvernementale consistant à mettre le Maroc d'une façon permanente sur le fuseau horaire de GMT+1, ou ce qui est convenu d'appeler l'horaire d'été, il semblerait que l'on s'oriente enfin vers la confirmation de cette option. Le dernier rapport de synthèse publié récemment par le Ministère de la Réforme Administrative et de la Fonction Publique plaide, sans hésitation, dans ce sens.

Rappelons que ledit rapport fait partie d'une étude réalisée en deux étapes : la première partie, portant sur l'évaluation du système de changement d'horaire pendant la période 2012-2017, a été remise en octobre 2017 ; la deuxième, portant sur l'évaluation de l'adoption de l'horaire d'été durant toute l'année, vient d'être rendue publique tout récemment, du moins dans sa version synthétique. C'est à cette dernière que le présent article s'intéressera.

Sans rentrer dans les détails de ce rapport qui peut être consulté sur le site du Ministère, on peut affirmer, sans risque d'être contredit, qu'il s'inscrit dans la continuité des conclusions dégagées auparavant dans la première partie de l'étude. Il est venu, en quelque sorte, pour appuyer une position déjà arrêtée. Ainsi, à la lecture de ce rapport, on sortira avec une impression générale que le Maroc a tout à gagner en adoptant définitivement l'horaire d'été et en enterrant à jamais le fuseau horaire GMT qui est en parfaite symbiose avec l'horaire biologique.

L'impact de ce passage (en force ?) est jugé favorable sur tous les plans : au niveau social (plus de sécurité), au niveau du système éducatif (avec certaines mesures d'accompagnement), au niveau énergétique et environnemental (une économie substantielle de notre consommation énergétique et, par conséquent, une baisse de notre émission de gaz

carbonique), au niveau économique enfin (stimulation de la demande et encouragement de certaines activités liées aux loisirs et au troisième temps)...Bref, tout est beau, tout est parfait dans le meilleur des mondes imaginables !

Au-delà d'une telle conclusion idyllique et par trop optimiste qui se dégage du rapport, il nous semble utile de verser dans le débat un certain nombre de remarques et de questionnements sachant, de notre point de vue, que le dossier est loin d'être définitivement clos comme on l'aurait pensé, à tort, dans certaines sphères. Car la grogne populaire n'est pas définitivement étouffée et pourrait se déclencher à tout moment.

Le rapport fait référence aux consultations avec plus d'une vingtaine d'intervenants et plus d'une quarantaine de responsables sans les préciser nommément. C'est une lacune non négligeable lorsqu'on sait que le choix des personnes interviewées et consultées est déterminant dans la pertinence des résultats et conclusions.

Par ailleurs, et c'est une entorse méthodologique de taille, l'étude s'est déroulée dans un espace géographique limité, en l'occurrence la Région Rabat, Salé Kenitra, passant outre les spécificités des autres régions du Maroc profond. Or, c'est justement dans ces dernières que les problèmes apparaissent avec plus d'intensité. En fin de compte, l'échantillon choisi ne nous paraît pas représentatif pour une enquête statistique pertinente.

D'ailleurs, en préconisant l'amélioration de l'éclairage en milieu rural- parmi les mesures d'accompagnement- pour améliorer la sécurité, on a l'impression que le Bureau d'Etudes à qui on a confié la réalisation de cette réflexion, a une connaissance somme toute limitée de la réalité du monde rural. Pourtant, Il suffisait de quitter les salons climatisés de Rabat pour voir de

visu, à quelques kilomètres, cette réalité rendant inefficente leur proposition. Car, on a affaire pour l'essentiel à un habitat dispersé et non regroupé dans des centres ruraux comme l'auraient imaginé sans doute les rédacteurs dudit rapport.

En définitive, la conclusion générale que l'on peut tirer de ce rapport est la suivante : on dirait qu'il s'agissait plus d'apporter des justificatifs aux réponses surfaites que de proposer des réponses appropriées aux questions qui se posent. La logique analytique a été, en quelque sorte, inversée. C'est pour cela que nous pensons que de telles études, malgré leur importance, ont de faibles chances de convaincre puisqu'elles manquent de rigueur, voire de méthode. L'avenir proche nous apportera la preuve. Dans tous les cas, c'est le débat démocratique qui doit trancher en dernière instance. L'étude n'est qu'un instrument de travail et un moyen d'aide à la prise de décision.

Publié le mercredi 19 juin 2019)

L'hégémonie

Dans un article précédent sur la gauche, nous avons souligné parmi les facteurs explicatifs du recul de la gauche, l'offensive néo-libérale qui a pu imposer sa « culture » sur l'ensemble du globe. En effet, outre le mode de produire et de consommer en passe de s'uniformiser, le néo-libéralisme est parvenu au cours des dernières décennies, avec un rythme plus accéléré depuis le début du XXIème siècle, à affiner son idéologie pour la rendre plus acceptable y compris par des milieux qui lui ont été auparavant hostiles tels que les intellectuels et certains partis appartenant à la mouvance social-démocrate. Ne parlons pas des partis populistes et fondamentalistes qui se cachent derrière un verbiage religieux pour puiser, dans les faits, leurs choix en matière économique et sociale, dans le corpus néo-libéral.

A vrai dire, le néo-libéralisme est une adaptation du libéralisme tel qu'il a été conçu par ses fondateurs. Cette adaptation est rendue nécessaire suite à la financiarisation des économies et l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène mondiale. Le néo-libéralisme vise à créer un consensus autour de certaines notions comme la flexibilité, l'adaptabilité et l'employabilité. Pour ce faire, les Etats doivent revenir dans le jeu, pour une politique de l'éducation « sur mesure » et une politique de la santé vue non comme un droit humain, mais comme un moyen qui transforme l'espèce humaine pour lui donner plus de « compétences techniques » venant renforcer les compétences acquises dans le système éducatif.

La flexibilité touche particulièrement le marché du travail, ce qui conduit à plus de précarité et au démantèlement du mouvement syndical. Les réformes de la fonction publique envisagées ici et là n'ont d'autres soucis que d'en finir

avec le statut classique de la fonction publique pour lui substituer la contractualisation et un travail à la carte.

L'adaptabilité, notion empruntée à un Philosophe du XIXème siècle (Herbert Spencer : 1820-1903) signifie que tout le monde doit s'adapter à la mondialisation et donc faire avec le néo-libéralisme. Toute autre voie conduirait à l'impasse. La « déconnexion » prônée par Samir Amin et d'autres altermondialistes ne serait qu'une vue de l'esprit et manquerait de réalisme. Tout le monde, ou presque, aujourd'hui fait l'apologie de la mondialisation comme étant porteuse d'opportunités à saisir oubliant de souligner, comme par hasard, les risques qu'elle présente pour les plus faibles notamment. Aujourd'hui, les PVD ne font que s'adapter à la mondialisation et rares sont ceux qui ont pu réellement en tirer profit.

Reste l'épineuse question de l'employabilité qui a transformé radicalement notre système éducatif, où on forme plus des êtres humains « robots » que des êtres humains « penseurs ». L'employabilité est devenue la hantise des apprenants : être un bon gestionnaire, un bon technicien, y compris un technicien de la santé, est le but ultime de la formation. Quelle régression par rapport aux fondements de base d'une formation au service de l'épanouissement de l'homme. Le système dominant n'a besoin ni de philosophes ni d'artistes ni de critiques littéraires. Il a plutôt besoin de ceux qui maîtrisent l'art de spéculer en bourse et de ceux qui sont aptes à créer plus de richesses au profit des détenteurs du capital.

Le néo-libéralisme défend une nouvelle conception de la démocratie qui n'a rien à voir avec le pouvoir du peuple. C'est un simple outil pour obtenir le consentement des populations à leur²² transformation.

Qui plus est, avec la montée vertigineuse des nouveaux maîtres du monde que sont les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), les citoyens du monde se transforment en « esclaves modernes ». Contrairement à l'idéologie véhiculée, le néo-libéralisme, dans le droit fil du libéralisme, n'a jamais cru à la liberté humaine en tant que valeur universelle. De quelle liberté pouvons-nous parler lorsque l'on sait que chaque être humain est suivi tout au long de sa vie ? Sa position géographique est connue, ses relations le sont tout autant, et ses goûts et préférences sont répertoriés à toute fin utile. Bref, la personne en question n'a plus de vie personnelle. Et par conséquent, elle n'est plus libre. Nous avons affaire à un monde totalement « déshumanisé ».

Face à cette réalité dont nous avons brossé les contours à grands traits, devrions-nous nous résigner ou, au contraire, œuvrer pour un autre monde plus humain où les plus forts n'auront plus le pouvoir de faire à eux seuls la loi et de nous imposer leur diktat ? C'est par rapport à ce choix de société et de civilisation que tout un chacun doit se déterminer. Face à l'hégémonie du néo-libéralisme, il faut une hégémonie culturelle qui mette la dignité humaine au-dessus de toute autre considération. Pour gagner la bataille politique, il faut absolument gagner la bataille culturelle. Le Philosophe italien Antonio Gramsci s'en est rendu compte il y a près d'un siècle.

(Publié le mercredi 26 juin 2019)

Foot et développement

L'actualité footballistique est marquée par le déroulement de deux compétitions de taille : la coupe du monde du football féminin qui se déroule en France et qui est dans sa phase finale et la CAF qui se déroule au Pays des Pharaons. Grâce aux moyens de communication et la transmission en direct ce sont des millions, voire des milliards, de personnes de par le monde qui suivent ces rencontres sportives dont les enjeux sont à la fois politiques, sociétaux et surtout financiers. Et ce n'est pas par hasard que le foot est considéré comme étant le sport le plus populaire. En effet, combien de jeunes dans les faubourgs africains ou latino-américains rêvent d'accéder au professionnalisme et de jouer dans les grands clubs ?

Toutefois, le football féminin reste cantonné à l'hémisphère nord comme on peut le constater en observant le déroulement de la huitième édition de la coupe du monde. Ainsi, sur un total de 24 équipes alignées, soit le double de la première édition organisée en 1991, l'Europe et l'Amérique du Nord se taillent à elles seules la moitié. L'autre moitié est attribuée à l'Asie (5 places), l'Afrique (3places), l'Amérique latine (4places) et l'Océanie (1place). Outre leur participation limitée, les pays de l'hémisphère sud franchissent rarement les phases éliminatoires. Un seul pays, le Brésil, a pu accéder à la phase finale en 2007 mais s'est incliné face à l'Allemagne. Ce sont les pays du Nord qui se sont adjugé les trophées depuis la création de la coupe du monde féminine. Et l'actuelle ne fera pas exception.

Tout indique, en effet, que cette manifestation prendra à l'avenir plus d'importance. Les commentateurs n'ont pas manqué de relever l'engouement croissant des spectateurs pour le football féminin. Les stades sont archi-combles et l'ambiance est festive. Ce qui frappe, en suivant quelques rencontres, c'est surtout le niveau élevé de technicité : un jeu d'une grande

qualité, plaisant, avec beaucoup de subtilité et de créativité, alliant savoir-être et savoir-faire.

Mais il faut préciser que le chemin n'a pas été de tout repos. Cela a exigé d'abord de la part des femmes un long et laborieux combat contre les préjugés et les comportements misogynes dominants à une certaine époque. Ce combat fait partie intégrante d'un combat d'ensemble pour l'égalité hommes-femmes. Au départ, la première apparition des femmes sur le stade de football a été accueillie par des sifflets, quand ce n'est pas par des insultes. Mais, quand on est déterminé, on ne se laisserait pas intimidé par ce genre de provocations aussi ignobles que maladroites. La démonstration est donnée aujourd'hui sur le terrain.

Il appartient désormais aux Femmes du Sud, qui continuent d'être confinées dans des tâches domestiques et subalternes, de suivre le chemin de leurs homologues dans l'hémisphère nord pour imposer leurs droits à l'émancipation qui passe entre autres par le droit de disposer librement de leur corps, d'exercer leur talent dans tous les domaines et démontrer, ainsi, l'inanité d'une division sexuelle du travail surannée et moyenâgeuse. C'est aussi le rôle des Etats qui doivent adopter des politiques publiques réellement inclusives à l'égard des femmes et de la jeunesse d'une façon générale. Pour avoir une équipe nationale de sport se mesurant au niveau mondial, il faudrait une politique audacieuse en amont et une mobilisation conséquente des moyens financiers. A titre d'exemple, les USA, dont l'équipe féminine de foot est la première au niveau mondial, comptent 16 millions de pratiquantes. C'est dire qu'on ne s'improvise pas champion du monde. C'est une question de volonté politique, de moyens et de bonne gouvernance.

(Publié le mercredi 3 juillet 2019)

Le retour estival

C'est bien la période du retour massif au pays de nos concitoyens résidents à l'étranger. Chaque année, en cette période de vacances, ce sont des millions de Marocains installés dans les cinq continents du Globe, avec une majorité dans les pays européens, qui prennent le chemin vers le Maroc, leur pays d'origine. Un voyage chargé de symboles : retour aux origines, retrouvailles familiales, recherche de la « chaleur humaine », bref se sentir chez soi. C'est aussi une occasion de constater de visu le chemin parcouru par le pays en relevant les progrès réalisés et les déficits à combler. Ce retour des « Marocains du Monde » n'a rien à voir avec le tourisme classique. C'est à tort, d'ailleurs, que certaines statistiques les confondent. Ce sont pourtant deux dynamiques différentes.

Quand on parle de Marocains du monde, on parle d'une population évaluée à près de 5 millions de personnes, soit près de 14 % de la population totale du pays. On connaît aujourd'hui, grâce aux différentes études réalisées soit par des chercheurs soit par des institutionnels, les caractéristiques fondamentales de cette population en termes de structure démographique, de statut socio-professionnel, d'engagement citoyen et politique dans les pays d'accueil, de participation dans les efforts de développement dans le pays d'origine. Mentionnons tout particulièrement, outre les études effectuées par le Ministère chargé des Marocains résidents à l'étranger, la série quadriennale publiée par la Fondation Hassan II pour les MRE, série intitulée « Marocains de l'Extérieur » et dont la dernière édition date de 2017. Cette publication de plus de 700 pages comporte une masse de données qui normalement, devraient servir d'aiguillon aux décideurs pour élaborer des politiques publiques appropriées en faveur de la population concernée. Osons espérer que c'est bien le cas !

Ainsi, on relève que les Marocains du Monde représentent une grande hétérogénéité : différence entre différentes générations ; différence selon les pays d'accueil (les Marocains résidents dans les pays du Golfe vivent dans des conditions tout à fait différentes de ceux qui résident dans les pays de l'OCDE) ; diversité des profils socio-économiques allant du statut d'ouvrier à celui d'employé dans les services, au commerçant, à l'entrepreneur, au travailleur scientifique...L'image d'émigré marocain qui travaille comme ouvrier de chantier dans le bâtiment ou dans les exploitations agricoles fait désormais partie du passé.

On relève aussi, que la population marocaine émigrée est en voie de vieillissement. A titre d'exemple, en France un quart des immigrés marocains ont aujourd'hui plus de 55 ans et 65.000 ont plus de 65 ans. « Après une vie structurée, voire justifiée par le travail, ces personnes, doivent réinventer un mode de vie et une raison d'être avec une grande indécision relative à la question du retour » (publication de la Fondation Hasan II).

On relève enfin, une féminisation croissante de l'émigration. Il ne s'agit pas uniquement de l'épouse qui rejoint son mari dans le cadre du regroupement familial, mais plutôt d'une femme qui fait le choix de l'émigration en toute indépendance, d'une femme libre pour ainsi dire. Ce qui est un signe de l'autonomisation de la femme marocaine, phénomène de plus en plus visible dans la société. Tendence qui ira crescendo à l'avenir.

Pour gérer une telle situation marquée par autant de contrastes et de différenciations, le Maroc a mis en place un ensemble d'institutions dont notamment : un Ministère dédié, renforcement de la représentation diplomatique dans les pays d'accueil, Fondation Hassan II, Fondation Mohamed V, CCME, partenariat avec des associations actives dans le domaine de la migration... Les résultats sont palpables. On les voit à plusieurs niveaux :

amélioration des conditions d'accueil avec un accompagnement tout au long du voyage, un guichet spécial réservé aux RME dans les administrations publiques, un encadrement culturel et religieux adéquat dans les pays d'accueil...

Mais nos concitoyens, dont l'attachement à la mère patrie n'est plus à démontrer, sont en droit d'exiger plus. S'ils n'ont plus le sentiment d'être traités comme une simple machine à produire des devises, ils aspirent néanmoins à jouir pleinement des droits que leur confère la Constitution. A cet égard, il est temps de résoudre cette équation de la participation politique en leur octroyant le droit de se faire représenter au parlement en application des dispositions de la constitution qui stipule dans son article 17 : « Les Marocains résidant à l'étranger jouissent des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales. La loi fixe les critères spécifiques d'éligibilité et d'incompatibilité. Elle détermine, de même, les conditions et les modalités de l'exercice effectif du droit de vote et de candidature à partir des pays de résidence ».

Un débat national autour de cette problématique, avec la participation des RME, ne serait pas superflu. Il permettra, à coup sûr, de lever les malentendus et déboucher sur une issue consensuelle loin de toute surenchère politique. En la matière, plus que dans tout autre domaine, c'est l'intérêt suprême de la nation qui doit absolument prévaloir.

(Publié le mercredi 10 juillet 2019)

Le sursaut

Le dernier rapport de Bank Al Maghrib pour l'année 2018 présenté devant SM Le Roi la semaine dernière fera sûrement date. S'il ne diffère pas au niveau de sa structure des précédents rapports, il se distingue néanmoins par le ton utilisé au niveau de la présentation générale et les conclusions qui en découlent. Traditionnellement, la présentation des rapports annuels de l'Institut d'Emission constitue un moment particulier dans l'histoire du pays. C'est un document de référence pour les décideurs, les investisseurs et les chercheurs. Bien sûr, comme tout produit humain, il ne peut être relevé au rang des « livres sacrés ». On peut le commenter, le critiquer, voire carrément le remettre en cause à condition, toutefois, de le faire avec rigueur, objectivité et esprit constructif, sans recourir au dénigrement et au langage anecdotique !

Une lecture attentive de la présentation du rapport nous dispense de parcourir l'ensemble du document. Ainsi, après avoir rappelé à grands traits les caractéristiques de l'environnement international qui est incertain et en rapide mutation, c'est la situation économique, monétaire et financière du pays qui est passée au crible. Le tableau dépeint n'est guère réjouissant. Que l'on en juge : une croissance modérée de 3% en deçà de l'objectif fixé par le gouvernement dans la loi de finances ; une croissance tirée essentiellement par la demande intérieure sachant que la contribution des exportations nettes est redevenue négative à hauteur de 1,3 % ; un taux de chômage qui reste élevé notamment chez les jeunes diplômés ; au niveau des équilibres macro-économiques, on relève une accentuation des déficits jumeaux (déficit budgétaire de 3,7% et déficit du compte courant évalué à 5,5%), un taux d'endettement du trésor de 65,3%, un taux d'inflation qui grimpe en une année de 0,7% à 1,9%...A cela s'ajoute le recul drastique des cours de la bourse de

Casablanca, les insuffisances en matière de lutte contre le blanchiment, la frilosité du secteur privé malgré de multiples avantages qui lui sont consentis.

Par ailleurs, le type de gouvernance suivi est sérieusement remis en cause. Ainsi est-il écrit dans le rapport : « la gouvernance de la politique publique dans notre pays souffre de plusieurs insuffisances liées à l'absence de cohérence, d'efficacité dans la mise en œuvre et d'évaluation objective. Il n'est donc pas étonnant que les performances économiques et sociales ne soient pas à la hauteur des efforts consentis ». On ne peut être plus clair ! Et le Gouverneur de la Banque Centrale d'appeler à un « véritable sursaut de toutes les forces vives du pays »

Nous pensons que le pays a suffisamment de ressorts et d'atouts pour rebondir et repartir de l'avant à condition de revoir fondamentalement les orientations suivies jusqu'à présent et qui ont montré leurs limites de l'aveu de tout le monde. Les difficultés, réelles et observables sur le terrain, que nous traversons ne datent pas de 2018. Elles n'ont fait que s'aggraver davantage sous l'effet de facteurs conjoncturels tant internes qu'externes.

Le sursaut est possible. Il réside dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement qui doit marquer de véritables ruptures sur certains aspects avec le modèle en vigueur. Une place particulière doit être accordée à la dimension non-économique du développement. Car le développement ne se réduit pas à la réalisation des taux de croissance aussi élevés soient-ils. Il faut une transformation des structures, une révolution des mentalités, un approfondissement de valeurs de progrès et une valorisation de l'effort et de la créativité.

Malheureusement, nous assistons depuis quelques années à une dégradation inquiétante des valeurs de citoyenneté, de vivre ensemble, du

sens du commun. Cela, nous semble-t-il, est dû au rétrécissement des espaces de socialisation et à la défaillance de notre système éducatif. Qu'on le dise clairement : le seul espace de socialisation se limite à la mosquée et au cimetière. Et encore !! Les maisons de la jeunesse ne jouent plus leur rôle, les théâtres et les maisons de la culture sont pratiquement inexistantes notamment dans le Maroc profond. On assiste à un vaste désert culturel, dans lequel la misère de la culture côtoie la culture de la misère.

Pour réaliser le sursaut souhaité, nous sommes appelés à lancer les bases d'une véritable « révolution culturelle » pour libérer les initiatives et permettre à notre jeunesse de « mieux respirer ». Le temps presse et le monde évolue à pas de géants. Nous n'avons d'autre choix que d'accélérer la cadence et de changer notre rapport au temps. Toute hésitation pourrait se payer chèrement.

(Publié le mercredi 7 aout 2019)

Jeunesse et espoir

La jeunesse constitue un potentiel considérable pour le développement d'un pays, à condition de se doter d'une politique ambitieuse en sa faveur. Le Maroc fait partie des pays disposant d'une pyramide des âges marquée par l'importance des jeunes qui représentent pratiquement la moitié de la population globale du pays. C'est une opportunité de taille dont on ne mesure pas assez les bienfaits pour l'avenir du pays. Tout investissement dans la jeunesse en matière de formation, d'inclusion et de mise à niveau est une préparation pour l'avenir et une assurance contre les aléas du futur.

C'est dans ce sens qu'il faut saluer comme il se doit l'existence au Maroc d'un gouvernement parallèle des jeunes (GPJ) qui regroupe des compétences avérées dans plusieurs domaines. En effet, le Maroc fait partie des rares pays à disposer d'une telle structure. Le GPJ, qui est à sa troisième édition, émane d'une initiative, considérée par ses fondateurs de citoyenne et constitue une mise en œuvre des dispositions constitutionnelles qui donnent une place centrale à la jeunesse en matière de participation à l'élaboration des politiques publiques et de contrôle de l'action gouvernementale. Il s'est donné une charte de valeurs axées sur la démocratie et la bonne gouvernance, la justice, la liberté et l'engagement, la transparence et l'intégrité, la solidarité et la coopération, l'universalité des droits de l'homme.

Ce troisième gouvernement des jeunes a présenté récemment devant la presse vingt « propositions pour sortir de la crise ». La symbolique du chiffre vingt est évidente : elle renvoie aux vingt années de règne du Roi. Rappelons-les avant de les discuter. Il s'agit de : créer un ministère de l'espoir avec une réduction du nombre des Ministres ; créer un fonds public de soutien aux associations ; appeler les partis politiques à créer en leur sein des

gouvernements parallèles (l'équivalent du shadow gouvernement à l'anglaise) ; amender la loi organique portant sur les modes de désignation aux postes de responsabilité ; publier une loi-cadre sur la jeunesse ; réduire le quorum nécessaire à la présentation des motions et pétitions publiques ; amender l'article 24 de la loi sur les partis politiques afin de consacrer la moitié des sièges dans les instances dirigeantes aux jeunes ; instaurer une contribution de l'entreprise à l'économie du savoir à hauteur de 1% de ses avoirs nets ; créer une instance nationale chargée de proposer un prix de référence des hydrocarbures ; accélérer la politique de la transition énergétique ; créer un Conseil National des affaires africaines et diplomatiques ; créer un impôt sur les pollueurs en appliquant le principe pollueur-payeur ; mettre en place une plateforme électronique dédiée à l'orientation éducative ; créer une chaîne tv publique réservée à la jeunesse ; promulguer une loi relative aux régions montagnardes et aux campagnes ; réviser le système électoral avec l'instauration de listes nationales, régionales, provinciales et locales réservées aux compétences et aux cadres et ce à hauteur du tiers des sièges à pourvoir ; amender la loi 14-99 relative à l'urbanisme ; recentrer les agences urbaines sur les régions avec la création d'un plan régional de l'investissement ; industrialiser l'agriculture en incitant les producteurs à transformer leurs produits , ce qui va générer 450 000 emplois directs.

Telles sont les 20 mesures sur lesquelles table le GPJ pour sortir le pays de la crise. Initiative louable même si les mesures préconisées prêtent le flanc à plusieurs limites. La première observation porte sur la méthodologie suivie : les 20 mesures sont présentées en vrac et dans le désordre alors qu'elles auraient dû être sériées en fonction des domaines d'intérêt. Telles qu'elles ont présentées, elles se prêtent mal à une lecture analytique.

La deuxième observation concerne le fond du sujet : la problématique posée consiste à faire des propositions de sortie de crise. Avouons que le titre relève plus d'un fait d'annonce. A la lecture des recommandations, le lecteur restera sur sa soif. On ne trouve pas de pistes conduisant vers la sortie de crise. D'ailleurs, les rédacteurs du document n'ont pas pris le soin de préciser la nature de la crise dont il est question pour savoir de quoi on parle. On a l'impression que le document apporte des réponses à des questions non posées. Ce qui constitue un biais méthodologique de taille.

La troisième et dernière observation porte sur la pertinence de certaines propositions. Ainsi, on ne voit pas la nécessité de création d'un « Ministère de l'Espoir » tant que le pays a plus besoin d'un « gouvernement de l'espoir ». Tout comme la création d'une chaîne tv dédiée à la jeunesse. Les problèmes de la jeunesse doivent être traités en liaison avec les problèmes de la société, ce qui nécessite d'accorder plus de place dans nos chaînes publiques (et privées) aux problèmes sociétaux et aux préoccupations de la population avec en premier lieu celles de la jeunesse.

Ceci étant, on ne va pas jusqu'à jeter le bébé avec l'eau de bain. Les propositions du GPJ ont le mérite d'exister et c'est à l'honneur de nos jeunes Ministres animés par une volonté réelle de servir leur pays et de contribuer, chemin faisant, à l'effort de réflexion sur notre avenir proche et lointain. Qui plus est, le GPJ offre une alternative crédible à notre jeunesse en perte de repères et ne sait plus à quel Saint se vouer : l'alternative réside dans l'engagement citoyen et la mise en synergie des efforts individuels. On ne doit pas se croiser les bras en attendant le messie. Nous sommes tous appelés à prendre nos responsabilités en mettant la main à la pâte. Nos jeunes Ministres s'y attellent avec détermination et engagement.

(Publié le mardi 20 août 2019)

Loi de finances 2020 : quelles priorités et quels moyens?

La préparation du projet de loi de finances pour 2020 est lancée. Le gouvernement (l'actuel ou le prochain) est tenu de par la constitution de déposer le projet devant le parlement au plus tard le 20 octobre prochain après son adoption successive en Conseil du Gouvernement et en Conseil des Ministres. Entretemps, ce sont les services du Ministère des Finances qui planchent sur le projet pour trouver les équilibres nécessaires entre les impératifs sociaux et les exigences budgétaires. La tâche n'est pas facile quand on sait que les marges de manœuvre sont bien limitées tant que les bases sur lesquelles est monté le budget demeurent inchangées et que les perspectives d'avenir ne s'annoncent pas sous de bons auspices.

Ainsi, au niveau international, la situation est marquée par la persistance des tensions commerciales entre les deux grandes puissances et le risque d'une récession mondiale est plus qu'une hypothèse. La réunion annuelle du G7 tenue ce weekend à Biarritz (France) s'est achevée sans rien apporter de concret si ce n'est l'étalage au grand jour des divergences entre différentes puissances. A tel point que beaucoup d'observateurs se demandent si ce club des riches peut encore servir à quelque chose. Ils lui préfèrent le G20 où sont présents les principaux acteurs de l'économie mondiale tels que les BRICS, la Turquie et d'autres...L'économie mondiale enregistre des taux de croissance modestes et le commerce mondial suit la même tendance. Par ailleurs, la zone euro montre des signes de fatigue visibles avec un taux de croissance à peine supérieur à 1 point.

Dans ce contexte international morose, la conjoncture nationale est marquée à son tour par de multiples retournements de tendance dus à la fois aux retombées négatives de la conjoncture mondiale et notamment de la zone

euro avec laquelle nous réalisons près des deux tiers de nos échanges extérieurs d'une part et aux facteurs endogènes résidant dans le retard des réformes structurelles indispensables pour insuffler à l'économie une nouvelle dynamique d'autre part. Ainsi, force est de constater qu'aucune grande réforme n'a encore été à ce jour menée jusqu'à son terme : toutes les réformes prévues et annoncées sont au meilleur des cas en cours d'exécution, au pire encore à l'état de projet.

En l'absence de ces réformes de structure qui sont tributaires de la mise en œuvre du nouveau modèle de développement, il ne faudrait pas s'attendre au miracle. Comme précisé lors de l'exposé du Ministre de l'Économie et des Finances devant le parlement le 25 juillet dernier, nous continuerons à voir les mêmes chiffres ou presque au niveau des principaux indicateurs à quelques détails près. En effet, le taux de croissance de l'économie ne dépasserait pas les 3% à moins qu'il ne soit porté par une bonne année agricole, les déficits du budget et du compte courant resteront abyssaux, le taux d'endettement continuera à être à la limite du niveau soutenable, les recettes publiques évolueront en dents de scie.

Du reste, le chef du gouvernement a emboité le pas au Ministre de l'Économie et des Finances à travers la lettre de cadrage envoyée aux membres du gouvernement il y a une quinzaine de jours. Dans ce document, le Chef du Gouvernement a décliné les quatre priorités avec un penchant net pour le social : poursuivre le soutien aux politiques sociales ; réduire les disparités sociales et territoriales et instaurer les mécanismes de la protection sociale ; insuffler une nouvelle dynamique à l'investissement et soutenir l'entreprise pour créer plus de richesses et d'emplois ; poursuivre les grandes réformes (justice, lutte contre la corruption, régionalisation, déconcentration administrative, retraite).

Côté chiffres, et conformément aux dispositions de la nouvelle loi organique des finances, une programmation triennale des dépenses est élaborée par le Ministère des Finances pour les années 2020, 2021 et 2022. C'est une programmation à titre indicatif dans la mesure où la réalisation effective est tributaire des moyens disponibles. C'est là où réside le talon d'Achille de ce travail préparatoire de la prochaine loi de finances. En effet, beaucoup d'incertitudes et de zones d'ombre planent quant au financement des mesures prévues. Cela risquerait de réduire les bonnes intentions affichées par l'exécutif à de simples déclarations sans lendemain.

En revanche, ce qui est sûr, c'est qu'il faut s'attendre à une entrée difficile pour le gouvernement. Il aura fort à faire avec les urgences qui s'invitent à lui à commencer par l'affaire récurrente des enseignants contractuels, la grève des étudiants en médecine, le problème de la pénurie d'eau potable qui menace plusieurs localités et qui risque de s'aggraver à l'avenir. Face à ces demandes sociales, la langue de bois ne sera d'aucun recours. Il faudra beaucoup de détermination, de pédagogie et d'actions concrètes sur le terrain. La population a « soif » : elle attend certes qu'on l'approvisionne en eau, mais ce qu'elle réclame surtout, c'est un changement de cap.

(Publié le mercredi 28 août 2019)

Où sont les « classes moyennes » ?

S'il y a une réalité difficile à définir et à cerner avec précision c'est bien celle que l'on appelle, par défaut, « classes moyennes ». Tantôt on parle de classe moyenne au singulier, tantôt on en parle au pluriel. Dans tous les cas, le concept de « classe sociale » ne nous semble pas approprié pour désigner cette catégorie de la population et ce, pour différentes raisons : d'abord une classe sociale se caractérise généralement par son homogénéité relative, ce qui n'est pas le cas des « classes moyennes » qui comprennent des catégories relevant de différents profils socio-professionnels ; ensuite, une classe sociale se reconnaît par le système de valeurs qu'elle porte. Ces valeurs peuvent être progressistes ou conservatrices, révolutionnaires ou réactionnaires ; enfin, une classe sociale se caractérise généralement par une certaine stabilité au niveau de sa reproduction. On estime généralement que 70% des fils d'ouvriers deviennent ouvriers et 70% des fils de bourgeois deviennent bourgeois. Au niveau des couches moyennes, on remarque au contraire une forte mobilité intra et intergénérationnelle.

Afin de dépasser ces considérations conceptuelles dans la définition de la classe moyenne à partir de ces critères qualitatifs, on a recours à l'indicateur monétaire qui réside dans le revenu. Ainsi, les couches moyennes de la population seraient celles qui se situent entre les pauvres et les riches. Elles jouent le rôle tampon entre les extrêmes de la société, car entre les riches et les pauvres, il y a peu de contacts et la fracture sociale est visible. C'est pour cela qu'on accorde un rôle important aux couches moyennes dans la stabilité sociale.

Cela nous amène à nous interroger sur le seuil de pauvreté et le seuil de richesse. Mais en l'absence de données fiables et exhaustives sur le revenu et

sa répartition au Maroc, surgissent de nouvelles difficultés. Les chiffres nécessaires pour élucider cette question relèvent encore du mystère dans notre pays, où seules les dépenses de consommation sont relativement connues. Les études sur le sujet manquent cruellement. Exception faite d'une étude effectuée par le HCP en 2009 sur les classes moyennes à partir de l'enquête sur le niveau de vie et la consommation des ménages en 2006-2007. Force est de constater, comme le soulignent d'ailleurs ses rédacteurs, que l'étude manque de rigueur et de pertinence.

En ce sens, les résultats auxquels a abouti ladite étude paraissent peu convaincants et peu réalistes. Sur la base d'un revenu oscillant entre 2800 DH et 6736 DH, les couches moyennes regroupent 53% de la population, contre 34% pour la classe modeste et 13% pour la classe aisée. Elles comptent 16,3 millions de personnes dont 62,9% en milieu urbain. Mais là où le doute atteint son comble, c'est au niveau de la délimitation des profils de ces couches moyennes. En font partie : 63% des « employés, artisans et ouvriers qualifiés des métiers de l'artisanat » ; 58,6% des « rentiers, retraités et inactifs » ; 56,3% des « cadres moyens, commerçants et intermédiaires financiers » ; 48,6% des « ouvriers agricoles et non agricoles » ; 40,2% des « exploitants agricoles » ; et 19,5% des « cadres supérieurs et professions libérales ».

Selon le type d'activité, la répartition se fait ainsi : 48% d'actifs occupés ; 8,2% de chômeurs ; 43,7% d'inactifs (26% de femmes au foyer, 8,9% des étudiants, 2,3% retraités et rentiers, 6,2% personnes âgées et infirmes). Comment peut-on admettre que des personnes inactives ou en chômage puissent faire partie des classes moyennes ?

C'est dire en définitive que tout reste encore à faire pour une meilleure radioscopie de la classe moyenne. Sachant que le vécu quotidien montre que

sa place dans la société a énormément régressé au cours des trois dernières décennies. L'hémorragie a commencé au cours des années 80 du siècle dernier sous l'effet du programme d'ajustement structurel qui a donné un coup de massue aux secteurs sociaux. Depuis, cette classe n'a cessé de faire les frais des politiques publiques axées sur la libéralisation et le désengagement outranciers. Sa place s'est progressivement réduite sous le poids d'une paupérisation croissante et d'une dégringolade de son pouvoir d'achat. Dans le meilleur des cas, elle ne représente pas plus de 25% de la population aujourd'hui. Ce qui est problématique pour la stabilité sociale et la croissance économique du pays.

En attendant de faire une étude exhaustive sur les couches moyennes et mettre à profit les données existantes, dont notamment le dernier rapport sur la richesse globale (réalisé conjointement par Bank Al Maghrib et le CESE), il faut dès à présent rectifier le tir en prenant des mesures de nature à favoriser l'éclosion de la classe moyenne. Parmi ces mesures, il y lieu de mentionner : l'allègement du fardeau fiscal, l'amélioration des services sociaux de base notamment l'éducation et la santé (ces deux secteurs contribuent à obérer le budget des couches moyennes) et l'encouragement d'un habitat dédié. Le tout devant être encadré par une politique de revenus juste et équitable.

(Publié le mercredi 4 sept. 2019)

Le déficit commercial n'est pas une fatalité.

L'économie marocaine connaît un déficit chronique de la balance commerciale que des mesures conjoncturelles de redressement n'arrivent pas à contenir. Une telle situation est devenue intenable et constitue une menace sérieuse pour nos équilibres macro-économiques. A une certaine époque, les responsables se plaisaient de claironner que le déficit commercial n'est pas important en lui-même tant que le pays dispose d'une balance des paiements courants excédentaire. Or, force est de constater que depuis plusieurs années déjà, le compte courant est à son tour en situation déficitaire dans la mesure où les transferts courants (recettes touristiques et transferts des RME) n'arrivent pas à combler le déficit commercial. La situation appelle, par conséquent, à une remise à plat des choix de politique économique et notamment de l'ouverture tous azimuts de l'économie.

Parlons d'abord chiffres en utilisant les données de l'Office des Changes. Ainsi, au cours de la période 2014-2018, bien que le taux de couverture ait connu une amélioration relative passant respectivement de 48,7% à 54,8%, le déficit global en termes absolus s'est accru de 13,6 MM DH pour s'établir à 190 MM DH en 2018 ! Somme largement supérieure aux recettes touristiques nettes et aux transferts des RME réunis, soit respectivement 54 MM DH et 65 MM DH. Pour présenter les choses autrement et d'une façon simple, nous disons qu'à chaque jour qui passe le Maroc importe l'équivalent de marchandises de plus d'un milliard de DH alors qu'il exporte à peine 630 millions de DH. C'est une situation pour le moins asphyxiante et seules des économies pétrolières ou du moins robustes peuvent se permettre un tel « luxe ».

En examinant plus en détail les exportations et les importations pour l'année 2018, on relève beaucoup d'anomalies et de situations rocambolesques. Au niveau des importations, le poste alimentation, pour un pays dit à vocation agricole, absorbe 45,7 MM DH ; l'énergie, dont le Maroc est

dépendant à plus de 90%, nous coûte plus de 80 MM ; les produits finis d'équipement industriel, nécessaires pour accompagner l'industrialisation du pays, s'accaparent le quart de la valeur des importations, ce qui nous incite à relativiser les performances du PAI dont les effets induits profitent plus à nos fournisseurs en biens d'équipement ; enfin, les biens finis de consommation absorbent 108 MM DH. On voit que les importations, à l'exception des biens de consommation et notamment ceux relevant des produits de luxe, sont incompressibles et dénotent l'état de dépendance de notre économie.

Au niveau des exportations, les quatre postes dominants sont par ordre d'importance : les produits finis de consommation (83,8 MM DH), les demi-produits composés notamment des engrais et de l'acide phosphorique (60 MM DH), les produits finis d'équipement industriel (53,8 MM DH) et les produits alimentaires (52,8 MM DH). Les efforts consentis au cours des dernières années en matière de promotion et de diversification des exportations n'ont pas atteint le niveau d'inflexion qui permettrait de faire du Maroc un pays émergent et industrialisé tant que les goulots d'étranglement sont présents en force aussi bien au niveau macro-économique (laxisme de la politique commerciale), que méso-économique (efficacité limitée des plans sectoriels) et micro-économique (entreprises prisonnières de l'esprit de rente, peu innovantes et peu agressives à l'extérieur).

Ce déficit commercial chronique est loin d'être une fatalité. Il est le résultat des politiques économiques et des choix qui ont montré leurs limites. En effet, le pays s'est orienté vers une libéralisation de son économie d'une façon précipitée et non maîtrisée. La signature d'une série d'accords de libre-échange avec plusieurs pays, sans avoir fait au préalable une analyse d'impact et mesuré comme il se doit nos forces et nos faiblesses, s'est avérée une erreur stratégique. Le miracle qu'on attribue au libre-échange ne s'est pas produit. Le Maroc n'a pas tiré profit des opportunités offertes par la

mondialisation. Par contre, il a subi de plein fouet les risques qu'elle comporte pour des pays dont le tissu économique est fragile.

Le rapport d'évaluation, qui reste à actualiser, réalisé par l'IRES en 2013 sur le Maroc et les ALE confirme ce revers très pénalisant pour la croissance et l'emploi. On estime, en effet, que près de 37% du déficit commercial enregistré par le Maroc en 2010 est attribuable aux accords de libre-échange. A l'exception de nos échanges avec la Jordanie, le Maroc n'a pas tiré son épingle du jeu des ALE, y compris des accords signés avec les pays dont le niveau de développement est proche du nôtre. C'est là où le bât blesse !

Par conséquent, le nouveau modèle de développement que tout le monde appelle de ses vœux ne saurait faire l'impasse sur cette épineuse problématique de déficit de notre balance commerciale. On doit absolument y remédier à travers une remise à plat des choix et des orientations en vigueur. L'évaluation de notre politique du commerce extérieur et des accords de libre échange qui en sont l'émanation est incontournable. Sans aller jusqu'à plaider pour un protectionnisme débridé et stérile, on ne peut pas non plus continuer sur la voie d'une ouverture par monts et par vaux. Entre ces deux options extrêmes, il y a lieu de suivre une autre orientation qui préserve nos intérêts vitaux et notre tissu productif. Par ailleurs, une rationalisation de nos importations s'impose en utilisant l'arme fiscale pour décourager l'importation des biens de luxe, tout en valorisant le « made in Morocco ». Enfin, il faut développer davantage notre offre compétitive en diversifiant à la fois nos produits et nos clients. L'exportation ne se décrète pas. Elle est le produit d'un processus laborieux et continu dans le temps et d'une transformation des structures productives. L'émergence est à ce prix.

(Publié le mercredi 11 sept 2019)

Le loup dans la bergerie

Les rapports de la Cour des Comptes se suivent et se ressemblent, ou presque. Celui de 2018 qui vient d'être présenté au Souverain, et disponible sur le site officiel de la Cour, ne fait pas exception. Nécessairement, il faut de la patience et de la passion pour lire les quelques 2000 pages des deux tomes : celui de la Cour des Comptes et celui des Juridictions Régionales qui traitent essentiellement des affaires des collectivités territoriales. Heureusement que les rédacteurs ont jugé utile, sur un plan pédagogique, d'en faire un résumé de 278 pages sous forme de « faits saillants ». Rendons hommage, de prime abord, au travail effectué par les Juges de la Cour qui se sont mobilisés une année durant pour présenter un rapport bien fouillé et documenté. Ainsi, le nombre de missions de contrôle effectuées au titre de l'année 2018 a considérablement augmenté par rapport aux deux années précédentes : 274 contre 160, outre la diversité du domaine d'intervention des juridictions financières, englobant ainsi la plupart des secteurs publics vitaux.

Il est à noter que la Cour des comptes a effectué 50 missions en matière de contrôle de gestion des organismes publics et d'évaluation des programmes publics. De même, les chambres de la Cour ont rendu 181 arrêts concernant la vérification et le jugement des comptes, et 15 arrêts traitant de la discipline budgétaire et financière.

D'autre part, le ministère public près les juridictions financières a déféré 114 personnes mises en cause devant ces juridictions en matière de discipline budgétaire et financière. Aussi, le Procureur général du Roi près la Cour des comptes a saisi le Président du ministère public de huit affaires concernant des faits de nature à justifier des sanctions pénales.

La Cour a par ailleurs, et conformément à ses prérogatives, examiné les conditions d'exécution des budgets de l'Etat pour les années 2017 et 2018. Nous sommes par conséquent en face d'un travail de titan qui demande persévérance et endurance.

Des synthèses sont fournies sur les 50 missions touchant différents secteurs et programmes à commencer par les ODD (objectifs de développement durable), l'exécution du budget 2017, la CDG, la mise en œuvre du dispositif de l'efficacité énergétique et l'activité minière au sein de l'OCP. Ce sont les Ministères budgétivores qui sont passés au crible cette année par la Cour. Il s'agit des ministères de l'agriculture et de la pêche maritime ; de la santé ; de l'équipement ; et de l'éducation, formation et recherche scientifique ; auxquels s'ajoutent le secteur de l'information (SNRT et SOREAD 2M).

En outre, la Cour des comptes a effectué 17 missions de contrôle durant la période 2016-2017 qui ont concerné les services centraux des départements ministériels et hauts commissariats suivants : Equipement et transport, Agriculture, Pêche maritime, Santé, Tourisme, Artisanat et économie sociale, Réforme de l'administration et de la fonction publique, Jeunesse et sport, Emploi et insertion professionnelle, Enseignement supérieur et recherche scientifique, secrétariat d'Etat chargé de l'Eau, Culture, Formation professionnelle, Habitat et Politique de la ville, Famille, Solidarité, Egalité et Développement social, Haut-commissariat aux eaux et forêts et lutte contre la désertification et Haut-commissariat aux anciens combattants et anciens membres de l'armée de libération. Le document « faits saillants » se termine par une déclinaison des principales missions effectuées par les Cours régionales des comptes.

Au terme de ce survol, une conclusion principale se dégage : aucun secteur n'est sorti indemne et ne présente une situation saine et en conformité avec les procédures budgétaires et les réglementations en vigueur. Les remarques de la Cour des Comptes vont de la non-conformité aux principes d'une gestion budgétaire saine au cas extrême d'un détournement de fonds publics, en passant par une dilapidation des biens publics suite au laxisme de certains responsables et de leur indifférence par rapport à la conduite des affaires de leur secteur.

Il va sans dire que les magistrats de la Cour se placent du côté de la loi et des textes en vigueur sans prendre en considération les contraintes relatives aux moyens disponibles (tant financiers qu'humains) et au contexte de réalisation des projets. Autrement dit, ils ont comme souci majeur ce « qui doit être fait » avec un sans-faute et non pas ce « qui pourrait être fait » ; il y a une différence de taille entre ces deux approches. Ce qui explique d'ailleurs les controverses entre l'analyse de la Cour des Comptes et l'avis des intéressés, comme on l'a vu avec la réponse de l'administration pénitentiaire aux remarques et observations de la Cour.

S'agissant des cas de détournement et de dilapidation des deniers publics, aucune excuse ne saurait être tolérée, si on veut accorder aux institutions leur crédibilité et redonner confiance aux citoyens qui s'interrogent, à juste titre, sur le sort qui sera réservé au travail accompli par la Cour des Comptes. Il faut aller jusqu'au bout pour traduire en justice toute personne qui a failli à ses devoirs vis-à-vis de la Patrie et mettre un point final à l'impunité. C'est valable autant pour les cas flagrants évoqués dans le rapport de 2018 que pour ceux mentionnés dans les précédents rapports. Ce faisant, il ne s'agira ni d'une justice expéditive, ni d'une chasse aux sorcières, ni de mesures sélectives. C'est la loi dans sa plénitude qui doit être appliquée à tous.

La toile d'araignée qui s'est solidement tissée au fil des ans en matière de gabegie et de dépravation doit être démantelée et mise hors d'état de nuire, pour le bien du pays. Bien sûr, il n'est pas exclu de voir le loup sortir de la bergerie le temps d'applaudir le rapport de la Cour, avant de retourner poursuivre son forfait. La manœuvre est connue : c'est le voleur qui crie au voleur ! Ne tombons pas dans le piège.

(Publié le mercredi 25 sept. 2019)

La conscience écologique

Le XXIème siècle sera religieux ou ne le sera pas, pour reprendre la prédilection d'André Malraux. Il sera vraisemblablement aussi celui de l'écologie. Quand on voit la panoplie de rapports publiés sur ce sujet au cours de la dernière décennie, le nombre de conférences internationales - dont la dernière en date est le sommet de l'ONU sur le climat - on se rend compte de la place que tiennent désormais les questions écologiques et en premier lieu celle du changement climatique.

Mais force est de constater que les résultats obtenus sur le terrain sont loin d'être rassurants. Bien au contraire, la situation ne fait qu'empirer et l'humanité dans son ensemble est sous la menace d'une catastrophe écologique d'envergure. Le dernier rapport sur la biodiversité publié par les Nations Unies (mai 2019) et le rapport du GIEC 2018 (Groupe international d'Experts sur le Climat) constituent plus qu'un avertissement.

Toutefois, ces rapports et études, réalisés par des scientifiques et des experts de renommée, ne relèvent malheureusement que du diagnostic et n'offrent aucune réelle alternative politique pouvant déboucher sur la remise en cause du système capitaliste dominant. Car il faut bien reconnaître que ce désastre écologique est le résultat « logique » de notre mode de production et de consommation imposé par le système capitaliste dominant.

En effet, le capitalisme, bien qu'il constituât historiquement un progrès par rapport aux systèmes antérieurs en améliorant relativement les conditions de vie de l'humanité et en libérant les êtres humains de l'assujettissement et des formes d'exploitation précaires, a généré de nouvelles contradictions et de nouveaux dysfonctionnements aboutissant à une rupture civilisationnelle

intégrale, c'est-à-dire à l'épuisement d'un modèle d'organisation de la société qui s'exprime dans les champs idéologique, symbolique et culturel.

La crise structurelle capitaliste est liée à ses valeurs : une soif d'accumuler « toujours plus », allant de pair avec un productivisme et un consumérisme infinis, le tout sans prendre en compte les limites physiques de la Terre. Le capitalisme est générateur de besoins illusoires pour rentabiliser ses investissements et maximiser ses profits au détriment de la nature. Ses conséquences se ressentent fortement de jour en jour à travers le réchauffement climatique, l'individualisme, la croissance des inégalités. Si bien que le meilleur moyen pour sortir du tout-marché passe par « produire ce que nous consommons et consommer ce que nous produisons ». Mais cela suppose un dépassement du capitalisme, dans la mesure où l'essence même de ce dernier réside dans sa tendance infinie à l'accumulation du capital et par conséquent à l'épuisement des ressources naturelles et à l'atteinte à la biodiversité.

Il est donc nécessaire de dépasser ce productivisme en se posant la question suivante : comment et quoi produire ? Ces problématiques sont fondamentales pour la société : la relation entre les besoins (humains) et les conditions qui rendent possible leur satisfaction doit correspondre avec les ressources disponibles, tout en prenant en compte la vulnérabilité de la planète et le fait que les ressources naturelles soient limitées. C'est une dimension fondamentale de l'organisation de la vie en société et qui se ferait sur la base de ce nouveau paradigme. Cela nous ramène à la prise en considération de la question écologique dans notre mode de pensée et mode d'agir. Le changement escompté doit porter à la fois sur les rapports de production et d'échange et sur les rapports hommes-nature. L'on sait, en effet, que toute marchandise a une valeur d'usage et une valeur d'échange. Alors que

le capitalisme privilégie la valeur d'échange (génératrice du profit) sur la valeur d'usage (satisfaction du besoin), il convient d'inverser la séquence en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins de la population. Cette exigence serait de nature à recréer une nouvelle harmonie entre l'homme et son environnement naturel.

Il s'agit en somme de poser les bases d'un nouveau modèle de société. Le « capitalisme vert » ne représente pas une vraie solution car il ne remet pas en cause les modes de production et de consommation capitalistes, principales causes des problèmes climatiques que connaît notre époque ; ces mêmes modes qui ne peuvent se maintenir qu'en accentuant le caractère déprédateur du système envers l'environnement.

Thomas Piketty a démontré dans son dernier ouvrage « Capital et Idéologie » que le dépassement du capitalisme vers un « socialisme participatif » est plus que possible. « C'est le combat pour l'égalité et l'éducation qui a permis le développement économique et le progrès humain, et non pas la sacralisation de la propriété, de la stabilité et de l'inégalité... En reprenant le fil de l'histoire, dans une perspective pluridisciplinaire, il est possible d'aboutir à un récit plus équilibré, et de dresser les contours d'un nouveau socialisme participatif pour le XXI^e siècle » écrit-il.

Il appartient donc aux forces de progrès qui s'inspirent des fondements constitutifs du socialisme d'agir sur le terrain avec des mesures concrètes en capitalisant sur la ferveur de la jeunesse qui se mobilise autour des questions de l'environnement et du climat. Le socialisme devrait intégrer cette dimension écologique pour s'enrichir, retrouver son attractivité d'antan et offrir une alternative crédible à une jeunesse prête pour le combat. Auparavant, un effort théorique est indispensable pour mieux cerner la problématique. C'est à

cet exercice intellectuel salutaire que les penseurs d'obédience de gauche, soucieux de l'avenir de l'humanité et de la préservation des ressources de la planète, sont conviés. Il s'agit d'un projet historique et civilisationnel qu'il faut bâtir dans l'ouverture d'esprit en donnant au socialisme un contenu nouveau, renouvelé et mobilisateur, et en rompant définitivement avec le dogmatisme et la logomachie dont il a lourdement pâti par le passé.

(Publié le mercredi 2 octobre 2019)

Le remaniement a enfin eu lieu : et après ?

Après plus de deux mois d'attente et d'attentisme, le remaniement ministériel a finalement eu lieu et le « nouveau » gouvernement, ramassé et relooké, voit le jour. Comme le temps presse et les échéances se rapprochent, il est rentré en fonction avant même que la passation des pouvoirs n'ait eu lieu. Ainsi, un Conseil des Ministres, présidé par le Roi, s'est tenu dans la foulée pour adopter les grandes orientations du projet de loi de finances 2020, lequel projet sera déposé devant le parlement le 20 octobre prochain.

L'exposé circonscrit présenté par le Ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, bien qu'il s'inspire des derniers discours du Souverain, reprend globalement les mêmes priorités définies auparavant par la loi de cadrage. Celles-ci sont au nombre de quatre : la mise en œuvre effective de la loi cadre relative à la réforme du système d'éducation et de formation ; la mise en place des mécanismes de protection sociale, le soutien de la classe moyenne et le renforcement du ciblage des catégories démunies ; l'accélération de la mise en œuvre de la régionalisation ; imprimer une nouvelle dynamique à l'investissement et au soutien de l'entreprise.

On le voit, c'est un projet qui est apparemment à forte teneur sociale et ne peut par conséquent que répondre aux attentes et aux préoccupations des citoyens. On attendra cependant de connaître les détails dans lesquels se cache le diable, pour voir dans quelles mesures ces priorités se traduisent en actions concrètes et en chiffres réels.

Si le « nouveau » gouvernement réussit dans cette épreuve, celle de mener à bien les réformes envisagées dans un laps de temps relativement court, on pourra dire qu'il a réalisé ce qu'on attendait de lui. Mais au regard de sa composition, on a mille raisons d'en douter. Car à l'évidence, nous ne

sommes pas réellement en face d'un nouveau cabinet. On a repris pour l'essentiel les mêmes et on repart. Contrairement à toute attente, peu de sang neuf fut injecté dans la nouvelle équipe. Les nouvelles « compétences » se comptent sur les doigts d'une seule main. Au total, on dénombre six nouveaux rentrants chargés des secteurs névralgiques comme la santé, l'emploi, l'habitat, la jeunesse et sports, le tourisme, l'économie sociale et l'enseignement supérieur. C'est dire l'ampleur de la tâche qui attend les nouveaux Ministres.

Dans l'ensemble, le temps dont dispose le gouvernement El Othmani bis est relativement court : pas plus d'une année, sachant que l'année 2021 sera une année électorale par excellence : le renouvellement des instances communales et régionales, les élections professionnelles, le renouvellement du tiers de la Chambre des Conseillers et l'élection des nouveaux membres de la Chambre des Représentants. Si le gouvernement n'est pas impliqué dans son ensemble dans cette opération, avouons qu'une bonne partie le sera. D'ailleurs, tous les pays démocratiques connaissent ce ralentissement du rythme de travail durant la phase préélectorale marquée généralement par des surenchères électorales et des mesures politiciennes à caractère électoraliste.

En outre, le gouvernement, exposé à la pression populaire qui est loin de se relâcher, sera acculé à parer au plus pressé et à agir en « pompier » renvoyant à plus tard l'une des tâches fondamentales qui ont justifié le remaniement à savoir le lancement de nouveaux projets structurants et la réalisation des réformes de structure dont le pays a grandement besoin pour le mettre sur le sentier vertueux de la croissance.

Aussi, l'une des difficultés que l'actuel gouvernement aura à affronter, et non des moindres, réside justement dans l'arbitrage entre l'action court-termiste et la vision stratégique à moyen-long terme. A force de vouloir agir sur

ces deux fronts à la fois, il risquerait de rater le coche rendant ainsi inefficace le remaniement dont le coût d'opportunité est loin d'être négligeable. Et par-dessus tout, il n'aura pas retrouvé cette confiance populaire qui a tellement fait défaut à l'ancienne équipe. D'autant plus que les guéguerres et les passes d'armes entre les principaux partis de la coalition auxquelles on a assisté par le passé ont repris de plus belle au lendemain de l'ouverture de la session parlementaire. Ces dissensions risqueraient de s'attiser d'avantage au fur et à mesure que l'on s'approche des échéances électorales. Ce qui mettrait à mal encore une fois l'homogénéité éphémère et fragile de ce gouvernement. C'est dire que nous sommes en face d'une opération à haut risque et aux résultats hypothétiques.

Pour l'heure, contentons-nous d'observer la nouvelle équipe El Othmani sur le terrain en lui accordant le délai de grâce habituel des 100 jours. Passé ce délai, chacun sera en mesure de le juger sur pièce et en connaissance de cause. Il va sans dire que dans l'intérêt de notre pays et pour le bien-être de notre peuple, nous lui souhaitons le succès dans sa mission.

(Publié le mercredi 16 octobre 2019)

La Banque Mondiale et Nous

Sur invitation du Laboratoire de Recherche en Economie théorique et appliquée (LARETA) relevant de la Faculté des Sciences juridiques, Economiques et Sociales de Settat, j'ai participé la semaine dernière à un débat sur le rapport de la Banque Mondiale « le Maroc à l'horizon 2040 », publié en 2017. L'intérêt pour les publications de cette institution multilatérale n'est pas nouveau. En effet, depuis la publication du premier rapport au début des années 60 du siècle dernier et du virage à 160 degrés qui s'en est suivi en matière de politique économique et sociale, on a appris à nous intéresser de plus près à tout ce qu'elle produit sur notre pays. D'ailleurs, tous les Marocains ont présent à l'esprit le discours prononcé par le Roi défunt Hassan II à l'occasion de la commémoration de la Marche Verte le 6 novembre 1993, annonçant que « le Maroc est au bord d'une crise cardiaque ». Cette phrase qui fera date, est prononcée à la suite de la publication par la BM de deux rapports explosifs : l'un sur l'éducation et l'autre sur la situation économique !

Contrairement aux rapports précédents qui traitaient des domaines précis, « le Maroc à l'horizon 2040 » se veut plus vaste et aborde plusieurs problématiques touchant la nature du modèle de développement dans son ensemble en privilégiant, toutefois, une variable stratégique à savoir le capital immatériel comme le montre le sous-titre du document : « investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique ». C'est un travail qui relève de la prospective puisqu'il s'inscrit dans une perspective lointaine, empruntant, en quelque sorte, la voie suivie pour l'élaboration du rapport sur le cinquantenaire. Il s'agit, pour les deux publications, de prospecter la voie de l'avenir.

Mais entre 2005, date de publication du rapport sur le cinquantenaire, et 2016, date de préparation dudit mémorandum, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et des changements profonds ont eu lieu tant sur le plan institutionnel que sur les plans économique, social et culturel. Ces développements ont fait l'objet d'une évaluation de la BM en soulignant les « progrès incontestables sur les plans économique et social et sur celui de libertés individuelles et des libertés civiques et politiques », tout en insistant également sur les faiblesses, dont notamment « le retard qui concerne l'insertion des jeunes dans la société ». Pour ce qui est de l'économie, elle est prisonnière de trois handicaps majeurs : faiblesse la productivité, industrialisation insuffisante, et une contribution négative de la demande extérieure à la croissance. Pour rester dans l'air du temps, le mémorandum conclue cette partie diagnostic par « l'essoufflement » du modèle de développement.

S'interrogeant sur le Maroc à l'horizon 2040, le mémorandum opte pour un scénario réaliste et se fixe comme objectifs de réaliser une croissance de 4,5% par an d'ici 2040, une augmentation de 2% par an de la productivité totale des facteurs ainsi que des gains de productivité durables sur au moins une génération. Ce qui permettra au Maroc d'atteindre à l'horizon 2040 45% du PIB par habitant de l'Espagne contre 22% en 2016. Pour ce faire, le document préconise une série de voies à emprunter : allouer le capital d'une manière plus concurrentielle en luttant contre les rentes et en promouvant un changement culturel ; allouer le travail d'une façon plus efficiente et inclusive ; intégrer davantage l'économie mondiale et les chaînes de valeur globale en signant notamment un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) avec l'UE ; investir dans les institutions et services publics (renforcer l'Etat de droit la justice, moderniser l'administration publique) ; investir dans le capital humain en plaçant l'éducation au cœur du développement, en réalisant une meilleure santé économique et en développant la protection et l'éducation de

la petite enfance ; investir dans le capital social en réalisant la parité entre les sexes et en encourageant une plus grande confiance interpersonnelle.

Telles sont résumées à grands traits les idées- force du mémorandum. S'il diffère des précédents rapports au niveau de sa conception et de sa rupture avec le paradigme néo-classique en s'ouvrant sur les apports des sciences sociales, force est de constater qu'il reste au milieu du chemin dans la mesure où il n'intègre pas l'ensemble des facteurs non-économiques dans le scénario envisagé. Par ailleurs, les auteurs du Mémorandum, en prenant à leur compte la thèse de rattrapage chère à Rostow (auteur des Etapes de la croissance économique) font fi des spécificités du pays et réduisent la problématique de développement au seul agrégat du PIB. Faut-il rappeler qu'un tel rattrapage est pratiquement impossible car l'histoire ne se reproduit pas à l'identique. Ce qui est demandé aujourd'hui à un pays comme le nôtre, ce n'est pas de suivre les traces des anciennes puissances coloniales, mais plutôt de faire preuve d'imagination et de créativité pour mettre en place un modèle de développement qui lui est propre.

Et comme le mémorandum n'est pas à une contradiction près, il préconise plus d'ouverture et plus d'intégration dans le marché mondial sans tenir compte des contraintes d'une telle ouverture et de son coût exorbitant pour le Maroc. Aussi, il fait la part belle au capital privé oubliant les enseignements tirés de l'expérience des pays émergents dans lesquels l'Etat et le secteur public ont joué un rôle moteur dans le décollage économique et la production des biens publics.

Ceci étant, le Mémorandum en question mérite d'être connu, analysé et médité. Il peut être retenu comme l'une des références pour l'élaboration de notre nouveau modèle de développement. A condition de le prendre comme tel sans surdimensionnement.

(Publié le mercredi 23 octobre 2019)

Le PLF 2020 : manque de vision politique.

La présentation du projet de loi de finances constitue un moment idoine pour relancer le débat national sur les grandes problématiques du moment. Au-delà des chiffres et des données techniques qui sont importantes à analyser et à décrypter, ce sont les choix politiques et les orientations générales qui les sous-tendent qui sont déterminants en dernière instance. C'est un lieu commun de rappeler que le budget n'est jamais neutre. Il reflète des choix et des arbitrages au profit de certaines catégories sociales et, par conséquent, au détriment d'autres. Ces intérêts sont dissimulés, la plupart du temps, par le recours à l'idéologie pour habiller le contenu par des considérations d'ordre général et en faisant une lecture bien orientée des chiffres. D'ailleurs, à peine un projet de loi de finances adopté, on se met à préparer celui de l'année d'après : et c'est à ce niveau-là que les lobbys s'activent pour introduire les mesures qui servent leurs intérêts. Ce qui est une pratique somme toute normale en démocratie.

Bien sûr, l'Etat ne cède pas facilement, car son rôle ne se réduit pas à être un simple porte-parole des classes et groupes dominants. Jouissant d'une autonomie relative, il a d'autres impératifs à régler, ceux de la régulation sociale dans son ensemble. Ce qui le conduit par moments à prendre des mesures qui peuvent apparaître comme allant à l'encontre des intérêts dominants. Il a comme fonction de veiller à dégager des compromis sociaux qui assurent la reproduction sociale. Tout cela est fait au nom de l'intérêt général du pays et de la nation.

C'est par rapport à ces considérations méthodologiques qu'il conviendrait de lire les lois d'une façon générale et la loi de finances d'une façon

particulière. Une loi ne peut être que l'émanation d'un rapport de forces dans la société. Il ne saurait y avoir de loi juste dans l'absolu.

Dans un contexte national marqué par un certain rapport des forces et des structures socio-économiques relativement figées, on ne doit pas s'attendre à un PLF révolutionnaire qui chamboule l'ordre existant. Quand on prend le soin de faire une comparaison entre l'actuel projet et les lois de finances des dernières années, on est frappé de premier abord par la ressemblance de leur structure, voire de leur contenu. Certes, on trouvera dans le ceps du texte et des documents qui l'accompagnent quelques « nouveautés » qui relèvent soit d'un simple jeu d'écriture, soit d'une réponse aux sollicitations et injonctions de certains milieux.

Ainsi, on relève une certaine modification au niveau de la forme. Pour la première fois, la référence aux derniers discours de SM le Roi oblige, les priorités retenues commencent par la question sociale et relèguent la question des équilibres macro-économiques au dernier rang. Mais il ne s'agit là que d'un simple miroir aux alouettes pour faire « comme si ». L'examen des chiffres contredit cette priorité pour la question sociale et on peut y disserter à l'infini. Prenons tout simplement quelques exemples.

D'abord, celui de la couverture sociale des « indépendants » qui constitue un chantier national d'envergure. On constate que le dossier évolue à pas de tortue dans la mesure où l'Etat rechigne à dégager des moyens additionnels pour contribuer au financement. En comptant sur le seul apport des catégories concernées, le projet risquerait de trainer longtemps dans les discussions et débats stériles, voire de capoter tout simplement.

Ensuite le dossier du RAMEC qui souffre de plusieurs dysfonctionnements mis en exergue par l'ONDH (Observatoire Nationale du Développement Humain) et auxquels le PLF n'apporte pas de solutions concluantes et durables.

Enfin, concernant la question de l'éducation-formation, retenue comme la priorité des priorités, force est de constater que les moyens mobilisés restent en deçà des attentes. Le taux d'augmentation de près de 17% du budget alloué à ce secteur ne doit pas nous induire en erreur pour au moins deux raisons : la première tient au transfert des cotisations de l'Etat au titre de la prévoyance sociale et de la retraite du chapitre « charges communes » au chapitre des dépenses du personnel des départements ministériels et institutions. Quand on sait que l'éducation nationale représente près de la moitié du personnel de la fonction publique, on mesure l'importance des montants transférés; la deuxième tient à la modestie de l'augmentation du budget d'investissement qui ne dépasse pas en valeur absolue 270 M DH et en valeur relative 4%.

Face aux difficultés rencontrées pour bouler le projet du budget, dans sa forme actuelle et avec toutes ses faiblesses, le gouvernement a opté pour les solutions conventionnelles de facilité telles que le recours excessif à l'endettement qui hypothèque par trop l'avenir du pays et celui des générations futures. Ainsi, le montant prévu des recettes d'emprunt, à la fois sur le marché intérieur et extérieur permet de couvrir juste le service de la dette en principal et intérêt (97 MM DH contre 96,5 MM) ! En d'autres termes, on n'est plus dans la logique keynésienne d'un endettement pour financer le développement, mais le pays est rentré de plain-pied dans le cycle infernal du déficit qui génère le déficit.

Autres solutions de facilité : le recours encore une fois à la privatisation, mais surtout le puisement dans les poches de la classe moyenne et des

couches populaires. D'ailleurs, un examen attentif des mesures fiscales introduites dans le PLF montre on ne peut plus clair cette politique de « deux poids, deux mesures » : tout pour les nantis et pratiquement rien pour cette classe moyenne qui subit de plein fouet l'érosion de son pouvoir d'achat.

En définitive, nous sommes en face d'un PLF qui manque terriblement de vision politique claire et d'ambition de sortie de crise pour le pays. Il risque de causer beaucoup de dégâts au pays et de creuser davantage l'abîme. Y compris au sein de la majorité sensée le défendre et le porter. Ne parlons pas du décalage entre les Orientations Royales et ce que nous sert ce PLF comme menu !!

(Publié le mercredi 30 octobre 2019)

Le Maroc entre les acquis de la Marche Verte et la nécessité d'une Marche Démocratique

Le peuple marocain célèbre chaque année, à l'unisson et dans l'allégresse, l'anniversaire de la Marche Verte du 6 novembre 1975. Cette date restera gravée à jamais dans la mémoire collective de notre peuple eu égard à son originalité et à son impact sur l'avenir du pays.

Seul un Roi du génie de Hassan II pouvait concevoir l'organisation de cette marche pacifique, à laquelle ont pris part 350 000 volontaires représentant toutes les régions et toutes les catégories socio-professionnelles, pour libérer nos provinces sahariennes du joug colonial et parachever notre intégrité territoriale. La portée d'un tel évènement a été considérable à plusieurs niveaux. Il a donné lieu à une nouvelle dynamique qui a permis au Maroc de devenir ce qu'il est aujourd'hui.

C'est dans le sillage de la récupération de nos territoires du Sud que le processus démocratique fut lancé en organisant immédiatement après les élections communales et législatives. Ce processus a été consolidé au cours du Nouveau Règne par une série de réformes qui ont porté sur les questions institutionnelles, économiques, sociales, culturelles et sociétales.

Le résultat est là : le Maroc de 2019 est tout à fait différent de celui d'avant 1975. Son territoire s'est élargi de 60%; sa population a plus que doublé et plus de 70% de Marocains ont vu le jour après la Marche Verte; son tissu économique et social s'est diversifié. Le changement le plus spectaculaire a concerné bien évidemment les provinces sahariennes qui ont connu au cours de ces années un développement faramineux sur tous les aspects: développement des villes et sédentarisation de la population, édification d'une infrastructure moderne, réalisation des projets économiques productifs. Ce

processus de développement tous azimuts se poursuit à un rythme accéléré avec le lancement d'un ambitieux programme de développement des provinces du Sud ayant mobilisé la bagatelle de 77 MM DH sur la période 2015-2021.

Mais comme tout développement est nécessairement contradictoire, de nouveaux problèmes et de nouveaux besoins sont apparus et auxquels il faudra désormais faire face. Les nouvelles générations ont d'autres exigences qui ne furent pas forcément celles de leurs parents. C'est ce qui a amené le Souverain à appeler à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement qui soit en phase justement avec les exigences de la jeunesse et qui apporte des solutions appropriées aux problèmes que vit le Maroc d'aujourd'hui. Pour ce faire, nous avons besoin d'une Marche Démocratique en nous inspirant de l'esprit et de la philosophie de la Marche Verte.

Une telle «marche démocratique» doit avoir comme objectif le développement participatif et l'engagement citoyen pour que les Marocains, dans leur diversité, retrouveront confiance dans leur pays et ses institutions. Les problèmes sociaux et économiques qui se posent de nos jours avec acuité nécessitent un traitement politique et un changement de cap. Le pays a besoin plus que jamais d'institutions crédibles seules à même de combler le vide inquiétant qui caractérise la vie politique et la médiocrité de l'offre politique qui n'intéresse malheureusement que peu de monde.

Des réformes nouvelles et inédites sont nécessaires pour libérer les initiatives, stimuler la créativité et mettre fin à certaines hypocrisies sociales qui se manifestent à chaque fois qu'on évoque par exemple les libertés individuelles. Il est grand temps de franchir ces supposées «lignes rouges» en la matière comme vient de le faire, avec courage et esprit de responsabilité, le CNDH dans son dernier mémorandum adressé au parlement. Désormais, la

balle est dans le camp des parlementaires pour légiférer dans le sens du progrès social et du renforcement des libertés humaines. Car sans liberté, point de progrès et point de démocratie.

Dans le même sens, on doit saluer les propositions du CESE formulées dans son rapport annuel 2018. Cette instance consultative a posé en des termes nouveaux un certain nombre de problématiques qui constituent de véritables goulots d'étranglement telles que la question des enseignants contractuels relevant des AREF, le phénomène de l'exode des compétences, l'accès des femmes à l'emploi et les nouvelles formes de protestation populaire favorisées par le développement des réseaux sociaux. Sur chacune de ces problématiques, le CESE a formulé des propositions dignes d'intérêt. Le temps n'est plus à l'immobilisme et à l'attentisme, encore moins aux luttes stériles autour de fausses questions. Il appelle à l'action et à la mobilisation.

La réflexion sur le nouveau modèle de développement est une occasion de mobiliser les énergies et d'impliquer toutes les bonnes volontés. Ce NMD, qui ne se réduit pas à une dimension économique, se doit d'aborder l'ensemble des problématiques et leur apporter des solutions audacieuses et novatrices à même de faire entrer effectivement le Maroc dans le club des pays émergents. C'est à cette condition que notre pays se mettra à l'abri des «intempéries» et des menaces réelles qui planent sur notre région.

(Publié le 07 - 11 – 2019)

Le dividende démographique

J'ai repris volontairement le titre du dernier chapitre de l'ouvrage publié tout récemment par le HCP intitulé « Population et développement économique ». Le titre, intuitif et suggestif, de cette nouvelle publication tranche en filigrane sur la relation population-développement. Ne souscrivant guère à une conception malthusienne, qui n'a jamais connu des moments de gloire dans les milieux universitaires, le rapport s'inscrit dans le droit fil de la thèse de Jean Bodin et, de celle d'Ibn Khaldoun, deux siècles auparavant faisant de la force de travail la source de création de richesses. C'est cette thèse, marquée du sceau de logique et de réalisme, qui a été reprise par les auteurs classiques qu'ils soient d'obédience libérale ou d'obédience marxiste. Les néo-classiques et les néo-libéraux de tout poil, n'ont pas trouvé mieux que le recours à l'usage de la notion de « facteurs de production » à savoir, le travail, le capital et la terre. D'autres « découvertes » comme le capital humain, le capital institutionnel et le capital social sont venues enrichir le débat. Ces trois formes s'intègrent dans le capital immatériel.

Cependant, pour être source de richesse, il faut que les personnes en âge d'activité soient effectivement au travail. A bien des égards, ce n'est malheureusement pas le cas. Ce qui fait que le Maroc ne tire pas profit comme il se doit de l'aubaine démographique (ou du dividende démographique), produit de la transition démographique, qui a commencé timidement durant les deux décennies du siècle dernier pour s'affirmer d'une façon solide et irréversible à partir du début de ce siècle. C'est un changement majeur qui bouleverse non seulement les structures démographiques mais également les structures socio-économiques dans leur ensemble. Ainsi, si la population marocaine a pratiquement doublé entre 1960 et 1982, passant respectivement

de 11,5 M de personnes à 20,4M enregistrant un taux d'accroissement annuel dépassant 2,5%, elle n'a augmenté que de 65% pendant la période 1982-2014. Le taux de croissance démographique n'est que de l'ordre de 1,25% actuellement.

L'aubaine démographique apparaît nettement dans la pyramide des âges et plus précisément dans le profil démographique par âge de la population marocaine. Celui-ci a, en effet, enregistré des changements structurels majeurs. Ils consistent en un accroissement de la part de la population en âge d'activité dans la population totale passant de 49,9% en 1981 à 62,4% en 2014 et une baisse de la tranche d'âges des moins de 15 ans, laquelle est passée de 45,6% de la population totale en 1981 à seulement 28,2% en 2014. La proportion des personnes âgées a connu une relative stabilité ces cinq dernières décennies, passant de 7,2% en 1960 à 9,4% en 2014. Il s'agit, si on veut l'exprimer par une formule imagée d'une pyramide dont la base se rétrécit, le « ventre » se gonfle et la tête qui demeure inchangée !

Plus concrètement cette aubaine démographique se caractérise par une baisse du rapport de dépendance qui s'exprime par le rapport population active/population inactive. Ainsi, à partir de la période 2005-2010, l'évolution du rapport de dépendance affiche une stabilité autour de 60%. Autrement dit, une personne active prend en charge moins d'une personne inactive. Ce décalage positif diminuera à travers le temps pour déclencher une remontée de ce rapport à partir de la période 2035-2040, jusqu'à atteindre 70 personnes inactives (dont 30 personnes auraient un âge supérieur à 60ans) à la charge de 100 personnes actives à l'horizon de 2050.

Une telle situation offre une période favorable pour le Maroc pour profiter de sa population active et de cette aubaine démographique. Pour ce

faire, il doit procéder à anticiper les défis futurs et mettre en place des politiques sociales fortes centrées sur l'Homme, se rapportant à l'éducation, la formation et l'emploi, et accompagnées d'investissements dans les activités économiques créatrices d'emploi pour les jeunes avant que le vieillissement ne prenne de l'ampleur.

Malheureusement, tel n'est pas le cas eu égard à la persistance du chômage notamment dans le milieu des jeunes diplômés et le faible taux d'activité des femmes. Le défi majeur qu'affronte le Maroc est bel et bien celui de l'emploi sachant qu'il n'est de richesse que d'hommes et de femmes. C'est justement pour mettre à profit cette aubaine démographique qu'une stratégie nationale pour l'emploi a été préparée avec la participation effective des partenaires sociaux et de l'implication de l'ensemble des départements ministériels concernés. Force est de noter, avec regret, que l'actuel gouvernement, comme son prédécesseur du reste, n'ont pas accordé suffisamment d'intérêt à cette stratégie, considérée par l'OIT, faut-il le rappeler, comme l'un des documents sérieux produits dans la région sur la question de l'emploi.

Toutes les études effectuées récemment sur le Maroc débouchent sur la même conclusion, à savoir l'investissement dans le « capital humain » pour faciliter l'employabilité et l'insertion sociale de la jeunesse. Qui plus est, la période que nous traversons est favorable à la réalisation des réformes de structure dont le pays a besoin.

(Publié le mercredi 13 novembre 2019)

Le PPS dans l'opposition.

Il faut souligner de prime abord que la décision prise par le CC, à une large majorité, de sortir du gouvernement a été une décision sage ne serait-ce que par le fait qu'elle nous permet de nous pencher sur l'état de santé de notre parti qui commence à montrer des signes apparents de fatigue, perd de sa vigueur et de sa combativité et s'éloigne quelque peu des masses populaires qu'il est censé représenter.

Il faut rappeler que le parti ne découvre pas l'opposition, il y a passé plus d'un demi-siècle contre 21 ans au gouvernement. Ce qui lui donne suffisamment de ressorts pour passer d'une phase à une autre. D'ailleurs, il a réussi parfaitement son premier test lors du processus d'examen du PLF 2020. Sans tomber dans la surenchère stérile ou verser dans le populisme primaire, le groupement parlementaire du PPS a fait preuve à la fois de pondération et de fermeté en fonction des thèmes débattus. A chaque fois qu'une mesure va pas dans le sens de l'intérêt national et répond aux besoins des couches populaires, il n'a eu de gêne de la soutenir. Et vice versa.

Il nous appartient aujourd'hui d'affermir davantage ce choix démocratique et d'assurer le passage vers l'opposition. Dans ce sens, un effort particulier doit être fait au niveau de la formation notamment des jeunes adhérents et des élus qui sont en contact permanent avec la population et les représentants des autres forces nationales. Un retour aux fondamentaux s'impose plus que jamais. Ce qui ne signifie, en aucune manière, d'opter pour un « repli idéologique » pour se sentir à l'aise dans un certain conformisme intellectuel. Au contraire, face à la désaffection du politique et de l'éloignement des jeunes des partis politiques, nous sommes appelés à améliorer notre offre politique pour la rendre plus attractive et captivante.

C'est ainsi que notre référentiel idéologique, qui demeure valable dans son ensemble, mérite un examen critique comme nous l'avions toujours fait lors de nos congrès précédents. Il est vrai que l'application des principes du socialisme, tel que nous le concevons et pour lequel nous plaidons, est tributaire de l'état des rapports de forces. Mais en même temps, nous ne saurions accepter le fait que dans notre pays domine un certain capitalisme que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de connivence, un capitalisme dominé par l'économie de rente au mépris des règles de la concurrence. C'est pour cela que le parti doit tout déployer, en coordination avec les autres forces du progrès et en s'appuyant sur le mouvement social, pour l'avènement d'une alternative démocratique et progressiste.

Le parti se doit d'être présent plus que jamais dans le mouvement social et participer, sans se voiler la face, à son combat pour donner plus de sens aux revendications populaires dès lors qu'il les juge légitimes et réalistes. Si le parti ne le fait pas, avec constance, détermination et esprit de suite pour en faire son cheval de bataille, ce sont d'autres milieux, appartenant le plus souvent aux extrémistes de gauche et de droite, qui le feraient. Avec les conséquences que l'on sait. Pour ce faire, les organisations du parti, à tous les niveaux doivent travailler à plein régime et sans relâche. Le Bureau Politique ferait mieux de déplacer, autant que faire se peut, ses réunions hebdomadaires vers les différentes villes. Par ailleurs, Il faut trouver le moyen de faire participer davantage les membres du CC pour qu'ils ne se sentent pas, à tort d'ailleurs, appartenir à une structure qui s'apparente à une « chambre d'enregistrement ». Enfin, nous avons besoin de toutes les militantes et de tous les militants, un effort de réconciliation doit être entrepris sans exclusive aucune et sans porter de jugements hâtifs sur tel ou tel militant.

Un parti, comme le nôtre, n'est pas fait pour travailler en vase clos. Il doit être ouvert non seulement à l'ensemble des militants mais aussi à tous les sympathisants et à toute personne souhaitant apporter sa contribution sans pour autant qu'elle partage l'ensemble de nos positions et adhère à notre référentiel idéologique. L'expérience a montré que c'est dans le combat social sur le terrain qu'on découvre les meilleurs éléments sur lesquels il faudra compter à l'avenir.

La question des alliances est stratégique. Elle doit être clarifiée pour ne pas se tromper d'ennemi. Si notre alliance avec les forces se réclamant d'une sensibilité de gauche et celles qui ont une identité nationale bien affichée – ce qui correspond à l'ancienne Koutla démocratique- ne pose aucun problème et n'en a jamais posé par le passé, on ne doit pas faire l'économie d'une réflexion sur les contradictions qui traversent la société marocaine. Une réflexion de fond s'impose sur les relations entre le grand capital et l'islam politique. Malgré leurs divergences apparentes sur certaines questions, force est de constater plutôt une convergence d'intérêts et une alliance objective entre ces deux composantes. Pour faire court, disons que tous les marginalisés, les chômeurs et les laissés pour compte produits par le système constituent une « armée industrielle de réserve » pour le grand capital et une « armée de réserve électorale » pour l'islam politique. C'est le danger qui guette la société marocaine et l'une des causes de son blocage.

(Publié le mercredi 20 nov 2019)

Mi-figue, mi-raisin

Mi-figue, mi-raisin, telle est l'impression qui se dégage du dernier rapport que vient de publier l'IRES (Institut Royal des Etudes Stratégiques) sur « Evolution du positionnement International du Maroc ».

Ce tableau de bord stratégique, qui est à sa 7ème édition, constitue, de l'avis de ses rédacteurs, «un outil permettant de donner un aperçu du positionnement du Maroc sur le plan international dans les domaines politique, économique, social, culturel et environnemental ». Il analyse près de 190 indicateurs stratégiques, classés selon les dix domaines de veille stratégique (DVS) de l'Institut. Ces derniers sont comme suit : l'indépendance relative des ressources stratégiques, l'intégrité territoriale du pays, le capital social, le système de gouvernance, les effets du changement climatique, l'insertion du pays dans le nouvel ordre géoéconomique et géostratégique mondial, les migrations internationales, le développement territorial du pays, l'insertion du Maroc dans l'économie mondiale du savoir, les évolutions sociétales nationales et internationales.

Les indicateurs retenus sont présentés sous une forme didactique et pédagogique agréable à voir et facile à lire. Pour chaque indicateur, il est consacré pas plus d'une demi-page avec une présentation schématique lisible à première vue et un commentaire aussi concis et circonscrit que possible. Pour les non-initiés, un glossaire, portant sur les définitions, telles qu'établies par les organisations nationales et internationales, de l'ensemble des indicateurs composant le tableau de bord stratégique, figure en annexe du document.

Il faut rappeler que les données utilisées sont empruntées aux organismes nationaux et internationaux qui les produisent chacun dans son domaine. L'IRES se charge de les classer en fonction de la méthodologie retenue et de les

commenter selon une approche comparative qui lui est propre. Et c'est déjà un travail colossal à mettre à son actif. D'ailleurs ce « think tank » royal nous a habitués à des rapports de bonne facture et cette dernière publication est loin de faire l'exception.

Comme il est difficile, voire impossible, de passer en revue l'ensemble des indicateurs, contentons-nous à titre illustratif d'en présenter, trois cas : un cas dans lequel le pays a enregistré un recul ; un deuxième cas dans lequel il a stagné ; un troisième cas où il a réalisé un progrès.

Le premier indicateur est relatif au taux de dépendance des importations en céréales. Ainsi, on est passé d'un taux de dépendance modéré de 14% au cours des années 60 du siècle dernier à près de 32% au cours des années 80 pour grimper à 43% au cours des deux dernières décennies. La mise en œuvre du Plan Maroc Vert, à partir de 2008, n'a rien pu faire et tel n'était pas son objectif du reste. C'est ce que dit l'IRES à sa manière dans son commentaire « Une accentuation, sur le long terme, de la dépendance extérieure en céréales en raison de l'augmentation de la population et de la fréquence élevée des sécheresses. Les marges importantes de progrès techniques, si elles étaient mobilisées, pourraient compenser largement les effets négatifs du changement climatique, notamment la dégradation des bases productives »

Le deuxième indicateur porte sur la vie en société. S'il faut se féliciter de l'attachement inébranlable des Marocains à la Nation dans toutes ses composantes, lequel attachement est à son niveau maximum, force est de relever les liens de méfiance qui caractérisent les Marocains entre eux. Sur ce plan, on constate un manque de confiance qui se dégrade d'année en année et la prudence reste de mise.

Les domaines dans lesquels le pays enregistre des progrès sont heureusement plus nombreux que ceux dans lesquels il stagne ou recule. Pour illustrer ces cas de réussite, on a choisi la sécurité du pays, et plus concrètement « l'indice global de terrorisme ». Le commentaire de l'IRES est on ne peut plus tranché : « Un positionnement international favorable du Royaume du Maroc au niveau de cet indice, traduisant son engagement actif dans la lutte contre le terrorisme et ses choix de société, axés sur l'ouverture et la promotion d'un Islam modéré et tolérant. En outre, la modernisation du dispositif sécuritaire national et la mise en place du Bureau Central des Investigations Judiciaires ont permis de renforcer davantage les capacités anticipatives du Maroc en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé » (p.28). Bien sûr, on n'est jamais entièrement à l'abri d'une menace terroriste. Et s'il y a un domaine où la veille doit être permanente c'est bien celui-là.

Ces cas présentés brièvement doivent inciter, espérons-le, à une lecture attentive dudit rapport et en premier lieu par les décideurs publics, les opérateurs économiques et les acteurs politiques. Le gouvernement est particulièrement sollicité à en prendre connaissance pour se pencher sur les raisons du recul de l'efficacité de son action mis en exergue dans le document (p.59).

(Publié le mercredi 27 nov.2019)

Radioscopie de l'entreprise marocaine

L'enquête nationale sur les entreprises au Maroc, réalisée par le HCP et dont les premiers résultats viennent d'être publiés, revêt une importance capitale pour une meilleure connaissance du paysage entrepreneurial. Cette enquête qui englobe tous les secteurs d'activité à l'exception du secteur financier, de l'agriculture et de l'informel, couvre l'ensemble des régions du pays. Les premiers résultats, en attendant la publication des résultats définitifs, nécessairement plus affinés, confirment grosso modo l'idée que l'on a déjà sur l'entreprise : prédominance de la PME et de la TPE, concentration territoriale, rapports asymétriques avec le secteur bancaire, accès inégal aux marchés publics et au marché international, situation de monopole et de rente...

L'échantillon de l'enquête, tiré à partir du répertoire statistique d'entreprises géré par le HCP, se compose de 2101 unités : 769 pour l'industrie, 371 pour la construction, 294 pour le commerce et 667 pour les services marchands non financiers.

On constate, comme cela est indiqué précédemment, une forte concentration géographique des entreprises, prélude d'une concentration des richesses : la Région Casablanca Settat abrite à elle seule près de 40% des entreprises (38,5%) et près de la moitié des unités à caractère industriel, suivie de la Région Rabat-Salé-Kenitra (14,7%), Marrakech-Safi avec 9,3%, Fès-Meknès avec 9%, Tanger-Tétouan-Al-Hoceima avec 8,7% et Souss-Massa avec 6,5%. Ces six régions regroupent à elles seules 86,7 % des unités de production et de services. Le reste, soit 13,3%, est réparti sur les six régions restantes !

Il s'agit essentiellement des entreprises de petite et de moyenne dimension qui représentent 93 % de l'ensemble des entreprises. La toute petite entreprise (TPE), employant moins de 10 salariés, représente à elle

seule 64% de l'effectif, la PME 24% et la Grande entreprise, celle qui emploie plus de 200 personnes ne représente que 7%.

Par ailleurs, notre tissu entrepreneurial est considéré relativement jeune. Les entreprises qui existent depuis plus de 20 ans ne représentent pas plus du quart de l'effectif alors que celles qui ont un âge inférieur à 10 ans représentent plus du tiers (35%). On constate que ces dernières s'orientent davantage vers le secteur tertiaire dans lequel opèrent à l'heure actuelle 69% des entreprises. Le secteur industriel attire de moins en moins d'entreprises eu égard à ses exigences technologiques, financières, managériales et autres. Le tertiaire représente pour les nouveaux entrants plus une activité de survie qu'une activité de développement. Ce qui ne fait, en définitive, que renforcer la précarité de nos structures économiques et sociales.

D'ailleurs, l'enquête montre on ne peut plus clairement, et contrairement aux idées reçues, les avantages de la grande entreprise par rapport à la TPE. On touche ici à un débat de fond dont les origines remontent à près d'un siècle. Il oppose les tenants de la supériorité de la petite entreprise et les défenseurs de la suprématie de la « Grande Unité Industrielle » pour reprendre l'expression de Maurice Byé l'un des grands théoriciens des Relations Economiques Internationales. Au vu des données de l'enquête, on relève que c'est la grande entreprise qui investit le plus, y compris dans la Recherche-développement : 20% des grandes entreprises ont mené des activités RD. C'est elle qui recrute, par conséquent, le plus : 90% ont déclaré avoir procédé à des recrutements contre une moyenne de 50% pour l'ensemble des entreprises. On recrute essentiellement des Techniciens Spécialisés. Beaucoup d'entreprises se plaignent du manque de profils désirés et mettent à l'index le système d'éducation-formation. Enfin, c'est la GE qui dispose d'une politique de

formation de ses salariés et employés : 75% des GE ont mené des actions de formation contre 34% pour la PME et à peine 17,5% pour la TPE.

Pour ce qui est du taux d'encadrement, il est de 25% pour l'ensemble des entreprises. Toutefois, le fait que ce taux ne soit que de 22% pour la GE est pour le moins paradoxal, voire énigmatique. On s'attendait, pour être en harmonie avec les éléments précédents, à un taux d'encadrement beaucoup plus élevé dans cette catégorie.

Pour ce qui est des freins à l'investissement, les résultats de l'enquête peuvent surprendre plus d'un. Ainsi, 74% des entreprises invoquent les difficultés liées au financement (taux d'intérêt, garanties exigées), 22% avancent la concurrence du secteur informel, 22% pensent que le marché est trop étroit. Des facteurs comme la bureaucratie administrative, la fiscalité, l'accès au foncier et le manque d'une main d'œuvre qualifiée n'ont été évoqués que par un nombre limité d'entreprises, soit respectivement : 11,5%, 11%, 6,6% et 6,2%.

Les résultats sont sensiblement différents s'agissant des obstacles à l'exportation, sachant que seules 3,5% des entreprises exportent régulièrement. Ces obstacles à la compétitivité résident fondamentalement dans le coût élevé des facteurs : celui du financement, et celui de la main d'œuvre.

En définitive, le HCP, en passant au scanner l'entreprise marocaine, offre aux décideurs publics les éléments nécessaires sur la base desquels ils peuvent élaborer des politiques publiques appropriées. Il faut que le gouvernement soit réactif à ce sujet et ne pas sombrer dans l'attentisme en attendant le miracle. Le mal est ainsi diagnostiqué, il appartient désormais au gouvernement de lui trouver les remèdes nécessaires.

(Publié le mercredi 4 déc. 2019)

PISA 2018 : ça va mal pour le Maroc !!

On savait bien que notre système éducatif n'est pas dans ses meilleurs jours. Mais on pensait rarement que nous sommes les derniers des derniers comme vient de nous le rappeler, non sans amertume, le dernier rapport PISA que publie l'OCDE tous les trois ans, Programme international pour le suivi des acquis des élèves, plus connu sous l'acronyme PISA (Program for International Student Assessment). Ce classement découle d'une vaste enquête auprès de 600 000 élèves représentatifs de quelques 32 millions d'élèves âgés de 15 ans dans les 72 pays composés de pays membres de l'OCDE (37) et de pays partenaires (32). L'enquête consistait en une épreuve de 2H portant sur trois domaines : la compréhension de l'écrit, les mathématiques et les sciences.

Dans le cadre de PISA 2018, « comprendre l'écrit, c'est non seulement comprendre, utiliser et évaluer des textes, mais aussi y réfléchir et s'y engager. Cette capacité devrait permettre à chacun de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et son potentiel, et de participer activement à la vie de la société ». Le rapport structuré en trois volumes (savoir et savoir-faire des élèves, et si tous les élèves réussissaient, la place de l'école dans la vie des élèves) est plein d'enseignements et aboutit à des résultats qui donnent à réfléchir.

Les résultats sont analysés par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE dont le score est le suivant : 487 pour la compréhension du texte, 489 pour les mathématiques et idem pour les sciences. Dans ce groupe, c'est un petit pays, l'Estonie en l'occurrence, qui se place en tête suivi par le Canada et la Finlande. Par ailleurs, c'est notre voisin et partenaire du Nord, l'Espagne, qui ferme cette liste de 37 pays qui composent l'OCDE.

Au niveau des pays partenaires, la Chine et Singapour, non seulement ils tiennent le haut du pavé, mais dépassent de loin le premier de l'OCDE avec des scores respectifs pour la Chine de : 555, 591 et 590, talonné de près par Singapour. Qui plus est, 50% des jeunes Chinois sont classés parmi les plus performants contre une moyenne de 15,7% au niveau de l'OCDE. Cet exploit de la Chine, deuxième puissance mondiale qui ambitionne de damner le pion à l'Oncle Sam d'ici 2030, n'est pas passé inaperçu. Des commentaires élogieux lui ont été consacrés dans la presse occidentale. L'éditorial du Monde intitulé « Quand la Chine qui s'éduquera » se termine en ces termes : « C'est un défi dont nous devons être pleinement conscients si nous voulons rester compétitifs dans un monde où l'éducation et la formation vont devenir plus que jamais les moteurs de la puissance et de l'influence d'un pays ». (cf. Le Monde du 4 décembre).

Venons-en à présent aux « performances » réalisées par le Maroc. Les scores obtenus par nos jeunes sont loin des espérances : 359 pour la compréhension de l'écrit, 368 en maths et 377 en sciences. Avec un rang peu honorable, 68ème sur 72 pays, le Maroc devance 4 pays à peine : Liban, Kosovo, République Dominicaine et Philippines. Plus grave est le fait que pratiquement nous n'avons plus d'élèves parmi les plus performants (0,1%) contre une proportion de 60% des moins performants. C'est dire clairement et cruellement que nos jeunes élèves ne savent, en définitive, ni comprendre le sens des phrases, ni faire correctement une opération mathématique et encore moins savoir interpréter les phénomènes scientifiques.

Comment est-on arrivé à ce stade de médiocrité ahurissante alors qu'il y a quelques années nos jeunes raflaient au niveau international des médailles dans les concours des mathématiques entre autres ? La responsabilité d'une telle dégénérescence est partagée. Celle de l'Etat d'abord, qui a laissé le

bateau couler sans réagir à temps. On se contentait au mieux de faire les bilans et de constater les dégâts, et ce depuis l'adoption de la Charte Nationale de l'Éducation-Formation (COSEF) en passant par le « Programme d'Urgence » pour parvenir à la « Vision 2030 ». On attend ce que va donner la loi-cadre récemment adoptée par le parlement dans des conditions que l'on sait. Celle des autres acteurs politiques et sociaux : partis politiques, organisations syndicales, familles. Celle de l'élite qui s'est entièrement retirée de la chose publique privilégiant ainsi la stratégie individuelle à l'engagement collectif.

Mais nous n'avons nullement le droit de démissionner. On doit se ressaisir et rectifier le tir. C'est une question existentielle pour notre pays tant il y va de son avenir. Laissons de côté les calculs politiques et concentrons-nous sur ce qui nous unit en tant que Nation dans la perspective, à moyen terme, de renouer avec le progrès qui passe nécessairement par l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et en promouvant les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. En somme, nous avons besoin de rétablir la confiance et de promouvoir l'engagement citoyen.

(Publié le mercredi 11 déc. 2019)

Quels impacts du salaire minimum sur l'économie marocaine ?

Le document de travail intitulé « salaire minimum au Maroc : faits stylisés et impacts économiques », disponible sur le site de Bank Al-Maghrib, ne manquera pas de susciter la réaction des partenaires sociaux eu égard aux conclusions auxquelles il a abouti, conclusions qui pourraient plaire à certains et déplaire à d'autres. D'ailleurs, les auteurs dudit document, qui s'expriment en leur nom sans engager nécessairement la responsabilité de l'organisme auquel ils appartiennent, veulent susciter le débat et avoir commentaires et critiques sur un travail, qui se veut pionnier en la matière.

Pour ce faire, ils ont opté pour une démarche classique. Dans un premier temps, les auteurs ont procédé à un balisage théorique en rappelant les principaux modèles. Dans un deuxième temps, ils se sont penchés sur le cas marocain. Bien sûr, ils ont pris le soin, et c'est à leur actif, d'établir, à chaque fois que cela s'avère nécessaire, le lien entre les enseignements théoriques et l'analyse factuelle du cas marocain.

Rappelons que le marché du travail ne présente pas les mêmes caractéristiques que les autres marchés : marché des capitaux et marché des biens et services. Sur le marché du travail, les acteurs en présence, à savoir employeurs et salariés, n'ont pas le même poids et le risque est grand de voir les plus puissants s'imposer au détriment des plus fragiles. Ce qui serait de nature à biaiser le fonctionnement normal du marché et la détermination du juste prix, ici le salaire. D'où la nécessité pour les pouvoirs publics d'intervenir à travers notamment l'instauration du salaire minimum (SM) et d'une réglementation touchant divers aspects liés au travail. A l'heure actuelle, la majorité des pays ont adopté le salaire minimum.

Reste à savoir comment ce SM est-il déterminé. Plusieurs critères sont utilisés en la matière : des critères de nature sociale (coût de la vie, besoins des travailleurs, niveau des salaires, prestations sociales) ; des critères de nature économique (situation économique, compétitivité, niveau d'emploi, capacité financière des entreprises). Ainsi, 60% des pays, dont le Maroc, utilisent le coût de la vie, 50% utilisent en revanche la situation économique. Souvent, on combine plusieurs critères en prenant en considération à la fois les aspects économiques (compétitivité par exemple) et les aspects sociaux (pouvoir d'achat).

Au Maroc, on le sait, on dispose de deux SM : l'un intéresse le secteur agricole (SMAG) et fixé à la journée ; l'autre porte sur les autres secteurs de l'économie (SMIG) et fixé à l'heure. D'après les données fournies par ledit document portant sur la période 1999-2019, le SMIG horaire est passé de 7,98DH en 1999 à 14,3 DH en 2019, soit un salaire mensuel respectivement de 1660 DH et 2700DH. Le SMAG journalier est passé, au cours de la même période, de 41,36DH à 73,22 DH, correspondant à un salaire mensuel de 1075 DH et de 1904 DH. Le taux de croissance annuelle durant la période retenue a été de 2,6% pour le SMIG et de 3,5% pour le SMAG. Ces taux sont largement inférieurs au salaire moyen agricole et non agricole. Le rapport entre le SM et le salaire moyen a connu une baisse entre 1999 et 2015. Malgré cette baisse, le rapport demeure, selon les auteurs, élevé par rapport à d'autres pays, laissant entendre que le SM est fixé à un niveau élevé. Ce qui reste à vérifier !!

Sur la base de ces données, les auteurs ont tiré un certain nombre de conclusions qu'il serait utile de rappeler avant de discuter de leur pertinence. Ainsi, une augmentation de 5% du SMIG nominal conduit au terme du premier trimestre à une augmentation de 0,68% du salaire non agricole réel, de 0,53% de la productivité non agricole et d'une accélération du chômage urbain de

2,7%. Toutefois, au niveau de l'économie dans son ensemble, « l'analyse révèle qu'une revalorisation de 5% du SMIG aurait un impact relativement faible sur l'économie marocaine, mais qui reste négatif et permanent, touchant l'économie de manière structurelle ».

Auparavant, les auteurs n'ont pas manqué de souligner le « lien mitigé » entre le SM et le chômage dans la mesure où la corrélation entre la revalorisation du SMIG et le chômage urbain est légèrement négative. Une telle appréciation n'est-elle pas en contradiction avec l'accélération du chômage de 2,7 % suite à une augmentation du SMIG de 5% ?

Par ailleurs, et c'est notre deuxième remarque, les auteurs considèrent que toute augmentation du SM conduit au développement de l'informel. C'est une assertion pour le moins discutable et ce pour plusieurs raisons : en premier lieu, le SM n'est pas le seul élément qui détermine la compétitivité d'une entreprise. D'autres facteurs interviennent tels que la fiscalité, le financement, les procédures administratives, le foncier, l'accès au marché etc... Qui plus est, une augmentation du SM pourrait capter une main d'œuvre motivée dont l'entreprise a besoin pour améliorer sa productivité ; la deuxième raison réside dans le fait que le SM est somme toute, rarement respecté par les entreprises comme le montrent plusieurs enquêtes sur le terrain et des témoignages recueillis auprès des syndicats.

Enfin, si le recours à la technique de modélisation sophistiquée est souhaitable, il faut, en dernière instance, confronter les résultats obtenus à la réalité en optant également pour des approches sociologiques et autres. La réalité est par essence complexe. Seule une approche multidisciplinaire serait à même d'en saisir les mécanismes. Quid de l'impact des hauts salaires sur l'économie et la société marocaines ?

(Publié le mercredi 18 déc. 2019)

2019 : un bilan mitigé.

L'année 2019 touche à sa fin. Dans une semaine, on accueillera l'année 2020 qui clôturera la deuxième décennie de ce siècle. En pareille circonstance, l'heure est aux vœux et aux congratulations. Mais elle est aussi aux bilans que chacun dressera à sa manière en fonction des objectifs qu'il s'est fixé. Le bilan qui nous intéresse dans cette publication porte sur les aspects politiques, économiques et sociaux, en précisant que les données ne seront arrêtées définitivement pour l'année que dans quelques mois.

Commençons d'abord par ce qui est positif. A ce niveau, on soulignera avec satisfaction les victoires successives engrangées par notre pays en faveur de la question nationale. Ainsi, beaucoup de pays ont procédé au retrait de leur reconnaissance de la pseudo RASD, mettant aux abois les mercenaires du soi-disant Polisario et de leur acolyte. Notre pays se trouve en position confortable sur le plan international. Son initiative pour une autonomie des provinces sahariennes demeure la seule et unique proposition sérieuse et crédible jouissant du soutien du Conseil de Sécurité et de la Communauté internationale. Le retour du Maroc à l'Union Africaine s'est révélé un choix stratégique payant car c'est de l'intérieur qu'il fallait contrecarrer et démanteler les plans orchestrés par nos ennemis contre l'intégrité territoriale. Osons espérer, que ce différend qui n'aurait pas dû avoir lieu, n'eût été le comportement belliqueux et hégémonique de nos voisins, sera définitivement clos au cours des toutes prochaines années. Il y va de l'intérêt commun des peuples de la Région.

Par ailleurs, l'année 2019 restera celle de la désignation par le Roi du Président de la Commission Spéciale pour le nouveau modèle de

développement (CSMD) et de ses 35 membres. Contrairement à certaines voix qui font l'apologie de ladite commission ou de ceux qui estiment, sur la base de préjugés malveillants, qu'elle n'apportera rien de nouveau, nous pensons que le bon sens voudrait qu'on laisse le temps à la commission pour travailler et juger par la suite sur pièce. Ce qui n'exclue nullement de faire des réflexions sur tel ou tel aspect tant qu'il s'agit d'une problématique qui concerne le pays et le peuple marocain dans leur ensemble.

On retiendra également de l'année 2019, celle d'un remaniement ministériel survenu en octobre dernier caractérisé par deux faits majeurs : la réduction des postes ministériels du tiers d'une part et la sortie du PPS de la coalition gouvernementale d'autre part. Mis à part ces deux changements qui ont effectivement retenu l'attention des observateurs, ledit remaniement est passé à côté des préoccupations populaires et de ce qu'on attendait de lui : impulser un nouveau souffle au politique et redonner confiance aux citoyens. Au point qu'il est permis d'affirmer aujourd'hui que ce remaniement est un non-événement. C'est la montagne qui a accouché d'une souris. D'ailleurs, rien de concret, à l'exception de l'adoption d'une loi de finances pour 2020 qui manque d'ambition et de visibilité politique, à mettre à l'actif de la nouvelle équipe. Ce gouvernement, miné de l'intérieur par des guéguerres interminables, se limite à gérer les affaires courantes. En toute objectivité, depuis sa nomination le 9 octobre dernier, soit exactement 78 jours, il n'a donné aucun signal fort pour qu'il nous donne au moins l'occasion d'espérer !

D'ailleurs, la situation économique et sociale telle qu'elle est aujourd'hui n'incite guère à l'optimisme. Après un modeste 3% de la croissance enregistrée au cours de l'année dernière, on bouclera l'année 2019 avec un taux de croissance qui devrait s'établir à 2,6 % selon les dernières estimations de Bank Al Maghrib. Ce qui montre que le Maroc va s'installer durablement dans un cycle de « croissance molle » du moins en attendant un éventuel miracle que produirait la mise en vigueur du nouveau modèle de

développement ! Cette atonie de la croissance s'explique en partie, mais en partie seulement, par la conjoncture internationale, mais elle est due pour l'essentiel, à la nature des politiques publiques et au caractère frileux du secteur privé. Dans ce climat de morosité ambiante, nos équilibres extérieurs ont du mal à se remettre : le déficit commercial se creuse davantage. Ce déficit n'est comblé qu'à hauteur de 70% par les transferts courants (recettes touristiques et transferts des RME qui sont en passe à leur tour de connaître un certain tassement). Les IDE qui constituaient une bouffée d'oxygène ont vu leur montant se réduire de moitié ! Le cours du pétrole, qui termine l'année à 68 \$ le baril est très pénalisant à la fois pour l'économie dans son ensemble et pour le consommateur. Les prévisions tablent sur un baril à 60 \$ pour les années à venir. C'est déjà un léger mieux. Mais en contrepartie, le pays sera amené à déboursier plus d'argent en devises pour l'achat des denrées alimentaires de base comme le blé et le sucre dont les prix connaîtront une augmentation conséquente.

Sur le plan social, on soulignera : la persistance du chômage et notamment dans les milieux de la jeunesse ; l'évolution lente du dossier de la couverture médicale et sociale des professions indépendantes ; la crise du RAMED à tel point que personne ne croit encore à la viabilité du système. On peut dire, sans exagération aucune, que le gouvernement a fait une année blanche sur ces dossiers brûlants. Et s'il faut se féliciter de l'adoption de la loi-cadre, relative au système de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique, force est de reconnaître qu'on ne voit rien venir de palpable jusqu'à présent.

Ce qui ne nous empêchera pas de vous souhaiter chères lectrices et chers lecteurs bonne et heureuse année 2020. Gardons toujours l'espoir qu'elle sera meilleure que celle qui l'a précédé...

(Publié le 25 déc. 2019)

"Tout observateur attentif et un tant soit peu objectif de la société marocaine ne manquera pas de relever cette réalité ambivalente : d'un côté, on constate une dynamique de changement à tous les niveaux avec une volonté politique clairement exprimée ; d'un autre côté, on relève des signes de résistance au changement et des comportements conservateurs qui donnent l'impression que le pays est en train de faire du « surplace ». Une forme d'agitation dans l'immobilisme. Ce dilemme freine sérieusement l'évolution du pays et réduit ses chances d'émerger dans les plus brefs délais".

Abdeslam SEDDIKI

E. mail : seddikiabdes@yahoo.fr



Biographie de l'auteur

Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales, Seddiki a occupé auparavant plusieurs fonctions académiques, politiques et associatives. Titulaire d'une thèse d'Etat en sciences économiques de l'Université Hassan II (1988), et d'une thèse de troisième cycle à Grenoble en France (1979), il a rejoint l'Université en tant que professeur de l'enseignement supérieur en 1980. A ce titre, outre son activité d'enseignement, il a participé à une série de colloques, publié des articles divers dans des revues scientifiques et encadré des dizaines de thèses et de mémoires de licence.

Parallèlement à son activité scientifique et académique, l'auteur s'est engagé sur les fronts syndical et politique : élu député en 1997, il devient président du groupe parlementaire, président du groupe d'amitié Maroc-Italie et membre du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine. Membre du Bureau National de l'OMDH (2006-2010), il était chargé des droits économiques, sociaux et culturels (DESC). L'auteur est élu également membre du Bureau Politique du PPS pendant trois mandats successifs : 2010, 2014 et 2018 où il est chargé notamment des questions économiques et sociales.
